

19 JUIL. 1997

SPC 687.2025
COM
1992
E

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996)

RAPPORT

SPC Library

31 658
Bibliothèque CPS

242/97

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
1997

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

24544

© Copyright, Commission du Pacifique Sud, 1997

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud — Catalogage avant publication

Conférence technique régionale sur les pêches (26^e : 1996 :
Nouméa)

Rapport

1. Fisheries — Oceania — Congresses I. South Pacific
Commission

639.2028

ISSN 1017-9240

ISBN 982-203-536-5

AACR2

SOMMAIRE

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. ORDRE DU JOUR	3
III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS	5
IV. RECOMMANDATIONS	47
V. LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE	51
VI. PARTICIPANTS	55
Annexe 1: Rapports des séances techniques	69

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIAR	Centre australien pour la recherche agricole internationale
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AIMS	Institut australien des sciences de la mer
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CCOPS	Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud
CIEO	Centre international d'exploitation des océans
CPS	Commission du Pacifique Sud
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations
CSIRO	Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle
DCP	Dispositif de concentration du poisson
EVAAM	Établissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes
FFA	Agence des pêches du Forum
FFC	Comité des pêches du Forum
HACCP	Analyse des risques et des points de contrôle critique
ICLARM	Centre international pour la gestion des ressources aquatiques biologiques
IMR	Institut des ressources marines (USP)
ODA	Service de développement outre-mer (Royaume-Uni)
OFCF	Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche
OFDC	Société de développement de la pêche au large (Taiwan)
ORSTOM	Institut français de recherche pour le développement en coopération
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPPH	Pays pratiquant la pêche hauturière
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PUE	Prises par unité d'effort
SIRMIP	Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SPAR	Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud
SPRTRAMP	Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (CPS)
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USP	Université du Pacifique Sud
WPFCC	Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental

I. INTRODUCTION

La conférence technique régionale sur les pêches, organisée par la Commission du Pacifique Sud, constitue la seule occasion pour les cadres des services des pêches de tous les États et territoires membres de se rencontrer et de traiter de questions techniques relatives au développement de ce secteur d'activité; cet échange d'expérience, d'idées et d'informations leur permet de déterminer ceux de leurs besoins et problèmes communs auxquels une approche régionale serait susceptible de répondre au mieux.

Les participants aident le département des pêches en examinant et en évaluant les activités en cours ou prévues, en faisant de nouvelles propositions au besoin et en formulant des recommandations à l'intention du secrétariat général qui les transmet au Comité des représentants des gouvernements et administrations, puis à la Conférence du Pacifique Sud.

Grâce à ce processus d'évaluation et d'échange réguliers, les activités entreprises par le département des pêches de la CPS restent en rapport direct avec les besoins sans cesse changeants des États et territoires océaniques. Au fil des ans, les conseils formulés par les participants aux conférences techniques régionales sur les pêches ont guidé les travaux de la Commission en ce domaine et joué un rôle essentiel dans l'élaboration des activités nombreuses et diverses qui sont mises en œuvre par le département des pêches, le plus important de la Commission du Pacifique Sud depuis quelques années.

La vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 5 au 9 août 1996.

II. ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la conférence**
 - 1.1 Cérémonie d'ouverture
 - 1.2 Désignation du président
 - 1.3 Regrets
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Désignation du comité de rédaction
 - 1.6 Procédures à suivre pour le bon déroulement de la conférence
 - 1.7 Présentation des exposés nationaux
- 2. Direction du département des pêches**
 - 2.1 Rapport du directeur du département des pêches
- 3. Séance technique n° 1**
 - 3.1 La pêche thonière dans le Pacifique occidental : un tour d'horizon — état des stocks
- 4. Séance technique n° 2**
 - 4.1 Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)
- 5. Programme pêche hauturière : un tour d'horizon**
 - 5.1 Tour d'horizon présenté par le coordonnateur du programme pêche hauturière
 - 5.2 Rapports des réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins
 - 5.3 Rapport de la sixième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud
 - 5.4 Bilan des consultations techniques
- 6. Séance technique n° 3**
 - 6.1 Analyse des risques et des points de contrôle critique : implications régionales
- 7. Séance technique n° 4**
 - 7.1 Projet de gestion intégrée des ressources côtières : état d'avancement
- 8. Programme pêche côtière : un tour d'horizon**
 - 8.1 Section techniques de pêche
 - 8.2 Section formation
 - 8.3 Section évaluation des ressources côtières
 - 8.4 Section valorisation des produits de la pêche
 - 8.5 Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches
 - 8.6 Section information
- 9. Séance technique n° 5**
 - 9.1 Utilisation de chanidés vivants comme appâts pour la pêche à la palangre
- 10. Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines**
- 11. Programme régional océanien de développement de l'aquaculture : mise en place de mécanismes régionaux**
- 12. Exposé sur les projets d'exploitation de l'huître perlière**
- 13. Bilan de l'étude sur les marchés du troca**

14. Communications présentées par d'autres organisations

- 14.1 Programme régional océanien de développement de l'aquaculture
- 14.2 Division des industries de la pêche de la FAO
- 14.3 Agence des pêches du Forum
- 14.4 Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM
- 14.5 Nelson Polytechnic
- 14.6 *The Nature Conservancy*
- 14.7 Banque mondiale
- 14.8 Université du Pacifique Sud
- 14.9 ZoNéCo

15. Révision tripartite du projet de développement de la pêche au large lancé par le PNUD**16. L'avenir de la conférence technique régionale sur les pêches****17. Questions diverses****18. Adoption du rapport**

III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

1. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

1.1 Cérémonie d'ouverture

1. Le Docteur Robert Dun, secrétaire général de la CPS, souhaite la bienvenue aux participants à la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches et indique que le secrétariat général est impatient d'entendre les États et territoires membres énoncer clairement les priorités dans le secteur des pêches et de savoir de quelle manière le département des pêches peut les satisfaire au mieux.

2. Le secrétaire général souligne que les ressources halieutiques sont pour les pays insulaires l'une des seules ressources renouvelables qui puissent servir à des fins de développement économique et de subsistance, et qu'il revient à la Commission de faire en sorte que les États et territoires membres reçoivent à cet égard les conseils scientifiques et techniques les plus appropriés.

3. Il attire l'attention des participants sur le rapport de la mission d'évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines. Le comité des pêches du Forum et le CRGA, après examen des recommandations de la mission, ont décidé que le département des pêches de la CPS devrait continuer de fonctionner comme par le passé, à cette importante différence près que le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et le programme pêche côtière de la CPS devraient assumer la responsabilité principale du secteur des ressources marines côtières. Il demande aux participants d'étudier les mécanismes qui permettraient d'améliorer la collaboration dans ce domaine.

4. Dans le domaine de la pêche hauturière, le rôle principal de la CPS est de fournir des informations scientifiques de qualité sur les thonidés. L'état des stocks régionaux de thonidés est satisfaisant, bien qu'il soit nécessaire d'obtenir des renseignements complémentaires sur certains d'entre eux. En revanche, les ressources côtières des petits pays insulaires se trouvent de plus en plus sous pression à mesure que la population s'accroît. Il est possible d'assurer la viabilité de l'exploitation, mais il faut pour cela une forte détermination de toutes les parties concernées. La présente conférence offre la possibilité d'examiner les moyens de gérer plus efficacement les ressources halieutiques.

5. Le secrétaire général rappelle que les résultats des délibérations seront pris en considération par le secrétariat général et guideront les activités du département des pêches pendant les deux années à venir.

1.2 Désignation du président

6. En application de la rotation de la présidence par ordre alphabétique des États et territoires membres, le directeur du département des pêches invite le représentant de Kiribati, M. Tukabu Teroroko, à présider la conférence.

7. Le président indique que son pays est très fier d'assumer ce rôle, dans la superbe salle de conférence de la CPS et fait remarquer que, celle-ci ayant la forme d'une pirogue de Kiribati, on peut être sûr que les débats suivront le cap voulu et mèneront les participants à bon port.

8. Il remercie le secrétaire général de son encourageante allocution d'ouverture et exprime sa gratitude au directeur du département des pêches pour avoir dirigé et géré le département et son personnel ces dernières années.

9. Conformément à la pratique habituelle, le président invite le représentant des Îles Marshall, qui sera président de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches, à assumer la vice-présidence.

1.3 Regrets

10. Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) s'est excusé par écrit de n'avoir pu envoyer de représentant à la conférence; plusieurs États et territoires insulaires ne sont pas représentés non plus. Une liste des participants figure à la page 55 du présent rapport.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

11. Le président invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire, expliqué par le directeur du département des pêches. Il fait remarquer que plusieurs créneaux restent disponibles pour tout débat que souhaiteraient soulever les États et territoires membres.

12. Le représentant de Fidji se déclare généralement satisfait de l'ordre du jour, mais estime qu'il faudrait prévoir une présentation des exposés nationaux. Il propose également que les tours d'horizon des programmes pêche hauturière et pêche côtière soient présentés avant les séances techniques correspondantes, afin de faciliter le travail.

13. Le représentant du secrétariat général explique que certaines séances techniques ont été programmées avant le tour d'horizon correspondant car il est apparu par le passé qu'une telle séance sur la situation de la pêche permettait de mieux comprendre le bilan du programme concerné. Il fait remarquer que certaines séances techniques dont la position à l'ordre du jour a été fixée de façon plus ou moins arbitraire sont sans rapport direct avec le programme de travail. Les participants conviennent de conserver les séances techniques dans l'ordre prévu à l'ordre du jour provisoire, mais soulignent qu'il faudra prêter attention à cette question à l'occasion des prochaines conférences.

14. Le représentant du secrétariat général précise qu'une présentation des exposés nationaux est généralement prévue à l'ordre du jour, mais que les pays désireux de présenter oralement l'exposé qu'ils avaient préparé par écrit ont été peu nombreux lors des dernières conférences. Il estime que le moment le plus approprié à cet égard est le début de la conférence.

15. Le représentant du Samoa-Occidental déclare que les représentants de plusieurs pays sont chargés par leur gouvernement de présenter leur exposé national et souligne qu'il s'agissait d'un point important de l'ordre du jour des précédentes conférences. Le directeur du département des pêches explique qu'il serait trop long de demander au représentant de chaque État ou territoire membre de donner, à tour de rôle, lecture de son exposé national, mais convient qu'il est important de donner à chacun la possibilité de le faire et que les créneaux laissés libres à l'ordre du jour peuvent être utilisés à cette fin. Les participants conviennent d'ajouter un point à l'ordre du jour de la première journée afin que les pays qui le souhaitent présentent leur exposé.

16. L'ordre du jour modifié est adopté.

1.5 Désignation du comité de rédaction

17. Le président rappelle que le vice-président assume généralement la présidence du comité de rédaction, et que celui-ci comporte normalement au moins un représentant francophone et un représentant anglophone. Le comité de rédaction supervisera la rédaction du compte-rendu analytique des travaux et se réunira normalement en début de matinée avant la séance plénière pour examiner le projet de rapport et vérifier qu'il reflète bien les débats. Les représentants des Îles Cook, de Fidji, de Niue, de la Nouvelle-Calédonie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée acceptent de faire partie du comité de rédaction.

1.6 Procédures à suivre pour le bon déroulement de la conférence

18. Le président passe en revue les procédures à suivre pour le bon déroulement des débats en mettant l'accent sur la nécessité de tenir compte de l'interprétation en anglais et en français et sur la manière de procéder à cet égard.

1.7 Présentation des exposés nationaux

19. Ce nouveau point de l'ordre du jour permet aux États et territoires qui le souhaitent de présenter oralement les documents qu'ils ont préparés pour la conférence.

20. Le représentant de Fidji présente un exposé, après avoir remercié le président et le secrétariat général. Il exprime sa gratitude pour les évaluations des ressources effectuées par le programme pêche hauturière et souligne que c'est grâce à la CPS que Fidji possède une meilleure connaissance de ses stocks de thonidés. Il fait remarquer que ceux-ci sont exploités par les pays pratiquant la pêche hauturière qui réalisent ainsi des bénéfices économiques dont les retombées pour la région sont rares. Le représentant de Fidji estime que la CPS devrait renforcer les activités visant à permettre à la région de tirer davantage profit de la pêche thonière.

21. Il se déclare préoccupé par la situation et l'avenir des ressources halieutiques côtières en général, du fait de la pression exercée par des populations en expansion et du faible niveau économique des pays insulaires, en faisant remarquer qu'il est difficile de remédier à ces deux problèmes. Fidji a entrepris un programme destiné à répondre, grâce à l'aquaculture, aux besoins de ceux qui vivaient jusqu'à présent de la pêche côtière. Il indique que son pays est prêt à soutenir toute organisation régionale envisageant la mise en place d'un programme de développement de l'aquaculture.

22. Il s'inquiète de la diminution des échanges avec le département des pêches de la CPS qu'entraîne le passage d'un rythme annuel à un rythme biennal de la conférence technique régionale sur les pêches. Il signale que Fidji a la chance d'être membre du Comité des pêches du Forum (FFC), ce qui a contribué à la coordination des questions de pêche thonière avec le programme pêche hauturière, mais que cette possibilité n'existe pas en ce qui concerne le programme pêche côtière. Il estime que Fidji pourrait tirer davantage profit de certains projets du programme pêche côtière. La bêche-de-mer est une ressource qui ne manque pas de débouchés et ne nécessite pas de programme compliqué d'analyse des risques, mais dont la viabilité, assurée depuis le XIX^e siècle, pourrait être aujourd'hui compromise. Il conviendrait d'effectuer des recherches afin de veiller à ce que la mise en valeur de cette ressource se fasse dans un souci de profit à long terme.

23. Le représentant de Nauru fait un bref exposé dans lequel il signale que le gouvernement a approuvé la création d'un organisme national ayant compétence dans le secteur des pêches, doté du statut de personne morale, et intitulé *Nauru Fisheries and Marine Resources Authority* (NFMRA), et qu'il ne reste plus qu'à promulguer le texte réglementaire. Nauru apprécie le travail que réalise la CPS dans le secteur des pêches, en particulier les activités de sensibilisation des populations.

2. DIRECTION DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES

2.1 Rapport du directeur du département des pêches

24. Le directeur du département des pêches de la CPS donne un aperçu du contenu des documents de travail 1, 2 et 3. Il indique que les documents de travail 2 et 3 seront examinés plus en détail aux points de l'ordre du jour correspondant aux deux programmes du département des pêches et que son exposé sera axé sur le document de travail 1 qui fait un tour d'horizon de l'ensemble du département.

25. Au sujet des effectifs du programme pêche côtière, le directeur du département fait remarquer que le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est devenu une section depuis la dernière

conférence technique régionale sur les pêches; il a en effet paru nécessaire de l'intégrer aux activités du département des pêches et de lui donner un statut plus prestigieux. Il souligne que le poste de spécialiste du développement de la pêche côtière (FDO) ne sera bientôt plus inscrit au tableau des effectifs, c'est-à-dire dès que le financement accordé par le PNUD à ce projet arrivera à terme. Les financements correspondant au traitement des agents des sections évaluation des ressources côtières et valorisation des produits de la pêche viennent à expiration en septembre 1997. S'il n'est pas trouvé de financement complémentaire, le programme pêche côtière perdra cinq cadres professionnels et trois adjoints administratifs dans les douze mois qui viennent.

26. Les effectifs du programme pêche hauturière seront bientôt complétés par un chargé de recherche halieutique qui rassemblera les rapports communiqués par les pays sur la situation des stocks nationaux. En outre, un technicien en biologie et un étudiant de doctorat (de Fidji) viennent tout juste d'être recrutés dans le cadre du projet SPRTRAMP (projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés).

27. Le directeur du département précise que celui-ci emploie actuellement 30 cadres professionnels (soit 14 personnes pour le programme pêche côtière et 16 pour le programme pêche hauturière) et 10 agents de soutien. Il a pu répondre à la plupart des demandes qu'il a reçues ces deux dernières années en dépit de difficultés croissantes de financement, mais un des principaux motifs de préoccupation a été la section techniques de pêche. Des missions temporaires d'experts-conseils ont pu combler ce vide, jusqu'à ce que des fonds statutaires soient de nouveau mis à la disposition de la section afin de pourvoir au poste de maître de pêche, considéré comme hautement prioritaire, en compensation du gel du poste de coordonnateur du programme pêche côtière.

28. La formation en détachement d'agents des services des pêches des États et territoires insulaires prend de plus en plus d'importance. Deux bailleurs ont heureusement fourni des fonds afin que des ressortissants des États et territoires insulaires puissent suivre des stages de longue durée auprès du programme pêche côtière de la CPS. Le directeur du département estime que ces stages sont très utiles et indique que la CPS s'efforcera de continuer à financer ce type de formation pratique.

29. Il apparaît cependant assez difficile, de manière générale, de maintenir les effectifs au niveau actuel. Certains bailleurs ont en effet retiré leur aide, non seulement au département des pêches, mais aussi à toute la CPS, de sorte que le maintien des nombreuses activités en cours semble compromis. Certaines solutions nouvelles se profilent, mais dans un avenir encore assez lointain.

30. Le directeur du département relève que moins de 10 pour cent du budget du département des pêches provient des ressources statutaires de la CPS et que la totalité de ces crédits est affectée à la direction du département et à la section techniques de pêche. Le département des pêches n'a pas réussi à persuader le CRGA d'attribuer des ressources statutaires au programme pêche hauturière, qui reste entièrement financé sur des crédits non statutaires, de même que cinq des six sections du programme pêche côtière.

31. Le directeur du département des pêches explique que les financements non statutaires sont de deux types, selon qu'ils viennent appuyer des projets pluri-annuels ayant fait l'objet d'une planification poussée ou des projets de moindre envergure. Les projets pluri-annuels sont considérés comme préférables étant donné que la CPS ne peut offrir de contrat de courte durée sans avoir l'assurance de disposer de financements pour les années à venir. En dehors des projets financés par le PNUD, l'Union européenne et le service de coopération britannique, le seul engagement à long terme pris par un bailleur est celui de l'Australie, qui a décidé il y a trois ans de verser au département des pêches une contribution s'étalant sur quatre ans. Des démarches entreprises auprès de la France dans le même sens n'ont pas abouti. Le directeur du département des pêches invite de nouveau tous les bailleurs présents à envisager ce type de financement à long terme, compte tenu du fait qu'une contribution annuelle complique beaucoup l'organisation du travail.

32. La contribution du programme pêche hauturière à des projets extérieurs constitue une autre source de financement. Le programme a ainsi participé à des recherches sur les thonidés aux Philippines en 1992 et les fonds obtenus ont permis d'appuyer d'autres activités. Il est probable que le programme participera à un projet similaire financé par la Banque mondiale en Indonésie. Le directeur du département des pêches rappelle que la

CPS n'autorise ces missions d'expertise-conseil qu'à deux conditions : le travail effectué doit avoir un rapport avec la gestion des ressources halieutiques de la région et ne doit pas porter préjudice aux services offerts aux États et territoires membres.

33. Le directeur du département des pêches a le plaisir d'annoncer que Taiwan a offert l'année dernière, pour la première fois, une assistance financière au programme pêche hauturière, en particulier pour l'organisation de la réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud qui a eu lieu en 1996 aux Îles Cook, ainsi que pour des activités scientifiques faisant intervenir en collaboration le programme pêche hauturière et des établissements de Taiwan.

34. À la suite d'une décision inopinée de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud (2^e phase) ne bénéficiera d'aucun financement ni au titre de la CPS, ni au titre de la SOPAC (Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées). Le Canada ne continuera de financer le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches que jusque fin 1996 et il a cessé de soutenir la recherche sur le germon; il faut donc rechercher un bailleur qui puisse prendre à sa charge ces activités "traditionnellement" financées par l'ACDI.

35. Le directeur du département indique que les relations avec les autres organismes régionaux sont excellentes. La CPS a pris part à plusieurs réunions de l'Agence des pêches du Forum (FFA), du PROE, de la SOPAC, du Secrétariat général du Forum et de l'Université du Pacifique Sud (USP). La direction de la CPS a participé à des réunions du comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS) qui s'est penché à plusieurs reprises sur les affaires maritimes. La CPS et l'Agence des pêches du Forum continuent d'avoir chaque année des réunions de concertation qui leur permettent de procéder à des échanges et d'évaluer leurs programmes de travail respectifs. Il a été décidé de poursuivre ces concertations annuelles, bien que la FFA abandonne toute activité dans le domaine de la pêche côtière.

36. Étant donné qu'il a été recommandé, dans le rapport d'évaluation des structures, que le PROE et la CPS assument la responsabilité du secteur de la pêche côtière dans la région, il faudra que les deux organisations développent leurs relations de travail; elles ont d'ailleurs déjà entamé des échanges à ce sujet. Le département des pêches entretient également de bonnes relations avec l'USP et la SOPAC.

37. Les recommandations émanant de la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches et la suite qui y a été donnée par le secrétariat général sont exposées, et l'examen de plusieurs questions est reporté au point pertinent de l'ordre du jour.

38. Le représentant du Samoa-Occidental félicite le directeur du département des pêches pour la clarté de son exposé qui a mis les participants au fait du travail que le département des pêches accomplit au sein de la Commission et des contraintes qu'il doit subir. Il demande des explications supplémentaires sur l'augmentation des effectifs du département, relevant que les documents de travail présentés lors de la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches signalaient que l'effectif total se composait de vingt cadres professionnels et neuf agents de soutien, alors qu'il est à présent de trente cadres professionnels et dix agents de soutien, soit une augmentation de 50 pour cent. Le directeur du département des pêches explique que le Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) n'avait pas encore été mis en œuvre lors de la dernière conférence, qu'il y a deux nouveaux agents en détachement dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières et qu'il n'avait pas été pourvu au poste de spécialiste du développement de la pêche côtière à l'époque. Il ajoute que le projet SPRTRAMP doit s'achever en 1999, date à laquelle les postes correspondants disparaîtront, et qu'il est tout à fait possible que les effectifs du programme pêche côtière baissent de 50 pour cent dans les douze mois à venir.

39. Le représentant du Samoa-Occidental déclare qu'il est important de savoir quels ont été les nouveaux cadres professionnels recrutés de façon à pouvoir réaffecter les ressources comme on l'avait fait entre les postes de coordonnateur du programme pêche côtière et de maître de pêche, de façon à combler les lacunes au sein des effectifs du département des pêches. Il lui semble que la Conférence du Pacifique Sud avait approuvé la création de 15 postes dans le cadre du projet SPRTRAMP, et il propose que les fonds correspondant à

certaines postes excédentaires soient réaffectés au profit de la section techniques de pêche. Le directeur du département explique qu'il a été possible d'affecter à d'autres priorités les ressources prévues pour le poste de coordonnateur du programme pêche côtière parce que celui-ci était financé sur des fonds statutaires, mais que les crédits consentis par les bailleurs de fonds sont attribués à un projet précis, comme c'est le cas pour SPTRAMP, et qu'il n'est pas possible à la CPS de réaffecter de cette façon des fonds non statutaires. Le coordonnateur du programme pêche hauturière assure également les participants que le projet SPTRAMP a reçu une priorité très élevée de la part du Conseil des ministres ACP. La Conférence du Pacifique Sud a certes approuvé un maximum de 15 postes pour la durée du projet, mais tous ces postes n'ont pas été inscrits au tableau des effectifs de la CPS parce qu'il a été possible de pourvoir à plusieurs d'entre eux au niveau national.

40. Le représentant des Tonga félicite le président. Il remercie le directeur du département des pêches pour son rapport et pour le programme de travail qui répond généralement aux besoins nationaux. Il fait cependant siennes les inquiétudes exprimées par le représentant du Samoa-Occidental et souligne que les projets qui intéressent le plus directement les Tonga semblent être ceux qui subissent les plus fortes pertes d'effectifs et de financement. La politique nationale des Tonga est fondée sur l'importance prépondérante du secteur des pêches, et cette priorité dans le secteur du développement est commune à la plupart des États et territoires membres de la CPS. Il espère que ces priorités sont prises en compte lors des négociations qui se déroulent entre le comité exécutif de la CPS et les bailleurs de fonds. Il note avec inquiétude que le projet pour la promotion des femmes dans le secteur des pêches est menacé et déclare qu'en ce qui concerne les Tonga, bon nombre de projets d'aquaculture sont liés aux programmes de promotion des femmes dans le secteur des pêches. Le représentant des Tonga considère qu'il s'agit d'une façon de renforcer les activités des femmes dans le secteur des pêches, compte tenu du rôle important qui leur échoit au sein de la famille et de la communauté, et insiste sur les grandes responsabilités qu'elles assument depuis d'innombrables générations. Il espère que ces importants projets n'auront pas à souffrir de la "lassitude des bailleurs de fonds". Les pays bailleurs de fonds sont plus prudents de nos jours quand il s'agit d'attribuer des crédits, mais ils continueront à accorder leur soutien aux secteurs que les États et territoires océaniques auront désignés comme prioritaires, s'ils l'ont fait clairement et devant des assemblées compétentes. Il déclare qu'il incombe aux États et territoires membres de la CPS de veiller à ce que ces priorités soient bien comprises et communiquées. Le représentant des Tonga est inquiet que cet important travail risque de venir à terme.

41. Le représentant du Samoa-Occidental signale que la conférence a été confrontée aux mêmes difficultés de nombreuses fois par le passé. Il propose que les projets soient structurés de façon à ce que les contraintes financières soient prises en considération d'une façon ou d'une autre. Il faudrait, lors de la planification des projets, intégrer au descriptif un élément indiquant comment le projet se poursuivra lorsque le cycle de financement du bailleur arrivera à terme. Il relève également que le secrétariat général a fait du projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches une section distincte de la section valorisation des produits de la pêche. Tout en approuvant entièrement la participation des femmes, il met en garde la conférence que, si cette mesure exige un financement et absorbe davantage de ressources, il faudra l'examiner par rapport à d'autres projets prioritaires du département des pêches. Il propose que ces questions soient abordées lors de l'étude des projets individuels.

42. Le directeur du département des pêches pense que la seule façon réaliste d'apaiser les inquiétudes exprimées par le représentant du Samoa-Occidental au sujet de la pérennité des projets consisterait à faire en sorte que, pour un plus grand nombre de projets halieutiques, la dernière étape de la mise en œuvre soit financée sur des fonds statutaires. Les priorités des bailleurs de fonds évoluent avec le temps, et ils ne peuvent accorder indéfiniment leur soutien à la même activité. La direction de la CPS a pris l'engagement de s'attaquer à ce problème, et c'est pour cette raison que le secrétariat général souhaite que la conférence énonce clairement ses priorités, afin que le département des pêches puisse justifier les fonds statutaires qu'il demande et pour lesquels il est en concurrence avec d'autres secteurs. Il souligne que la CPS veut savoir exactement ce que désire la région.

43. Répondant à une question du représentant des Tonga, le directeur du département des pêches explique que le financement du programme pêche hauturière s'est fait entièrement sur des fonds non statutaires ces 15 dernières années et qu'il faut faire confiance aux principaux bailleurs de fonds pour continuer de le financer

d'année en année. Cependant, cette aide a diminué, étant donné que les États-Unis d'Amérique ont cessé de soutenir le programme en 1992, lorsque l'USAID s'est retirée de presque toutes les activités dans le Pacifique Sud, ce qui a nécessité davantage de missions d'experts-conseils.

44. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande des éclaircissements sur la position du département des pêches dans la hiérarchie des priorités accordées aux divers départements de la CPS. Le directeur du département des pêches déclare que de nombreuses activités d'établissement des priorités se sont déroulées au cours des années et que les résultats ont été chaque fois différents. Il semble impossible de parvenir à un classement effectif des priorités. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande ensuite lors de quelles conférences les priorités sont établies. Le directeur du département explique que chaque département organise ses conférences techniques qui présentent toutes des recommandations au CRGA et à la Conférence. Il semble cependant ne pas exister, au sein du CRGA, de mécanisme rigoureux de comparaison de toutes ces recommandations qui permettrait d'obtenir une idée nette des secteurs qui sont vraiment prioritaires.

45. Le représentant des Tonga déclare qu'il est clair que le problème provient en partie des États et territoires membres. Les représentants des services des pêches peuvent, certes, convenir des priorités lors de la conférence technique régionale sur les pêches et avoir la certitude qu'il y sera bien donné suite, mais il semble que le CRGA ne parvienne pas nécessairement aux mêmes conclusions après avoir tenu compte des recommandations formulées dans d'autres secteurs. Il ne suffit pas que les représentants pensent qu'ils ont bien fait leur travail en exprimant leur point de vue seulement lors de la conférence technique régionale sur les pêches. De retour dans leur pays, ils doivent encore faire valoir ce point de vue face à ceux des autres secteurs. Les représentants nationaux au CRGA semblent rarement demander l'avis des services des pêches au sujet des priorités, et les représentants à la conférence technique régionale sur les pêches devront peut-être s'appliquer davantage à faire connaître leurs priorités. Il est convaincu que les pêches sont l'un des secteurs qui permettent non seulement aux États et territoires océaniques d'assurer leur subsistance, mais également d'avoir des échanges commerciaux équilibrés avec d'autres pays. La région ne peut pas attendre des petits États insulaires qu'ils fondent leur économie sur l'agriculture, alors que les pêches sont le secteur dans lequel les petits pays ont les meilleures chances de s'autofinancer. Lorsque de nouveaux programmes sont lancés, il faut décider au départ comment ils seront maintenus, et établir un mécanisme pour déterminer s'ils ont ou non atteint leurs objectifs. Ils pourraient même comporter des clauses de temporisation. Il souligne que la fin des projets financés par des bailleurs de fonds ne devrait pas prendre les représentants des services des pêches par surprise. Ceux-ci doivent décider exactement pourquoi ils ont besoin de l'aide des bailleurs et pendant combien de temps et définir plus clairement leurs priorités.

46. Le représentant du Samoa-Occidental fait siennes les déclarations du représentant des Tonga et souhaite ajouter qu'une partie du problème provient de la CPS elle-même. Il déclare que de précédentes conférences techniques régionales sur les pêches ont présenté de bonnes recommandations qui n'avaient pas été transmises au CRGA jusqu'à récemment.

47. Le représentant de Fidji se rallie aux observations faites par les représentants des Tonga et du Samoa-Occidental, mais relève que le programme pêche côtière est sans coordonnateur depuis un certain temps, et il apprend à présent que les fonds ont été réaffectés pour recruter un maître de pêche. Il convient que les techniques de pêche sont très importantes et il est d'accord avec cette réaffectation, mais note qu'il est tout aussi prioritaire d'avoir un chef à la tête d'un projet. Il demande des éclaircissements au directeur du département des pêches au sujet de l'avenir de cette vacance et dans quels délais elle pourrait être comblée. Il demande également si la politique consistant à favoriser le recrutement d'Océaniques à des postes au sein du secrétariat général existe toujours.

48. Le directeur du département des pêches déclare que la décision de mettre le poste de coordonnateur du programme pêche côtière en veilleuse avait été prise parce que la conférence technique régionale sur les pêches avait accordé une grande importance à la nécessité de recruter un maître de pêche. La prestation de services aux États et territoires membres était entravée par le manque de personnel de terrain et il semble, *a posteriori*, que cette décision était la bonne. Le directeur du département a pris la direction du programme pêche côtière depuis que le poste de coordonnateur est vacant (février 1995). S'agissant du

recrutement d'Océaniens, le directeur du département relève que le recrutement doit se faire essentiellement en fonction des compétences et des qualifications pour les postes. Il souligne que la sélection est réalisée par un comité qui comprend d'autres directeurs de département, et non en fonction d'une quelconque préférence personnelle, mais qu'à compétences égales, le comité de sélection optera pour le candidat convenant le mieux.

49. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite des éclaircissements sur l'établissement de priorités en matière de financements statutaires. Elle relève que bon nombre d'autres projets de la CPS ont une vocation sociale et laisse entendre qu'il serait bon que les représentants à cette conférence puissent s'assurer, après être rentrés chez eux, que les pêches, en tant que secteur économique, reçoivent la priorité qui leur est due de la part de leur pays au cours des conférences régionales d'établissement de priorités. Les gouvernements perdent parfois de vue les questions économiques, particulièrement si le contrôle de ce secteur a été en partie délégué à des sociétés d'État ou à des intérêts privés.

50. Le président remercie les participants pour cette discussion approfondie. Il indique qu'il est manifestement nécessaire de rationaliser et de classer par ordre de priorité les projets de la CPS et d'élaborer des mécanismes permettant de financer certains projets sur des fonds statutaires afin d'en assurer la pérennité. Il espère que la conférence pourra examiner en détail ces questions au cours des quatre prochains jours.

3. SÉANCE TECHNIQUE N° 1

3.1 La pêche thonière dans le Pacifique occidental : un tour d'horizon – état des stocks

51. Le coordonnateur du programme pêche hauturière présente un aperçu de la pêche thonière dans le Pacifique occidental, suivi d'un point sur l'état des stocks présenté par le maître de recherche halieutique (annexe 1).

4. SÉANCE TECHNIQUE N° 2

4.1 Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)

52. Le coordonnateur du programme pêche hauturière et les deux spécialistes de la recherche halieutique présentent un rapport récapitulatif sur les activités de suivi et de recherche menées dans le cadre du projet SPRTRAMP (annexe 1).

5. PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE : UN TOUR D'HORIZON

5.1 Tour d'horizon présenté par le coordonnateur du programme pêche hauturière

53. Le coordonnateur du programme pêche hauturière donne un aperçu du travail effectué dans le cadre de son programme. Les participants sont invités à se référer aux documents d'information 21, 22, 23 et 24, et à noter que trois réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins se sont tenues depuis la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches, en mars 1994, ainsi qu'une réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud. La principale nouveauté depuis la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches est la mise en œuvre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) qui a permis au programme pêche hauturière de la CPS d'assurer un suivi beaucoup plus complet et continu des ressources en thonidés de la région. Des informations ont ainsi été mises à la disposition des chercheurs et des responsables de la gestion des ressources, et les progrès réalisés depuis la dernière conférence dans le sens d'une meilleure compréhension de la structure et de la dynamique des stocks de thonidés de la région sont considérables.

54. Le coordonnateur du programme pêche hauturière renvoie également les participants au document d'information 25 relatif au projet régional de marquage des thonidés, dans le cadre duquel a été progressivement constitué un ensemble de données très important, en particulier sur les bonites. Une étude des prises accessoires et des rejets des navires thoniers sera bientôt disponible. Le coordonnateur du programme mentionne les recherches biologiques réalisées récemment, en particulier sur l'âge et la croissance, au moyen de l'étude des otolithes. Il indique que le programme ne ménage pas ses efforts pour maintenir le dialogue avec les autres organisations et que ces échanges, au cours desquels il représentait les États et territoires membres, ont été très constructifs.

55. Le représentant de Guam demande si la CPS a pour politique d'effectuer ses recherches par ses propres moyens ou de les confier à d'autres organisations. Le coordonnateur du programme répond qu'il n'existe à cet égard aucune politique établie, mais que le programme essaie de faire en sorte que les travaux essentiels soient réalisés par quelque moyen que ce soit. Il relève cependant qu'il a été recommandé lors de la dernière réunion du comité permanent que les États et territoires membres fassent état lors des prochaines réunions des initiatives nationales conduites en la matière, de façon que toutes les solutions puissent être examinées.

56. Le représentant de l'Australie demande pourquoi les volumes de prises accessoires signalés dans les journaux de pêche et par les observateurs sont différents, et quelles en sont les conséquences pour le travail d'évaluation. Le coordonnateur du programme pêche hauturière explique que la plupart des navires n'ont pas l'obligation de déclarer les prises accessoires, et que cette possibilité ne leur est indiquée que par la présence des colonnes correspondantes dans le journal de pêche. En pratique, il est difficile de recueillir des informations détaillées au moyen de journaux de pêche sur les prises accessoires d'une flottille commerciale. On peut s'attendre à une amélioration de la communication de données sur des espèces commerciales secondaires comme les marlins, mais il est peu probable en revanche que la déclaration de prises accessoires comme les requins s'améliore. La seule façon réaliste d'améliorer l'estimation des prises accessoires dans l'immédiat est de recourir à un plus grand nombre d'observateurs. Le problème que pose actuellement la communication des données sur les prises accessoires est cependant peu susceptible d'avoir un effet sur les évaluations des stocks, étant donné que celles-ci se font actuellement sur une seule espèce; compte tenu de la mise en place d'évaluations portant sur des espèces multiples et de modèles de gestion fondés sur l'écosystème, il sera désormais nécessaire de recueillir des informations sur tous les éléments de l'écosystème.

57. Le représentant des Îles Salomon remercie le coordonnateur du programme pêche hauturière de son remarquable exposé. Il se félicite tout particulièrement du travail effectué dans le cadre du programme d'observation scientifique, qui apporte beaucoup aux États et territoires dans la mesure où il comble certaines des lacunes que présentent les programmes nationaux. Il demande que la CPS envisage de placer un observateur chargé de l'échantillonnage au quai de débarquement de Noro, lorsqu'il aura été satisfait aux objectifs prioritaires du programme.

58. Le coordonnateur du programme reconnaît qu'un observateur est nécessaire à Noro et pense que des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens.

59. Le représentant de Kiribati remercie le programme pêche hauturière d'avoir réalisé une étude sur les interactions entre les méthodes de pêche thonière, et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'avoir financée. Grâce aux conseils reçus à cette occasion, les autorités de Kiribati ont pris des mesures pour exclure les navires de pêche étrangers de la zone des 60 milles autour de Tarawa.

60. Le représentant de Fidji estime que les progrès réalisés par le programme pêche hauturière depuis la dernière conférence technique régionale sur les pêches sont satisfaisants et les rapports présentés excellents. Le rapport établi par le programme sur la situation de la pêche thonière à Fidji a beaucoup contribué à l'élaboration d'une politique nationale à cet égard. Il est satisfait d'apprendre que la couverture statistique des données de pêche s'est améliorée, étant donné que le problème de la communication de ces informations par les navires pratiquant la pêche hauturière constituait auparavant un grave motif de préoccupation. Il signale que son pays a toujours collaboré avec plaisir à la collecte des données et qu'il se réjouit de la perspective d'un stage de formation destiné aux observateurs nationaux, qui permettrait d'améliorer la collecte des données sur

les navires locaux. En outre, il fait remarquer que les transbordements de thon à Fidji ont augmenté et que les deux personnes chargées de l'échantillonnage au port risquent de ne plus suffire à la tâche. Il demande s'il serait possible d'obtenir une assistance complémentaire de la CPS.

61. Le coordonnateur du programme indique que le lieu du deuxième séminaire sur l'échantillonnage au port est actuellement à l'étude et que, si cela semble pratique du point de vue de l'organisation, il pourrait s'agir de Fidji. En outre, Fidji fait partie des États ACP et aurait ainsi la priorité en ce qui concerne l'affectation d'échantillonneurs au port dans le cadre du projet SPRTRAMP.

62. Le représentant des Îles Cook remercie la CPS du travail de qualité effectué par le programme pêche hauturière. Il demande s'il serait possible de réaliser bientôt le rapport sur la situation de la pêche thonière aux Îles Cook demandé par son pays et de quelle manière celui-ci pourrait y contribuer. Le coordonnateur du programme pêche hauturière renvoie les participants au rapport de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui indique qu'un agent sera recruté prochainement afin de reprendre le travail effectué sur les rapports nationaux, y compris aux Îles Cook. Il indique par quels moyens le service national des pêches pourrait aider la CPS à rassembler les informations nécessaires, en particulier des données antérieures et des rapports non publiés.

63. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le coordonnateur du programme pêche hauturière de son exposé exhaustif et le félicite d'avoir mené à bien tant d'activités depuis la dernière conférence et d'avoir su stimuler le travail d'équipe au sein de ses effectifs. Elle remercie tout particulièrement la CPS de sa contribution à un séminaire sur l'échantillonnage au port qui s'est tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui a permis aux agents nationaux de mieux prendre part aux actions de gestion de la pêche thonière. Elle estime que les rapports nationaux ont été très utiles, en particulier à la conclusion des accords d'accès aux zones de pêche avec les pays pratiquant la pêche hauturière. Elle indique que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a maintenant affecté plusieurs chercheurs à l'évaluation et au suivi de la ressource en thonidés, ce qui indique qu'elle a commencé à se rendre compte du caractère vital de cette ressource.

64. Le représentant des Îles Salomon remercie le programme pêche hauturière, au nom des deux sociétés thonières nationales en particulier, pour l'étude bio-économique réalisée dans son pays. Il demande si la CPS pourrait organiser des stages au bénéfice des agents nationaux pendant la réalisation des rapports nationaux. Le coordonnateur du programme estime cette proposition intéressante et indique que le programme pêche hauturière souscrit au principe de tels stages. Bien entendu, il faudrait pour cela disposer de financements, mais le programme pêche hauturière a déjà entamé des démarches auprès d'un bailleur potentiel afin de couvrir le stage d'un chercheur de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre d'une activité nationale, et essaiera de multiplier les stages de ce type. Il fait remarquer que de telles activités intéressent les bailleurs de fonds qui cherchent à développer la formation et à renforcer les moyens nationaux.

65. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soulève également la question de l'amélioration des moyens nationaux en matière de recherche sur les thonidés. Expliquant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose de plusieurs sources d'aide en ce qui concerne la formation scientifique au niveau du troisième cycle, elle demande si des étudiants de ce niveau pourraient être détachés auprès du programme pêche hauturière. Le coordonnateur du programme répond qu'il s'agit là d'une formation plus structurée mais que la CPS, consciente des besoins, accueille déjà deux étudiants de troisième cycle dans le cadre du projet SPRTRAMP et pourrait peut-être en accueillir davantage; il demande cependant aux représentants des établissements d'enseignement supérieur de la région s'ils souhaitent intervenir.

66. Le coordonnateur du programme d'études océanographiques de l'USP indique qu'un étudiant de troisième cycle de l'Université se trouve déjà en stage auprès du programme pêche hauturière. L'USP est déterminée à favoriser la collaboration dans ce domaine et n'exige pas des candidats qu'ils étudient à Suva. Le représentant de Guam indique que l'université de son pays accueille volontiers les étudiants de troisième cycle et que les États et territoires membres intéressés doivent s'adresser à elle.

67. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, consciente que les activités d'observation scientifique menées dans le cadre du programme pêche hauturière nécessitent un personnel expérimenté, demande s'il ne serait pas possible toutefois d'employer des étudiants à ce titre. Le coordonnateur du programme indique que la capacité de la CPS à employer des observateurs est limitée et que les postes prévus sont déjà pourvus. En revanche, les possibilités d'emploi au sein de programmes nationaux d'observation devraient se multiplier à mesure que les capacités de suivi s'amélioreront.

68. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie, revenant sur la formation des observateurs nationaux, demande s'il est prévu d'organiser des cours à l'échelle régionale. Le coordonnateur du programme pêche hauturière répond que ces cours se déroulent généralement à l'échelle nationale, en collaboration avec la FFA, et réunissent un grand nombre de participants. Un cours à l'échelle régionale ferait intervenir une quantité considérable de stagiaires et serait difficile à mettre en place. Il évoque la possibilité d'organiser un stage commun pour les territoires francophones avec la participation du service de traduction et d'interprétation de la CPS.

5.2 Rapports des réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins

69. Le coordonnateur du programme pêche hauturière présente les rapports des trois réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins qui ont eu lieu depuis la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches. Il rappelle que la mission de ce groupe informel de "pairs" est de passer en revue le travail scientifique du programme pêche hauturière et de faciliter la communication à la CPS de données statistiques sur la pêche thonière dans la région, en particulier des données émanant des pays extérieurs à la CPS. Il fait remarquer qu'il est de plus en plus difficile de se procurer des fonds et que la participation aux futures réunions sera probablement entièrement à la charge des participants. Le comité établit une liste de mesures requises et peut adresser des recommandations à la conférence technique régionale sur les pêches. Le coordonnateur du programme pêche hauturière explique quelles ont été les mesures requises lors des précédentes réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins et la suite qui leur a été donnée. Cet exposé s'appuie sur les documents d'information 22 et 23.

70. Les recommandations formulées lors de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins pour communication à la conférence technique régionale sur les pêches sont les suivantes :

Recommandation ° 1

Le comité permanent sur les thonidés et marlins invite instamment le programme pêche hauturière à poursuivre ses efforts pour obtenir un financement à long terme du programme. L'affectation de ressources statutaires de la CPS aux postes essentiels au sein du programme serait particulièrement utile à cet égard.

Recommandation n° 2

Le programme pêche hauturière est invité à obtenir, à titre prioritaire, un soutien financier pour les activités définies comme hautement prioritaires mais ne bénéficiant pas actuellement de financements. La gestion de la base de données sur les prises et l'effort de pêche en particulier fait partie de ces activités et ne bénéficie pas de financements fermes.

71. Le représentant de Fidji demande quel est le statut officiel des recommandations du comité permanent sur les thonidés et marlins. Le coordonnateur du programme pêche hauturière explique que ces recommandations sont soumises à la conférence technique régionale sur les pêches, qui, après les avoir examinées, les soumet habituellement au CRGA pour examen et présentation à la Conférence, qui peut les approuver et demander au secrétariat général d'y donner suite. Le directeur du département des pêches fait remarquer que cette procédure est très complexe, d'autant plus que le comité permanent sur les thonidés et marlins se réunit au moins deux fois entre les conférences techniques régionales sur les pêches. Il propose que cette question soit examinée au point 15 de l'ordre du jour, consacré à l'avenir de la conférence technique régionale sur les pêches. Le

coordonnateur du programme pêche hauturière constate que les recommandations émanant des deux dernières réunions du comité permanent sont sensiblement identiques, de sorte qu'il ne paraît pas problématique qu'il se réunisse plus souvent que la conférence, mais convient que la question doit cependant être abordée à un moment ou à un autre.

5.3 Rapport de la 6e réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud

72. Le coordonnateur du programme pêche hauturière explique que le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud est constitué de chercheurs de pays divers désireux d'évaluer de façon plus rigoureuse les stocks de germon dans le Pacifique Sud. Le groupe ne s'est réuni régulièrement que de 1989 à 1991, pour étudier les effets de l'expansion de la pêche au filet dérivant, qui préoccupaient beaucoup la région à cette époque. La sixième réunion, tenue à Rarotonga (Îles Cook) et financée essentiellement par le gouvernement de Taiwan, a permis d'étudier les progrès réalisés en ce qui concerne la mise au point du modèle d'évaluation des stocks de germon du sud (SPARCLE), et de faire le bilan de la situation de la pêche au germon depuis la précédente réunion qui s'était tenue à Papeete en 1993. Cet exposé s'appuie sur le document d'information 24.

73. Le rapport de la réunion du groupe germon ne suscite aucune question.

5.4 Bilan des consultations techniques

74. Le coordonnateur du programme pêche hauturière fait rapidement le bilan de la consultation technique qui a réuni la CPS et la FFA à Nouméa deux semaines avant la conférence technique régionale sur les pêches. Les travaux ont porté notamment sur les mécanismes de conseil scientifique à adopter dans le cadre d'un éventuel dispositif de gestion des pêches thonières dans le Pacifique. Il indique qu'une consultation multilatérale de haut niveau sur la gestion des pêches thonières dans le Pacifique est prévue au deuxième semestre 1997.

75. Aucune question n'est posée.

76. Le président remercie la CPS, et en particulier le programme pêche hauturière, du travail qu'ils effectuent, manifestement très apprécié des États et territoires membres. Il souligne que les demandes d'assistance complémentaire qui ont été formulées par plusieurs États et territoires membres témoignent aussi de l'utilité du programme.

6. SÉANCE TECHNIQUE N° 3

6.1 Analyse des risques et des points de contrôle critique : implications régionales

77. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche fait un exposé sur l'analyse des risques et des points de contrôle critique (HACCP), en soulignant l'importance croissante pour la région de ce système de contrôle de la qualité. Le déroulement de cette séance technique est résumé à l'annexe 1.

7. SÉANCE TECHNIQUE N° 4

7.1 Projet de gestion intégrée des ressources côtières : état d'avancement

78. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières présente le projet de gestion intégrée des ressources côtières, financé par le Royaume-Uni. Le chargé de recherche en halieutique côtière et les deux auxiliaires-stagiaires présentent les résultats des sous-projets d'établissement de programmes de gestion de certaines ressources. Les débats correspondants sont résumés à l'annexe 1.

8. PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE : UN TOUR D'HORIZON

8.1 Section techniques de pêche

79. Lindsay Chapman, recruté récemment par le département des pêches de la CPS au poste de conseiller pour le développement de la pêche côtière, en remplacement de Peter Cusack, présente le travail de la section techniques de pêche, en se référant au document de travail 3 et au document d'information 16. Ces deux dernières années, la section a surtout aidé les États et territoires membres à développer la pêche autour des dispositifs de concentration du poisson (*payaos*), ainsi que la petite pêche à la palangre.

80. Évoquant l'avenir de la section, le conseiller pour le développement de la pêche côtière souligne que les moyens mis en oeuvre à l'appui du développement de la petite pêche à la palangre dans les États et territoires insulaires doivent être améliorés, d'autant que plusieurs demandes ont été formulées pendant la conférence. Une telle décision comporte bien entendu des conséquences financières.

81. Le maître de pêche de la CPS commente le document d'information 15 et renvoie au numéro 77 de la *Lettre d'information sur les pêches* qui décrit en page 4 l'aide apportée par la section techniques de pêche à la flottille de palangriers de la Société nationale de pêche (*National Fisheries Corporation*) des États fédérés de Micronésie.

82. Le représentant des Îles Salomon remercie la section techniques de pêche de l'assistance fournie à son pays en matière de développement de la pêche côtière, et souligne que ce type d'assistance est très recherché par les États et territoires membres. Il estime que la nécessité de mobiliser des fonds pour assurer la poursuite des activités de la section constitue un motif de préoccupation et que le recours au service d'experts-conseils est sans doute un bon moyen d'optimiser l'utilisation des rares crédits disponibles à court terme. Il fait remarquer que des experts-conseils possédant les compétences recherchées peuvent être disponibles dans les pays insulaires et prêts à intervenir localement et que cette solution ne doit pas être négligée. Un projet d'établissement de pêcheries en zone rurale financé par l'Union européenne et ciblant initialement les lutjanidés profonds est en cours aux Îles Salomon. Faisant remarquer que ces espèces ne sont pas très répandues, il souligne que son pays apprécierait de recevoir de la CPS une assistance qui permettrait d'étendre cette activité à la petite pêche thonière à la palangre, ciblant ainsi des ressources plus abondantes.

83. Le représentant de Fidji apprécie les capacités d'intervention pratique de l'actuel maître de pêche et estime que le nouveau conseiller pour le développement de la pêche côtière a immédiatement mis l'accent sur plusieurs points très intéressants. Il souligne l'importance de la collaboration entre les différentes sections du département des pêches de la CPS et laisse entendre que le manuel sur les DCP aurait pu être publié plus tôt si la coordination avait été meilleure entre les sections. Il se déclare un peu surpris que la section chargée de l'élaboration pratique des techniques de pêche au large relève toujours du programme pêche côtière et estime que, même si ce système est plus pratique sur le plan administratif, il faudrait donner la priorité à la coordination avec les activités du programme pêche hauturière. Cette question pourrait donner lieu à une recommandation qui serait présentée à la Conférence du Pacifique Sud.

84. Le représentant du Samoa-Occidental demande combien de demandes émanant des États et territoires se trouvent en suspens auprès de la section techniques de pêche. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière répond qu'il n'y en a que deux : l'une est parvenue à la section peu avant la conférence et il sera répondu à l'autre dès la fin de la conférence. La section a reçu peu de requêtes officielles ces deux dernières années et y a donné suite assez rapidement.

85. Le représentant du Samoa-Occidental indique qu'il avait cru comprendre que de nombreuses requêtes, sollicitant en particulier les services de maîtres de pêche, étaient en attente, et que, dans ce cas, il avait l'intention d'insister pour que cette section reçoive des financements supplémentaires. Il pense que la conférence technique régionale sur les pêches a formulé à plusieurs reprises des recommandations motivées par la pénurie apparente de maîtres de pêche pour répondre aux requêtes présentées. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière précise qu'il a jusqu'à présent été répondu aux demandes *officielles*, mais que les services nationaux

des pêches (dont au moins 5 déjà pendant cette conférence) ont aussi manifesté leur intérêt et formulé des requêtes verbalement, mais ont renoncé à le faire de manière officielle, lorsqu'il est apparu que la section n'avait pas les moyens d'y répondre. Le maître de pêche souligne que tous les services des pêches savaient que le poste était vacant, et n'ont donc probablement pas formulé de requête officielle même si le besoin existait.

86. Le représentant de Nauru, faisant sienne cette remarque, indique que son pays n'a pas sollicité l'aide d'une section dont il savait qu'elle n'avait pas les moyens d'intervenir. Cependant, il est certain que les États et territoires auraient recours aux possibilités d'assistance si elles existaient. Il rappelle que son pays se trouve dans une phase de transition économique et a besoin de toute urgence d'assistance et de conseils pratiques sur la petite pêche à la palangre et la fabrication de DCP. Il convient que le besoin en maîtres de pêche ne peut pas être estimé à partir du volume de requêtes officielles reçues par la CPS, compte tenu des sous-effectifs dont souffre la section techniques de pêche et qui sont connus de tous. Il estime que les services offerts auparavant par les maîtres de pêche à la région ont été excellents.

87. Le représentant de Kiribati souscrit aux points de vue exprimés précédemment et indique qu'il sollicitera les services de la section techniques de pêche dans un proche avenir, et qu'il serait en outre intéressé par une possibilité d'assistance ou de conseils en matière de récifs artificiels.

88. Le représentant de Fidji pense que les taux de capture des petits palangriers pourraient être améliorés par l'aquaculture de poissons-appâts et demande si la CPS pourrait apporter son assistance dans ce domaine. Il s'interroge en outre sur les conséquences de la perte du poste de spécialiste du développement de la pêche côtière sur la capacité de la section à offrir ses services. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière fait remarquer que l'aquaculture est inscrite à un autre point de l'ordre du jour et que le départ du spécialiste du développement de la pêche côtière réduira encore les services que la section est capable d'offrir à la région.

89. Le représentant de Tuvalu se félicite de l'excellent travail que la CPS a accompli dans le cadre du programme national de DCP; il se demande cependant comment il sera possible de développer la pêche de façon à tirer le meilleur parti de ces DCP si la section techniques de pêche réduit ses services, car un des maillons de la chaîne du développement serait ainsi rompu. À son avis, plusieurs pays se trouvent dans la même situation; ils ont emprunté une certaine voie pour mener à bien leur développement, mais n'ont pas encore atteint le stade des exportations commerciales. Tuvalu souhaite que l'aide de la CPS se poursuive et que, si le problème réside dans les financements, la CPS accorde une priorité particulière à cette section.

90. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que le travail du programme pêche côtière a eu d'importantes retombées pour son pays et que, par suite des changements apportés récemment aux structures administratives dans le secteur des pêches, les autorités des régions rurales de Papouasie-Nouvelle-Guinée demanderont au gouvernement national de faire de plus en plus appel à la CPS. Elle fait observer que la vacance du poste de coordonnateur du programme pêche côtière entravera vraisemblablement la capacité globale de la CPS à assurer ses services.

91. Le directeur du département des pêches déclare que la longue vacance du poste de maître de pêche, qui a duré 18 mois, ainsi que les avis exprimés par les États et territoires membres, faisaient du recrutement à ce poste une priorité absolue. Le poste de coordonnateur du programme pêche côtière est devenu vacant et comme c'est un des rares postes du département des pêches à être financé sur des fonds statutaires, il représentait à l'époque la seule source de fonds pouvant servir à recruter le maître de pêche avec un minimum de contraintes administratives. Tout le personnel du programme pêche côtière s'est rangé à cette décision, mais il n'en reste pas moins que la question du recrutement au poste de coordonnateur du programme pêche côtière, qui demeure en suspens, devra être examinée lors de cette conférence. Le directeur du département convient que la cohésion et la collaboration entre les sections de son département sont un enjeu important, et les participants auront la possibilité d'en débattre lors de la séance du lendemain.

92. Le directeur du département des pêches est d'avis qu'il faut réorienter les activités de développement économique à l'échelon régional vers l'exploitation des ressources en thonidés, plus abondantes que les

ressources côtières, et que, dans cette perspective, la petite pêche thonière à la palangre et la pêche sur DCP joueront un rôle important. Il faut du temps pour développer l'exportation économiquement viable de poisson frais, et ce pour de multiples raisons, mais il n'en demeure pas moins que l'efficacité des méthodes de pêche et de ramassage est, aujourd'hui comme jadis, le facteur déterminant de la réussite ou de l'échec. Le directeur du département fait une parenthèse pour annoncer que le responsable du marché aux poissons de Sydney, M. Graham Crouch, assiste à la conférence pour donner des conseils, car le marché jouera également un rôle important dans le développement de la pêche en tant qu'activité économique.

93. Le représentant des Îles Mariannes du Nord déclare que son pays est également membre du conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et qu'en raison de sa proximité de Guam et d'Hawaï, il a été témoin de tous les changements qui se sont produits dans le secteur de la pêche à la palangre. Il considère également que la présence de maîtres de pêche au sein de la CPS doit être considérée comme un moyen d'aider les pouvoirs publics à gérer les pêcheries. D'importantes sommes d'argent sont investies dans la pêche, et il devient de plus en plus difficile aux services des pêches de justifier des changements et de les réaliser. Il estime que les maîtres de pêche de la CPS, en faisant office, en quelque sorte, d'arbitres indépendants, de même que les stages de formation, ont contribué à rapprocher les pêcheurs et les services des pêches et aidé les deux partenaires à voir la situation sous un autre jour. L'enthousiasme engendré par l'arrivée d'un maître de pêche et les échanges qui en ont découlé ont été bénéfiques en soi. Il espère que les activités des maîtres de pêche peuvent être considérées comme une composante permanente de la CPS.

94. Le représentant des États-Unis d'Amérique se félicite des lignes directrices élaborées par le maître de pêche au sujet des palangriers et lui demande d'expliquer davantage les avantages comparatifs de l'achat de navires d'occasion et de la construction de nouveaux navires pour la pêche à la palangre. Le maître de pêche indique qu'il existe tellement de navires sur le marché que l'achat d'un bâtiment d'occasion s'impose d'emblée. Cependant, la disponibilité de pièces de rechange doit être un des principaux facteurs à considérer lorsque l'on envisage d'acheter un navire d'occasion. Les grandes marques, surtout pour ce qui est des moteurs, sont habituellement les plus fiables.

95. Le coordonnateur du programme d'études océanographiques de l'Université du Pacifique Sud déclare que son organisme a, par le passé, prêté son concours aux Samoa et à Fidji pour le mouillage de DCP, et il rappelle à la conférence que cette capacité est toujours à disposition.

96. Le représentant des Îles Cook présume que les paramètres pour les meilleurs palangriers, exposés par le maître de pêche, sont fondés uniquement sur la capacité de pêche. Il déclare qu'aux Îles Cook, le type du bâtiment est déterminé également par le volume disponible de fret aérien à destination de l'étranger et par l'espace restreint au quai. Un seul navire de la taille recommandée par le maître de pêche pourrait suffire à absorber l'ensemble de la capacité nationale actuelle de transformation des produits de la pêche.

97. Le représentant des Tonga tient à signaler que son pays est conscient des compressions financières que subit la CPS et qu'il s'est adressé à la FAO pour obtenir de l'aide pour l'élaboration des caractéristiques optimales d'un palangrier. Il constate que les résultats concordent très bien avec ceux du maître de pêche de la CPS.

98. Le représentant des Îles Salomon propose, en s'appuyant sur le sentiment qui semble émaner de la conférence, de recommander que le secrétariat général essaie par tous les moyens de maintenir le poste de spécialiste du développement de la pêche côtière au tableau des effectifs.

99. Le représentant de Niue se rallie à l'avis exprimé par d'autres participants qui insistent sur la nécessaire cohésion entre les sections de la CPS, sans que soit négligée pour autant la coordination avec d'autres organismes tels que la FFA.

100. Le représentant du Samoa-Occidental se félicite du soutien massif dont bénéficie le travail du maître de pêche et fait observer qu'il avait posé sa question au départ afin de recueillir l'avis des autres participants. Comme l'a déjà fait remarquer son pays par le passé, l'existence d'un besoin a été incontestablement démontrée.

Il trouve regrettable que le CRGA n'ait pas accordé la priorité voulue au souhait exprimé par la conférence technique régionale sur les pêches, et en fait par deux conférences consécutives. Il se demande si ce Comité envisagerait d'accorder la priorité à toute autre recommandation ferme à l'effet que le poste de maître de pêche soit financé sur des fonds statutaires et que la plus haute priorité soit accordée à cette activité dans le cadre du programme pêche côtière. Il déclare que cette recommandation doit obtenir un appui massif pour être adoptée par le CRGA.

101. Le président demande aux représentants de Fidji, des Îles Salomon et du Samoa-Occidental de rédiger des recommandations dans ce sens pour examen par le CRGA. Les recommandations formulées sont les suivantes :

Recommandation n° 1

La conférence, consciente de l'importance du programme pêche côtière pour le développement de pêcheries nationales dans les États et territoires océaniques; reconnaissant, par ailleurs, la nécessité d'une collaboration plus poussée entre les différentes sections du programme pêche côtière et entre celui-ci et d'autres organisations compétentes, afin d'assurer dans tous les secteurs du développement de la pêche la cohérence de la démarche adoptée; recommande que le programme pêche côtière soit maintenu et renforcé et que, en particulier, la collaboration entre les diverses sections du programme en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de demandes de financement soit intensifiée.

Recommandation ° 2

La conférence, notant avec une profonde préoccupation que le CRGA n'a accordé qu'une faible priorité au renforcement de la section techniques de pêche par le passé, en dépit de l'accroissement de l'intérêt manifesté et de la demande exprimée par les États et territoires océaniques pour le développement de leurs propres flottilles de pêche commerciale au large (pêche thonière à la palangre, mouillage de DCP et techniques de pêche connexes et pêche de lutjanidés d'eau profonde) dans le cadre de leurs plans d'ensemble de développement de la pêche, accorde son appui, en priorité absolue, au maintien et au renforcement de la section techniques de pêche du programme pêche côtière, afin que les services dont les États et territoires ont besoin soient effectivement assurés en temps opportun, et recommande par conséquent, en priorité absolue, que le nombre de maîtres de pêche qualifiés, financés sur des fonds statutaires, soit porté à trois, ces financements statutaires devant également couvrir les coûts des activités et de fonctionnement, et qu'un personnel de soutien soit maintenu à Nouméa pour la section techniques de pêche de façon à ce qu'il puisse être répondu aux demandes de plus en plus nombreuses que suscitent les services de la section de la part des États et territoires membres.

Recommandation n° 3

Plusieurs représentants ayant exprimé leur inquiétude en constatant qu'il n'avait pas été pourvu au poste de coordonnateur du programme pêche côtière et relevant que ce poste est nécessaire pour assurer une meilleure coordination et collaboration entre les sections du programme pêche côtière, tout en servant d'élément centralisateur pour la recherche de fonds non statutaires auprès d'organismes bailleurs de fonds pour l'ensemble du programme, la conférence recommande que le poste de coordonnateur du programme pêche côtière continue d'être financé sur des fonds statutaires et qu'il y soit pourvu en priorité.

8.2 Section formation

102. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques décrit les activités de formation à la pêche de la CPS en se référant au document de travail 3 et au document d'information 13. Le chargé de la formation à la pêche apporte des précisions, en particulier sur la contribution de la section à l'élaboration de plans de mise en valeur des ressources humaines dans les États et territoires membres.

103. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie remercie la section formation de son travail et ajoute que le Territoire appuie ces activités qui nécessitent un suivi continu et sont une nécessité permanente. Il se félicite de la collaboration fructueuse entre la Nouvelle-Calédonie et la CPS dans ce domaine, en rappelant que le Territoire a accueilli le stage pratique du cours Nelson Polytechnic en 1994 et en 1995, et de la publication de différents supports didactiques préparés par la section qui sont d'une grande utilité dans les formations dispensées par l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie. Il estime qu'il est particulièrement important de soutenir le développement des structures nationales de formation halieutique.

104. Le représentant de Palau indique qu'un plan de mise en valeur des ressources humaines a été mis au point avec l'aide de la CPS il y a plusieurs années et que son pays souhaiterait l'améliorer et étudier les moyens de prendre des mesures plus concrètes.

105. Le représentant de Nauru signale que son pays vient de terminer la mise en place du programme de sensibilisation des populations à la sécurité en mer. L'aide de la CPS a été très utile à cet égard et cette activité se poursuivra à l'échelle nationale. Il encourage les services des pêches des autres pays à utiliser les modules de formation de la CPS, très utiles pour l'organisation de stages.

106. Le représentant de Wallis et Futuna remercie la section de la formation à la pêche autour des DCP dont son Territoire a bénéficié. En ce qui concerne la formation à la gestion d'entreprises de pêche, il fait remarquer que 90 pour cent de la population de Wallis et Futuna vit dans une économie de subsistance et espère que de telles formations pourront contribuer à la création d'emplois dans les communautés locales de pêcheurs. Il demande aux autres États et territoires membres d'en appuyer la mise en œuvre.

107. Le représentant de la Polynésie française tient à remercier la section formation pour toutes les activités dont a bénéficié le Territoire.

108. Le représentant de Kiribati s'associe à ces remerciements et fait remarquer que les États et territoires de la région continueront pendant quelque temps à avoir besoin de conseils et d'assistance pour élaborer leurs programmes nationaux de formation, en particulier pour ce qui concerne les activités de pêche artisanale et de petite pêche.

109. Le représentant des Îles Marshall signale que son pays se dote d'une flottille nationale de petite pêche à la palangre ainsi que d'un centre de formation halieutique, à l'appui de cette activité, à Majuro. Son pays souhaiterait également envoyer des étudiants suivre des formations de niveau supérieur à l'étranger et il demande si la CPS peut l'aider à cet égard.

110. Le coordonnateur du programme d'études océanographiques de l'USP félicite la section formation pour la qualité du travail pratique qu'elle effectue et indique que son établissement utilise certains des supports didactiques qu'elle a réalisés. Il se félicite également que le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques siège au comité de coordination de son programme. Il fait remarquer que le projet d'information générale sur les sciences de la mer de l'USP va progressivement disparaître étant donné que les financements dont il bénéficiait viennent à expiration. Comme la CPS, l'USP a été invitée à financer le traitement des agents du secteur maritime au moyen de fonds propres, mais cette proposition n'a pas reçu une priorité élevée lors du processus général de planification. Il relève que la deuxième phase du projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud a été approuvée récemment (pour la période 1997-2002), mais que le Canada a décidé de ne pas apporter de financement à la CPS ni à la SOPAC. Il a cependant été établi que des crédits pouvaient être apportés à ces deux organisations par l'intermédiaire d'autres organismes, et les participants à la présente conférence sont instamment invités à se prononcer à cet égard. Il serait possible de restructurer l'ensemble du programme de financement et de fixer de nouvelles priorités pour l'avenir proche; le coordonnateur pourra communiquer le point de vue exprimé par la conférence à l'ACDI à Ottawa à la fin de la semaine.

111. Il attire également l'attention des participants sur le fait que le travail effectué par la section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches fait largement double emploi avec le projet d'information générale sur les sciences de la mer de l'USP, bien qu'il soit financé par le même bailleur canadien. Il conviendrait

d'étudier la possibilité de fusionner ces deux programmes. Le coordonnateur ajoute que l'assistance canadienne semble désormais centrée sur deux nouveaux thèmes : le rôle des hommes et des femmes d'une part et le secteur privé d'autre part. La possibilité d'établir un projet conjoint qui pourrait intéresser à la fois la région et le bailleur de fonds subsiste cependant.

112. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques remercie les participants de leur soutien, en indiquant que celui-ci pourrait, de façon plus concrète, faire l'objet de recommandations officielles, et les invite à revenir sur les questions soulevées par le représentant de l'USP au sujet des financements canadiens. Le directeur du département des pêches souligne qu'il s'agit d'une occasion que la région ne doit pas laisser passer. Le projet d'information générale sur les sciences de la mer de l'USP a beaucoup apporté aux pays de la région car il a attiré l'attention du public sur leur dépendance à l'égard des ressources marines. Les programmes scolaires, de même que les préoccupations du gouvernement, ne reflètent guère l'importance de l'océan pour les pays insulaires. Il pense que la conférence pourrait contribuer au maintien de ce programme d'enseignement.

113. Le représentant de Fidji exprime sa gratitude à la section formation pour le travail qu'elle accomplit, en particulier en ce qui concerne le cours Nelson Polytechnic qui a beaucoup contribué à la mise en valeur des ressources humaines de la région. Il pense que la CPS pourrait généraliser les détachements des agents des services des pêches des pays insulaires. Le travail accompli par les auxiliaires-stagiaires rattachés au projet de gestion intégrée des ressources côtières dans l'optique de l'amélioration de l'évaluation et de la gestion des stocks est un excellent exemple qui devrait guider la politique de la CPS à l'avenir. En outre, les formations à l'informatique, qui ont été nombreuses ces dix dernières années, doivent être poursuivies. Il propose en outre que la conférence donne au Pr South les pleins pouvoirs pour présenter, lors de ses entretiens avec les autorités canadiennes, les vœux exprimés par les participants.

114. Le représentant des Îles Salomon, appuyant la proposition du représentant de Fidji, estime que le Pr South devrait se charger de communiquer les sentiments exprimés par la conférence. Il se félicite des activités de formation de la CPS et estime que certaines d'entre elles sont très importantes pour le développement du secteur de la pêche dans les zones rurales. Il indique à la section formation que son pays sollicitera bientôt son assistance pour la mise en place de DCP.

115. La chargée de projet (promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches) de la CPS indique qu'elle a participé à un congrès scientifique des pays du Pacifique à Townsville (Australie) et a été impressionnée par les publications du projet d'enseignement sur les ressources marines de l'USP. Ces documents ont fait la preuve de leur utilité dans le cadre d'un programme national d'enseignement. Elle pense qu'il serait très intéressant d'établir un programme conjoint avec l'USP dans cette optique et appuierait une telle initiative.

116. Le président demande si les représentants concernés et le secrétariat général pourraient se charger de formuler des recommandations qui refléteraient les points de vue exprimés au sujet des activités de formation. Ces recommandations sont rédigées comme suit :

Recommandation n° 4

Reconnaissant l'importance des établissements de formation à la pêche pour la mise en oeuvre de programmes de formation nationaux, la conférence recommande que la Commission continue d'aider à renforcer les moyens nationaux en matière de formation et que, dans la mesure du possible, elle travaille en collaboration avec les établissements locaux. Cette aide et cette coopération devraient comprendre, sans y être limitées, des activités telles que la formation des instructeurs et la planification du perfectionnement du personnel, la production de supports didactiques et l'élaboration de nouveaux programmes.

Recommandation n° 5

Compte tenu de la nécessité de concourir au développement des activités de pêche commerciale dans la région, notamment comme moyen d'améliorer les possibilités d'emploi dans la région, la conférence

recommande que la Commission poursuive la mise en oeuvre du programme de formation pour les secteurs de la pêche artisanale et industrielle. Dans la mesure du possible, la formation portera, en priorité, sur toutes les compétences techniques et les connaissances de gestion nécessaires à la bonne exploitation d'entreprises de pêche commerciales.

Recommandation n° 6

La conférence, reconnaissant la valeur du projet d'information générale sur les sciences de la mer de l'USP comme moyen de diffusion de l'information sur l'utilisation rationnelle et durable des ressources marines, et estimant qu'il doit continuer d'être mis en oeuvre en concertation par des organismes régionaux aux compétences complémentaires et que, dans ce contexte, la CPS, la FFA, le PROE, la SOPAC et l'USP sont des organismes qui, en collaborant, peuvent mettre en place un programme complet et efficace, recommande que la CPS, de concert avec l'USP et éventuellement les organismes régionaux nommés ci-dessus, examine toutes les possibilités de poursuivre le projet d'information générale sur les sciences de la mer en confiant sa mise en oeuvre à plusieurs organismes.

117. Le représentant du Samoa-Occidental, rappelant que les participants se sont déclarés favorables à ce que le Pr South fasse état du point de vue exprimé par la conférence à ses interlocuteurs canadiens, se demande si une recommandation est bien conforme à la procédure habituelle, étant donné que les recommandations doivent être adressées au CRGA et que celui-ci ne se réunira qu'en octobre. Peut-être vaut-il mieux avoir recours à une lettre du président.

118. Le Pr South, se ralliant à cette opinion, indique que c'est le point de vue de la conférence en cours qui importe. Il fait remarquer que la position adoptée lors d'une précédente conférence technique régionale sur les pêches avait eu une grande importance pour la mise en place du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) ainsi que du centre de valorisation des produits de la pêche de l'USP.

119. Le directeur du département des pêches indique que les recommandations de la conférence technique régionale sur les pêches doivent être soumises au CRGA et à la Conférence pour approbation et qu'aucune recommandation ne pourrait donc être entérinée avant la fin de l'année. Il pense qu'une lettre de soutien du président au Pr South pourrait en effet l'aider dans ses négociations avec l'ACDI, mais qu'on peut aussi envisager un soutien plus officiel au moyen d'une recommandation à soumettre ultérieurement au CRGA.

120. Après le débat sur l'avenir de la formation à la pêche en général, le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques décrit le cours CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique. Il demande aux participants de faire connaître leur avis quant à l'avenir de ce cours, puisque les financements accordés à ce titre ont diminué en valeur réelle au fil des ans, et que le nombre d'agents des services des pêches qu'il est dorénavant possible de parrainer (9) est en train de tomber en dessous du seuil de viabilité.

121. Le représentant du Samoa-Occidental assure le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques que le cours Nelson Polytechnic passe pour être un élément essentiel de la formation de tous les agents prometteurs des services des pêches, et il espère vivement que des crédits seront trouvés pour le poursuivre. Il relève que les services recrutent continuellement de nouveaux agents et que de nombreux pays sont trop petits pour mettre au point par leurs propres moyens la formation spécialisée nécessaire.

122. Le représentant de Nauru signale que le point fort du cours Nelson Polytechnic est son aspect pratique, et que Nauru considère également qu'il s'agit d'une étape essentielle du perfectionnement du personnel. Il relève par ailleurs que le perfectionnement du personnel des services des pêches est une "histoire sans fin" à ce stade du développement de la région, et que le cours Nelson Polytechnic est exactement ce dont la région a besoin. Il souscrit à toutes les tentatives que peut entreprendre la CPS pour assurer la poursuite de cette activité.

123. Le représentant de Palau déclare que son pays recommande fermement que ce cours soit maintenu. Palau envisage actuellement la création de services des pêches au niveau des États et a désigné au moins 9 agents qui pourraient tirer parti de cette formation.

124. Le représentant de Kiribati abonde dans ce sens en se fondant sur son expérience personnelle du cours Nelson Polytechnic. Le représentant des Îles Cook résume ensuite les déclarations de soutien faites par les participants, mais fait observer qu'en fin d'analyse, le financement est la pierre d'achoppement. Il demande si le secrétariat général pourrait fournir plus de renseignements à ce sujet et indiquer s'il est possible de poursuivre le cours sous une forme légèrement différente, dans le cas où la totalité des crédits nécessaires ne pourrait être réunie.

125. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques déclare que le principal bailleur de fonds souhaite que l'avis des participants soit recueilli afin de justifier un cycle de financement supplémentaire, s'il est en fait possible de trouver une telle justification. Il déclare que plusieurs possibilités pour modifier la structure du cours de façon à réduire les coûts ont été envisagées, et certaines d'entre elles sont décrites. Le coût moyen pour la prise en charge intégrale d'un stagiaire est de 15 000 dollars É.-U. (y compris les frais de déplacement et d'hébergement). Il déclare que l'un des problèmes réside en ce que la nouvelle politique du secrétariat général du Commonwealth en matière de formation consiste à ne financer que les frais de formation, et non le déplacement, et que ceci touche quatre participants par an. En poussant ce raisonnement un peu plus loin, on pourrait envisager à l'avenir de demander aux pays de prendre en charge les frais de déplacement de tous les participants, et si cela pouvait se faire, il serait possible de porter le nombre de participants à 12, comme c'était le cas précédemment.

126. M. Alastair Robertson passe ensuite en revue les diverses possibilités de réduire le coût de la formation à Nelson Polytechnic. Il s'agit dans la majorité des cas d'en réduire la portée de diverses façons, notamment en éliminant le stage pratique de deux semaines dans une entreprise ou en éliminant la visite d'une semaine au laboratoire Greta Point à Wellington (la plupart des coûts supplémentaires sont des frais d'hébergement). Toutes ces mesures ne permettraient cependant qu'à un seul stagiaire supplémentaire de participer au cours.

127. Le représentant des Îles Cook est d'avis que la conférence ne peut pas régler les détails de cet exercice de réduction des coûts, mais se demande quelles options générales sont recommandées.

128. Le directeur du département des pêches est d'avis qu'il est temps d'envisager sérieusement que les États et territoires participent d'une façon ou d'une autre aux frais. Il relève que les fonds accordés au titre de l'aide bilatérale par les bailleurs de fonds à certains ont été utilisés par le passé pour financer la participation de ressortissants de ces pays au cours, mais indique qu'il faudra en fin de compte établir un mécanisme quelconque pour le partage des frais.

129. Le représentant du Samoa-Occidental espère qu'il existe plus d'une possibilité et propose qu'au départ, le partage des coûts soit proposé à titre volontaire. Il faudra un certain temps à de nombreux pays pour pouvoir inclure cette nouvelle dépense importante au budget national.

130. Le représentant des Îles Cook, dans un souci d'efficacité, propose que le secrétariat général dresse par écrit la liste des solutions possibles et de leurs coûts et que la conférence les examine lors d'une séance ultérieure afin d'arriver à une décision. Le secrétariat général accepte de collaborer avec le représentant de Nelson Polytechnic à l'élaboration de cette liste.

131. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare que l'ampleur des effets que l'inflation avait eu sur l'organisation du cours avait échappé à son gouvernement et, qu'à son retour, il la signalera aux instances compétentes. Il juge par ailleurs remarquable le soutien vigoureux au cours Nelson Polytechnic exprimé par les participants, même si l'on tient compte qu'au moins trois des représentants des États et territoires membres assis à la table sont d'anciens stagiaires. Il déclare que la Nouvelle-Zélande tiendra bien entendu compte de ce soutien lors de l'élaboration des futurs plans de financement de cette activité.

132. Lors de la dernière session de la conférence, le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques présente les différentes solutions étudiées en vue de maintenir ou de réorganiser le cours CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique, compte tenu des problèmes financiers croissants qu'il rencontre. Le capitaine Alastair Robertson présente ensuite le document d'information 38 qui indique que le montant total des coûts du cours Nelson Polytechnic s'établit à 189 000 dollars É.-U. Les revenus émanant des bailleurs et de la CPS pour le cours de 1997 n'atteignent que 144 000 dollars É.-U. à raison de 15 750 dollars É.-U. par étudiant, d'où un déficit de 45 000 dollars É.-U. La rentabilité du cours est assurée à partir de douze étudiants, mais il pourrait en accueillir 14.

133. M. Robertson décrit les différentes solutions étudiées par le secrétariat général pour combler ce déficit. La première, qui consisterait à demander aux bailleurs d'accroître leur participation, ne paraît pas réaliste, les bailleurs n'étant pas prêts à prendre une telle décision. La deuxième solution serait d'inviter les États et territoires membres à rechercher pour leurs participants une aide bilatérale auprès de la Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire du consulat de Nouvelle-Zélande, et peut-être auprès d'autres pays comme l'Australie et la France. La troisième solution serait de se pencher sur le budget du cours et de déterminer si des économies peuvent être réalisées sans compromettre la formation. Il serait ainsi possible de réduire à une semaine le stage de deux semaines en atelier de conditionnement, les cours se déroulant à l'École des pêches et les visites aux ateliers de conditionnement se faisant à la journée. Il serait aussi possible de supprimer la visite d'une semaine au ministère de l'Agriculture et au laboratoire des pêches de Wellington et de confier aux instructeurs de l'École des pêches la responsabilité de préparer des cours sur des sujets similaires. Les économies réalisées en réduisant ainsi la durée du cours de deux semaines n'atteindraient cependant que 16 000 dollars É.-U.

134. La quatrième solution serait de mettre en place un système de partage des coûts, par exemple en demandant aux États et territoires de prendre en charge les billets d'avion de leurs étudiants. Cette solution ne serait cependant pas équitable, les prix des billets d'avion étant différents selon le pays d'origine de l'étudiant. En revanche, le déficit de 28 000 dollars É.-U. enregistré pour 1997, compte tenu des économies susceptibles d'être réalisées par la suppression de deux semaines de cours, pourrait être comblé par la création de droits d'inscription. Sur la base de douze étudiants, ces droits s'élèveraient à 2 384 dollars É.-U. par personne; ils pourraient être mentionnés chaque année dans le Savingram annonçant le cours aux États et territoires membres.

135. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que la création de tels droits paraît inévitable mais qu'elle pourrait avoir certains aspects positifs. La nécessité de payer pour le cours serait le meilleur moyen de mettre l'accent sur sa valeur. Compte tenu du montant des droits d'inscription, la sélection des candidats se ferait sans doute de façon plus soignée, ce dont les étudiants et les États et territoires membres tireraient profit.

136. Le directeur du département des pêches précise que cette question a été soulevée lors d'une visite récente de représentants du Secrétariat général du Commonwealth, lesquels ont indiqué qu'ils ne prendraient en charge que les droits d'inscription, les États et territoires devant payer les billets d'avion des participants. Il estime cependant que, si les États et territoires acceptent de payer les droits d'inscription, le Secrétariat général du Commonwealth pourrait revoir sa position et ne pas insister pour que les billets d'avion soient pris en charge à l'échelle nationale.

137. Le représentant de Kiribati demande si les États et territoires proches de la Nouvelle-Zélande pourraient être autorisés à payer les billets d'avion plutôt que les droits d'inscription; il serait en effet plus facile de payer le billet d'avion de l'étudiant que de lui confier l'argent à verser en Nouvelle-Zélande pour s'acquitter des droits d'inscription.

138. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques répond que les différents pays paieraient alors des montants différents pour suivre le cours. Par ailleurs, il ne s'agit pas pour le participant de s'acquitter des droits d'inscription à son arrivée à Nelson, ceux-ci pouvant être payés directement à la Commission par transfert de fonds.

139. Le représentant du Samoa-Occidental estime, en sa qualité de responsable du Trésor dans son pays, qu'il paraît plus intéressant de conserver l'argent sur le territoire national en prenant en charge le voyage de l'étudiant vers la Nouvelle-Zélande sur la compagnie nationale.

140. Le directeur du département des pêches rappelle que les billets d'avion nécessaires concernent le voyage vers la Nouvelle-Zélande, mais aussi vers l'État ou le territoire membre qui accueille le stage pratique.

141. Le représentant des Îles Marshall est favorable à la mise en place des droits d'inscription mais fait observer que son pays rencontrera des problèmes de financement lorsque les fonds apportés au titre du traité avec les États-Unis d'Amérique viendront à expiration, c'est-à-dire dans un très proche avenir. Le secrétariat général pourrait-il aider son pays à rechercher d'autres financements ?

142. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques répond qu'il s'efforcera bien entendu de mobiliser des fonds supplémentaires, mais que le Savingram d'appel de candidatures devra être envoyé d'ici fin août et qu'il faut déterminer immédiatement si le cours pourra avoir lieu en 1997, en demandant aux États et territoires membres de s'engager à partager les frais, par exemple en s'acquittant de droits d'inscription.

143. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est favorable à la mise en place de droits d'inscription dans ces conditions et se rallie à l'opinion exprimée par le représentant de la Nouvelle-Zélande au sujet de la sélection des candidats. Cependant, elle n'est pas certaine que des étudiants de son pays pourront participer au cours en 1997 si des droits d'inscription sont mis en place immédiatement. Le budget affecté aux pêches en Papouasie-Nouvelle-Guinée est en cours d'étude, et il n'a pas été prévu de poste budgétaire pour participation aux cours de Nelson Polytechnic.

144. Le représentant des Îles Salomon demande des précisions sur les solutions proposées par le secrétariat général en ce qui concerne la mise en place de droits d'inscription.

145. M. Robertson explique de nouveau de quelle manière seraient réalisées les économies et comment le déficit restant serait divisé sur la base de douze étudiants pour aboutir au montant des droits d'inscription.

146. Le représentant des Îles Salomon se rallie à l'avis exprimé par le représentant de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'amélioration de la sélection qu'apporterait l'obligation de contribuer financièrement au cours. Cependant, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, son pays est en train d'établir le budget des pêches pour l'exercice 1997 et il lui paraît difficile de prévoir pour l'exercice budgétaire à venir l'introduction d'un poste budgétaire couvrant la participation au cours Nelson, comme c'est sans doute le cas pour de nombreux États et territoires membres. Peut-être pourra-t-il se servir des revenus provenant des droits payés par les États-Unis d'Amérique au titre de l'accès aux zones de pêche thonière, revenus généralement affectés aux activités halieutiques. Il se rallie par conséquent aux propositions de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et invite les participants à souligner l'importance de la formation halieutique auprès de leurs gouvernements respectifs.

147. Le représentant de Palau demande si la réduction de la durée du cours nuira à son efficacité. Il n'a cependant pas d'objection à la mise en place de droits d'inscription et reconnaît la qualité de la formation.

148. Le représentant du Samoa-Occidental approuve les observations formulées par les précédents orateurs et propose que les participants approuvent la mise en place de droits d'inscription de façon que le Savingram puisse être diffusé rapidement. Entre temps, la section formation et le secrétariat général sont encouragés à chercher des fonds auprès des bailleurs afin de compenser les coûts supplémentaires ainsi encourus par les États et territoires membres, jusqu'à ce que le dispositif budgétaire nécessaire ait été adopté à l'échelle nationale. Le représentant du Samoa-Occidental ajoute que, si certains États et territoires membres ne peuvent pas s'acquitter immédiatement des droits d'inscription, on pourrait se fonder sur un nombre plus faible de participants dont les frais seraient entièrement pris en charge à partir des ressources disponibles.

149. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques remercie les participants de leurs intéressantes propositions et observations et répond au représentant du Samoa-Occidental que des négociations avec le Secrétariat général du Commonwealth ont permis ces trois dernières années d'obtenir une augmentation des ressources octroyées, mais que la dévaluation de la livre Sterling a réduit la valeur de la contribution versée en termes réels. Il confirme que le secrétariat général s'entretiendra de nouveau avec le Secrétariat général du Commonwealth afin d'obtenir une augmentation des ressources. En réponse aux observations formulées par les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon au sujet des budgets pour 1997, il propose aux États et territoires concernés de se mettre en contact avec les autorités consulaires de Nouvelle-Zélande afin d'obtenir, pendant une période intérimaire, une aide bilatérale au titre de la participation au cours de Nelson Polytechnic.

150. Le directeur du département des pêches prend bonne note de la remarque du Samoa-Occidental au sujet de la possibilité de réduire le nombre de participants au cours, qui permettrait probablement de le financer à partir des ressources disponibles. Il encourage cependant la conférence à approuver la mise en place de droits d'inscription. Une telle décision permettrait en effet d'aller de l'avant pour 1997 et montrerait aux bailleurs de fonds la valeur que revêt le cours pour les pays de la région.

151. Le président conclut la session en résumant la décision prise par consensus, consistant à accepter la mise en place de droits d'inscription, le secrétariat général devant cependant poursuivre ses efforts afin de combler le déficit.

8.3 Section évaluation des ressources côtières

152. Le représentant de la section évaluation des ressources côtières continue l'exposé des sous-projets correspondant aux plans nationaux de gestion des ressources halieutiques, examinés au point 6 de l'ordre du jour (voir l'annexe 4). Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières lance ensuite le débat sur les activités futures de la section.

153. Il fait observer que le travail de la section est axé sur le projet de gestion intégrée des ressources côtières et que les financements accordés à ce titre couvrent le traitement de tous les agents. Le projet viendra à terme en août 1997, bien que trois sous-projets nationaux restent à terminer, ce qui privera le programme pêche côtière de tous ses moyens en matière d'évaluation de ressources et de services-conseils de gestion.

154. Le représentant de Guam demande si l'on a essayé de produire un cadre général pour aider les agents des services des pêches océaniques chargés de la gestion des ressources halieutiques à prendre des décisions, et laisse entendre que ce type d'aide à l'évaluation des solutions possibles serait très utile. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières déclare qu'il n'était pas réaliste par le passé de prévoir la mise en place d'un tel cadre, du moins pour les ressources halieutiques côtières des îles du Pacifique, mais que des avancées très importantes ont été réalisées récemment, pour ce qui est de nos connaissances fondamentales de la biologie et de l'écologie des ressources marines récifales comme de notre expérience de la gestion pratique des ressources récifales, et qu'il serait tout à fait possible de produire un "manuel" pratique de ce genre à partir du travail effectué dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières, lorsque les sous-projets nationaux auront été terminés et évalués.

155. Le représentant de Fidji déclare qu'il ne souhaite pas donner l'impression de revenir sur la question, mais il tient à insister sur la grande utilité de la formation en détachement parrainée par la section évaluation des ressources côtières par le biais du projet de gestion intégrée des ressources côtières. Cette formation a permis de relever sensiblement la compétence technique des agents qui y ont participé, et particulièrement leur capacité à prendre des décisions relatives à la gestion des ressources halieutiques côtières, et il se félicite que l'un des agents en question retourne à la division des pêches de Fidji, porteur de cette connaissance pratique accrue. Il propose que la CPS demande un soutien complémentaire pour parrainer d'autres stages pratiques de ce genre. Il relève que le projet de gestion intégrée des ressources côtières renforce également la capacité des États et territoires membres à fournir la "matière première" des décisions de gestion à prendre, et

que la gestion des ressources halieutiques côtières est un défi que les agents des services des pêches océaniques doivent relever au quotidien. Il espère que la CPS sera en mesure de poursuivre cette activité d'une façon ou d'une autre, et, faisant sienne la suggestion faite par le représentant de Guam, estime qu'un manuel présentant des options pour aider à la prise de décision par les gestionnaires océaniques des ressources halieutiques côtières serait un outil utile et évolutif de vulgarisation à l'appui de ce projet.

156. Le président résume le sentiment général qui se dégage de la conférence : très impressionnés par l'ampleur du travail réalisé par la section évaluation des ressources côtières, les participants espèrent que la CPS sera en mesure de continuer à jouer son rôle consultatif et éducatif à l'égard des décideurs océaniques dans ce secteur très important et en pleine expansion. Il demande s'il serait possible de rédiger une recommandation qui permettrait de présenter succinctement ces points de vue au CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud en vue de l'orientation future des programmes de travail de la CPS. Le texte de la recommandation, par la suite approuvée par la conférence, est le suivant :

Recommandation n° 7

La conférence, exprimant la gratitude de toute la région au personnel rattaché au projet de gestion intégrée des ressources côtières pour l'important travail qu'il effectue, ainsi qu'au Service de développement outre-mer du Royaume-Uni qui en a permis la réalisation; reconnaissant l'importance croissante que prennent les ressources marines côtières dans les secteurs vivrier et économique des États et territoires océaniques; se félicitant de l'amélioration de la qualité des informations actuellement rassemblées dans le cadre du projet et qui seront mises à la disposition des pouvoirs publics pour les aider dans leurs prises de décision; appréciant tout particulièrement le potentiel que présente en termes de formation pratique l'affectation en détachement auprès du projet d'agents chargés de la gestion des ressources marines au sein des gouvernements et administrations membres; souhaitant que la CPS soit en mesure de trouver les ressources qui permettront de poursuivre les activités conduites dans le cadre du projet sous leur forme actuelle, de les étendre à d'autres États et territoires et d'accueillir davantage d'agents en détachement; espérant qu'il sera possible de trouver au moins les ressources nécessaires pour financer un élargissement du projet qui permettra de combiner les expériences acquises en matière de gestion des ressources marines côtières par les États et territoires océaniques aux nouvelles percées réalisées dans la connaissance de l'écologie des organismes récifaux, afin de mettre à disposition un manuel pratique répertoriant les options de gestion des ressources halieutiques côtières; demande au secrétariat général de présenter cette possibilité au gouvernement du Royaume-Uni.

8.4 Section valorisation des produits de la pêche

157. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche rend compte du travail effectué ces deux dernières années, tant dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières que dans celui de programmes financés par le PNUD et d'autres bailleurs de fonds. Il attire l'attention de la conférence sur le projet de recommandation qui a été diffusé à la suite de la séance technique consacrée à l'analyse des risques et des points de contrôle critique (voir l'annexe 3).

158. Le représentant des Îles Salomon mentionne plusieurs effets positifs que les conseils donnés par la section en matière de valorisation des produits de la pêche ont produit au niveau local et demande également si le travail que la CPS propose de réaliser sur les marchés nacriers en Asie porterait également sur le bénéitier. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche déclare que les possibilités de donner une valeur ajoutée et de commercialiser tous les types de nacre en Asie seront envisagées. Il souhaiterait tout particulièrement obtenir des informations dans l'optique d'un projet qui aiderait les femmes à donner une valeur ajoutée à la production nacrière, actuellement de faible valeur.

159. Le représentant de Nauru se félicite de l'aide apportée par la section valorisation des produits de la pêche à la réalisation d'un plan de création d'un marché aux poissons à Nauru. Il serait intéressé par une aide supplémentaire en matière de valorisation des produits de la pêche en général et souhaite que la CPS continue

d'organiser des ateliers sous-régionaux sur la classification du thon de qualité *sashimi*, comme celui qui s'est déroulé à Pohnpei.

160. Le directeur du département des pêches demande au représentant des Îles Salomon de parler du projet en cours d'élaboration concernant l'exportation de bécards vivants élevés en mariculture des Îles Salomon. M Johann Bell, du centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM aux Îles Salomon, indique que l'on s'intéresse beaucoup à *Tridacna derasa*, mollusque dont les taux de croissance et de survie sont excellents, et qui atteint une taille raisonnable en deux ans, afin de commercialiser le muscle adducteur sur le marché du *sashimi*. D'importantes recherches sont également consacrées à d'autres espèces destinées au marché de l'aquariophilie, qui n'est cependant pas très porteur, d'où le développement de la filière *sashimi* comme solution de rechange.

161. Le représentant des États-Unis d'Amérique signale aux participants l'existence de fournisseurs de poissons d'aquarium qui font de la publicité sur le *World Wide Web* et qui prétendent pouvoir exécuter des commandes dans les trois jours à partir du Pacifique. Plusieurs fournisseurs font en fait 50 pour cent de leurs affaires de cette façon. Il relève également que certains indices témoignent d'une baisse probable des prix à la suite de la disponibilité accrue de bécards pour les aquariums.

162. Après délibérations, les participants décident de formuler comme suit la recommandation émanant de la séance technique sur l'analyse des risques et des points de contrôle critique :

Recommandation n° 8

La conférence, reconnaissant qu'il est important de se conformer aux nouvelles réglementations sanitaires adoptées par les principaux pays importateurs de produits de la mer, notamment les États-Unis d'Amérique et les États membres de l'Union européenne, et admettant qu'une amélioration rapide des procédures de contrôle de la qualité fondées sur un système d'analyse des risques et des points de contrôle critique devant être suivies par les exportateurs océaniques de produits de la mer s'impose, recommande que le secrétariat général prenne toutes les mesures nécessaires pour que ces améliorations soient apportées, afin de maintenir l'accès à ces marchés et de permettre aux petits États et territoires de développer leurs exportations. La conférence recommande par ailleurs qu'il soit demandé à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de concourir financièrement à un projet de coopération technique devant aider les États et territoires membres à se conformer aux exigences des principaux pays importateurs.

8.5 Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches

163. La chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches décrit la situation des femmes qui travaillent dans ce secteur dans la région, ainsi que les activités que la section met en œuvre pour essayer de répondre à certains des problèmes rencontrés. L'un des principaux problèmes est le manque de données précises sur la participation des femmes dans le secteur des pêches en général, bien qu'on puisse en avoir une idée étant donné que les activités de subsistance du secteur de la pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique (secteur qui fait intervenir de nombreuses femmes) sont considérées comme quatre fois plus importantes que les activités commerciales par la section évaluation des ressources côtières. La chargée de projet présente plusieurs solutions et priorités futures en invitant les participants à donner leur avis.

164. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée décrit certains aspects des activités des femmes de son pays dans le secteur des pêches. Comme dans la plupart des pays insulaires du Pacifique, les femmes interviennent largement dans les activités halieutiques de subsistance, mais aussi, de plus en plus, dans des activités commerciales, en particulier de valorisation des produits de la pêche. Elle appuie avec fermeté la proposition d'évaluer les besoins nationaux d'assistance et les solutions qui s'offrent aux femmes.

165. Le représentant de Kiribati remercie la chargée de projet de l'étude réalisée dans son pays et du séminaire qui sera organisé pour y donner suite.

166. Le représentant de Fidji se félicite également du travail accompli par la chargée de projet, indique que la plupart des projets de développement de la pêche mis en œuvre à Fidji doivent faire intervenir les femmes et se déclare déçu que le financement accordé à ces activités vienne à expiration avant même, pratiquement, d'avoir eu un quelconque effet. Il faudrait que tous les agents des services des pêches tiennent compte du rôle des femmes et l'incluent dans leur programme, et ce projet de la CPS contribue de façon très positive à le leur rappeler.

167. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie, se ralliant à l'avis exprimé par son homologue de Fidji, estime qu'il reste encore beaucoup à faire et que ce travail est trop important pour qu'on le laisse s'achever sans réagir. En dépit des contraintes financières dont il est conscient, il pense qu'il devrait être possible d'inclure ces activités à d'autres sections du département des pêches, si le projet principal doit disparaître.

168. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait remarquer que les femmes jouent un très grand rôle dans le secteur des pêches de son pays et demande instamment au secrétariat général de ne ménager aucun effort pour que ce projet se poursuive. Elle invite en outre le secrétariat général à se mettre en contact avec le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée afin d'examiner les moyens d'en prolonger certaines activités.

169. Le représentant des Îles Cook estime qu'il ne faut pas inclure les activités concernant les femmes dans le secteur des pêches à d'autres sections du département, ce qui risquerait d'en atténuer l'importance. Il fait remarquer que le rôle des hommes et des femmes est un domaine qui intéresse les bailleurs de fonds et que la section a plus de chances de mobiliser des financements si elle reste séparée des autres activités du département.

170. Le représentant de Palau signale que son gouvernement est très favorable à la mise en valeur du rôle des femmes dans le secteur des pêches et que, lors des concours de pêche organisés récemment, les femmes sont arrivées premières dans presque toutes les catégories. Déjà actives dans le secteur de la pêche côtière, elles interviennent aussi de plus en plus dans la pêche profonde aux lutjanidés.

171. Le président résume les débats et demande aux représentants de Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de rédiger au nom de la conférence une recommandation qui guiderait les activités futures de la CPS. Cette recommandation, approuvée par la suite par la conférence, est la suivante :

Recommandation n° 9

La conférence, consciente de l'importance de la contribution des femmes au développement de la pêche et des actions menées par la section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches pour appuyer et renforcer les activités des femmes dans le secteur des pêches, recommande que le secrétariat général ne néglige aucun moyen de trouver des fonds pour garantir la pérennité de la section.

8.6 Section information

172. Le conseiller pour l'information halieutique présente le travail de la section information en se référant au document de travail 3 et au document d'information 27.

173. Le représentant de Niue estime que la section information est l'une des plus importantes du programme pêche côtière. Il l'appuie et la félicite, en particulier pour la formation en détachement qu'elle offre aux ressortissants des pays insulaires. Son pays sollicitera probablement l'aide de la section pour la réalisation de publications locales.

174. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie l'excellent travail qu'accomplit la section et la félicite de travailler en collaboration avec les autres sections du département des pêches. Elle remercie la CPS de la formation en détachement d'un an offerte à Henry Yule et ajoute qu'un service d'information est en cours de création à la direction des pêches de son pays, qui sollicitera l'aide de la CPS à cet égard.

175. Le conseiller pour l'information halieutique mentionne qu'un des agents de la section doit se rendre en Papouasie-Nouvelle-Guinée avant la fin de l'année et qu'il apportera alors l'assistance demandée pour mettre sur pied le service d'information en question.

176. Le représentant de Guam indique que les publications réalisées par la section sont très utiles et largement employées comme outil didactique.

177. Le représentant des Tonga demande si son pays pourrait bénéficier d'un soutien en vue d'améliorer la bibliothèque du ministère des pêches. Il se déclare en outre préoccupé par les délais qui existent entre la réalisation et la publication de certains rapports.

178. Le conseiller pour l'information halieutique précise que la cellule de coordination du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) à l'USP a beaucoup contribué à la mise en place de bibliothèques sur la pêche et les ressources marines dans les pays de la région et serait mieux à même de fournir une assistance dans ce domaine. Il indique que le délai de publication des rapports sera réduit, étant donné que les effectifs de la section sont maintenant complets (4 agents). À l'avenir, la section information fera tout son possible pour que les rapports soient publiés en moins d'un an.

179. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières rappelle que, même si la version finale, publique, d'un rapport ne paraît que tardivement, les États et territoires concernés le reçoivent toujours sous forme de projet, accompagné des recommandations formulées, moins d'un mois après réalisation de la mission.

180. Le représentant des Îles Salomon estime que la section information accomplit une tâche très importante et doit continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres sections du programme. Il demande si la section information dispose de documents en provenance d'autres régions. Le conseiller pour l'information halieutique répond que la section utilise largement de tels documents, auxquels la CPS a accès par l'intermédiaire de sa remarquable bibliothèque, ainsi que par le biais des relations établies de longue date avec les halieutes de nombreux pays.

181. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se déclare très favorable à la création d'un réseau de spécialistes sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches, réseau qui envisagerait l'exploitation des produits de la mer sous l'angle des activités conduites par les femmes.

182. Le représentant de Niue appuie la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et demande quel type de soutien peut apporter la section information à la publication de documents similaires à ceux qui ont été réalisés pour la campagne sur la sécurité en mer.

183. Le représentant de l'Australie félicite la section pour la qualité et l'abondance de ses publications, présentées sous une forme qui les rend très agréables et très utiles, en particulier à l'appui du travail réalisé dans le territoire du Nord et le détroit de Torrès. Il est favorable lui aussi à la création d'un réseau de spécialistes sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches. Cet avis généralement partagé par les participants à la conférence fait l'objet, à la demande du président, de la recommandation suivante :

Recommandation n° 10

La conférence, consciente de l'importance de la participation des femmes aux activités de pêche et souhaitant promouvoir leur rôle dans ce domaine au sein de la région au moyen d'échanges d'idées, de connaissances et d'expériences, recommande qu'un réseau de spécialistes sur la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches soit constitué sous l'égide de la section information halieutique de la Commission du Pacifique Sud. Le bulletin publié par ce réseau servira de vecteur de l'information et d'outil de communication en présentant les activités et enjeux qui intéressent les femmes dans le secteur des pêches.

184. Le représentant de Kiribati remercie la section information de son excellent travail et demande si la durée des formations en détachement est toujours de quatre semaines. Le conseiller pour l'information halieutique indique que le stage correspond normalement à un contrat d'un an, offert à un stagiaire à la fois, mais qu'il est possible de prévoir des stages plus courts (4 ou 6 semaines) et qu'il revient aux pays d'exprimer leurs besoins.

185. Le représentant de Palau demande si la CPS peut toujours offrir son aide pour la publication de rapports annuels. Le conseiller pour l'information halieutique répond par l'affirmative en invitant les États et territoires membres à solliciter l'aide de la section pour la publication des documents et pour la réalisation de rapports annuels.

186. M. Ganeshan Rao, de la cellule de coordination du SIRMIP à l'USP, présente brièvement le rapport du comité directeur chargé de guider le travail de ce réseau qui regroupe les services d'information sur les ressources marines de nombreuses organisations. Ce rapport figure dans le document d'information 17.

187. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le SIRMIP de son travail et demande si M. Rao, lorsqu'il a parlé de réseau, faisait allusion à des réseaux informatiques. Le coordonnateur du SIRMIP répond qu'il s'agissait d'établir des liens entre des personnes, plutôt qu'entre des ordinateurs.

188. Le représentant des Tonga indique que la personne envoyée en formation à Fidji s'occupe de réseaux informatiques, mais qu'il faudrait encore former quelqu'un qui se charge de la gestion de la bibliothèque. Il remercie M. Rao de sa proposition d'assistance.

189. Le représentant du Samoa-Occidental fait remarquer que le SIRMIP a été créé à la suite d'une recommandation formulée il y a quelques années par la conférence technique régionale sur les pêches, de sorte que celle-ci est un peu responsable de l'avenir du système. Le représentant du Samoa-Occidental propose que la conférence formule une recommandation afin d'appuyer le SIRMIP dans sa recherche de financements.

190. Le représentant des Îles Mariannes du Nord demande quels sont les projets du SIRMIP en matière de publication et de connexions électroniques. M. Rao indique que le SIRMIP est relié à Internet pour le courrier électronique, mais que ce raccordement ne permet pas d'échanger de gros documents. Le SIRMIP étudie les moyens d'y remédier. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières de la CPS ajoute que les États et territoires océaniques reliés à Internet sont rares et que les organisations régionales doivent tenir compte de cette situation lorsqu'elles étudient la possibilité, sur les plans des coûts et de l'efficacité, de recourir à la publication électronique.

191. L'auxiliaire-stagiaire du projet de gestion intégrée des ressources côtières de la CPS interroge M. Rao au sujet de l'accès apparemment limité qu'ont les étudiants de troisième cycle de l'USP aux documents. M. Rao indique que la bibliothèque de l'USP est en cours d'inventaire. Il espère que la connexion avec d'autres bibliothèques de la région (celle de l'ORSTOM par exemple) améliorera la situation.

192. Le représentant de Tokelau souligne l'importance de l'information pour les pays isolés comme le sien. Il demande de quelle manière la conférence technique régionale sur les pêches pourrait aider le SIRMIP à obtenir d'être financé sur des crédits statutaires de l'USP, et à ne plus dépendre de ressources non statutaires.

193. Le représentant du Samoa-Occidental indique qu'il avait été convenu il y a quelque temps, lui semble-t-il, que le poste de coordonnateur du SIRMIP serait inscrit au budget de fonctionnement de l'USP lorsque les financements apportés par le Canada viendraient à expiration. M. Rao précise qu'aucune décision définitive n'a été prise par la direction de l'USP à ce sujet.

194. Le président demande aux représentants du Samoa-Occidental et de Tokelau de préparer une recommandation concernant le financement du SIRMIP. Cette recommandation est la suivante :

Recommandation n° 11

Relevant que le Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) est un réseau régional d'information sur les ressources marines et la pêche réunissant des États et territoires océaniques ainsi que des organisations régionales (FFA, CPS, SOPAC, PROE et USP), et qu'il a été créé à la suite des recommandations émanant de précédentes conférences techniques régionales sur les pêches, et constatant qu'il a démontré de façon concluante sa capacité à fournir des services d'information maritime et halieutique et des conseils techniques en matière de gestion de bibliothèque et d'information, sous la direction de la cellule de coordination du SIRMIP rattachée à l'USP, la conférence exprime son appréciation pour le rôle que l'USP a joué en accueillant la cellule de coordination et, compte tenu de l'importance que revêtent les services fournis par le SIRMIP aux États et territoires océaniques, plus particulièrement en matière d'assistance technique à la gestion de l'information maritime et halieutique, recommande que l'USP prenne toutes les mesures nécessaires pour continuer à appuyer et maintenir les activités de la cellule de coordination du SIRMIP.

Recommandation n° 12

Rappelant avec gratitude que le Canada a soutenu financièrement la création du SIRMIP et de la cellule de coordination, et relevant que les activités principales du SIRMIP consistent en services d'information, fourniture de documentation, élaboration de bases de données bibliographiques et prestation d'assistance en matière de techniques documentaires aux États et territoires, la conférence recommande que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) envisage de maintenir son soutien aux activités du SIRMIP dans le cadre du cycle de financement de la phase 2 du projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud, afin qu'il puisse être satisfait aux besoins d'information maritime et halieutique des États et territoires océaniques.

9. SÉANCE TECHNIQUE N° 5**9.1 Utilisation de chnidés vivants comme appâts pour la pêche à la palangre**

195. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière présente un document (document d'information 14) préparé par un expert-conseil, M. Bill Fitzgerald, qui n'a malheureusement pas pu assister à la conférence. Les débats qui suivent cet intéressant exposé figurent à l'annexe 1.

10. ÉVALUATION DES STRUCTURES OPÉRANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES MARINES

196. Le directeur du département des pêches présente brièvement les documents d'information 3 et 4. Il fait remarquer que le CRGA s'est déjà prononcé au sujet des recommandations de la mission d'évaluation qui concernent le département des pêches de la CPS, en tenant compte de la position adoptée lors de la dernière réunion du comité des pêches du Forum, et que cette question est présentée à la conférence technique régionale sur les pêches pour information, aucune mesure n'étant à prendre à ce stade.

197. Le directeur du département des pêches demande ensuite au conseiller pour l'évaluation des ressources côtières de présenter le document de travail 5, relatif à l'avenir du programme pêche côtière. Il y est souligné que, en dépit des diverses propositions formulées par différentes assemblées, aucune orientation ne se dégage clairement, et que le point de vue des participants sera d'un grand secours. Il y est également indiqué qu'il conviendrait de doter le programme pêche côtière d'un plan d'orientation ou d'un mandat plus structurés, pour que les principaux bailleurs prennent davantage ses activités en considération lors de leurs prochains cycles de financement. En effet, tous les projets pluriannuels du programme pêche côtière viennent à expiration en 1996 ou 1997.

198. Le représentant de la Nouvelle-Zélande précise que l'examen de cette question s'impose tout particulièrement, compte tenu des observations formulées lors des précédentes séances. Le programme pêche côtière répond à des besoins variés et il a de ce fait plus de difficultés que le programme pêche hauturière à cibler ses activités et à planifier l'utilisation des ressources limitées dont il dispose. Il pense qu'il est temps de prendre des décisions fermes au niveau stratégique. Il est certes décevant que la mission d'évaluation n'ait pas formulé de principes directeurs en ce qui concerne les questions de pêche côtière, mais il s'agit à présent de préparer d'urgence un plan stratégique. La CPS doit décider quelle est la mission du programme pêche côtière. Il souligne que l'expérience du programme pêche hauturière a montré que l'image qu'offre le programme est primordiale, et souligne la nécessité de lignes directrices, de pôles d'activité et d'initiatives. Pour aider le programme pêche côtière, il ne suffit pas de lancer une pléthore d'idées disparates, mais il faut classer par ordre de priorité au niveau stratégique les éléments-clés, sur lequel se construira l'avenir.

199. Le représentant des Îles Cook demande si la description faite du programme pêche côtière par l'auxiliaire-stagiaire, qui a parlé du "moins structuré des organismes chargés des ressources marines de la région" doit se traduire par le terme de "désorganisé" et si l'allusion de la Nouvelle-Zélande à la "nécessité d'une coordination" a le même sens. Il estime que le document de travail 5 ne fait que juxtaposer des idées, sans indiquer quelle voie le programme doit emprunter. Il lui semble difficile de relier ces idées aux activités concrètes des services nationaux des pêches et pense que le programme pêche côtière doit répondre à deux besoins fondamentaux : connaître le potentiel des ressources, y compris leurs débouchés, et connaître les moyens à mettre en oeuvre pour assurer l'exploitation durable des ressources (y compris les situations où *il ne faut pas* agir). Le programme pêche côtière a selon lui besoin d'un plan stratégique et peut-être de statuts plus officiels, que le secrétariat général devra se charger de lui fournir, les représentants des États et territoires membres ne pouvant que formuler des propositions.

200. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières prend la liberté de rappeler qu'il incombe en fait aux États et territoires membres de guider les actions du secrétariat général et que c'est la responsabilité de celui-ci qui se limite à formuler des propositions. Il souligne que le secrétariat général entreprendra volontiers un processus de planification stratégique, mais que les idées disparates présentées dans le document de travail 5 ont été exprimées par les États et territoires eux-mêmes et ne sauraient être laissées de côté par la CPS avant d'avoir été examinées par la conférence. Il se félicite que les représentants nationaux commencent à formuler des propositions à long terme qui ouvrent ainsi la voie à des perspectives plus positives.

201. Le représentant du Samoa-Occidental, se référant aux débats qui précèdent, indique que le problème est lié en partie aux services des pêches des États et territoires membres. Il constate que les nouveaux projets sont accueillis avec enthousiasme et donnent lieu à des demandes d'assistance. Il souligne la nécessité de classer les projets par ordre de priorité et de décider quels sont les plus importants dans l'optique du développement national. Il constate aussi que des projets peuvent être en concurrence pour obtenir des fonds et que la conférence technique régionale sur les pêches doit jouer un rôle important d'évaluation et de redéfinition des priorités. Il se demande aussi s'il ne pourrait pas être demandé à la prochaine session du CRGA d'augmenter les crédits statutaires alloués au département des pêches. Il souligne l'importance du département des pêches par rapport aux autres départements de la Commission et pense qu'il faudrait signaler au CRGA que l'affectation des fonds statutaires doit prendre cette situation en ligne de compte.

202. Le représentant de Niue se rallie à la proposition des représentants de la Nouvelle-Zélande et des Îles Cook au sujet du cadre plus structuré dont devrait se doter le programme pêche côtière. Il rappelle les observations du directeur du département des pêches au sujet du montant limité de crédits statutaires alloué par la direction de la Commission au programme pêche côtière, celui-ci ayant fait la preuve de ses capacités à mobiliser des fonds suffisants auprès des bailleurs. Il estime que les difficultés que rencontre maintenant le programme pêche côtière à trouver des financements doivent être portées à l'attention du CRGA, et qu'il faut allouer à ce programme un montant plus réaliste de ressources statutaires.

203. Le directeur du département des pêches se réfère aux observations des représentants de la Nouvelle-Zélande et du Samoa-Occidental au sujet des ressources dont dispose le programme pêche côtière, maintenant trop "diluées" pour résoudre tous les problèmes posés en matière de pêche côtière dans la région. Il relève que

la Commission a pour politique de faire le bilan des activités de ses programmes tous les deux ou trois ans et que, compte tenu des remarques formulées par la conférence, il serait peut-être temps de le faire pour le programme pêche côtière. Cependant, la conférence technique régionale sur les pêches se tenant tous les deux ans, il faut demander aux participants l'autorisation de réaliser un travail de planification dans ce sens et en prévoir l'exécution immédiate.

204. Le représentant de Guam indique qu'il est intéressant, dans le cadre d'une telle planification, qu'un effet de relais soit inclus dans les objectifs de chaque projet de façon que, par la formation et le renforcement des moyens, les États et territoires membres eux-mêmes se chargent, en définitive, de toutes les activités conduites pour l'instant par le programme pêche côtière.

205. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait remarquer qu'il n'est pas intéressant sur le plan du rapport coûts/efficacité que la plupart des pays insulaires aient une équipe permanente de spécialistes et qu'il faut avant tout parler de l'établissement des priorités pour l'affectation des maigres ressources régionales, afin que celles-ci viennent combler les lacunes les plus importantes des programmes nationaux. Elle pense qu'il pourrait être efficace d'établir une liste des forces et des faiblesses des différents services des pêches de la région de façon à aider le programme pêche côtière à établir un plan d'orientation qui réponde aux besoins des États et territoires membres dans le domaine du développement de la pêche.

206. Le président demande aux participants s'ils souhaitent donner mandat au programme pêche côtière d'entreprendre la mise au point d'un plan d'orientation.

207. Le représentant des Tonga, après avoir évoqué le rôle et les fonctions du programme pêche côtière au sein de la Commission, rappelle les observations du directeur du département des pêches sur la capacité qu'avait auparavant le programme pêche côtière à mobiliser des ressources non statutaires et sur le processus d'affectation des ressources au sein de la Commission. Abordant ensuite la vocation de la conférence technique régionale sur les pêches, il indique qu'il ne s'agit pas simplement de favoriser les échanges d'informations techniques, mais aussi d'offrir aux États et territoires membres l'occasion d'essayer d'orienter les activités du département des pêches en fonction des priorités nationales.

208. Faisant siennes les observations faites plus tôt par le représentant de Fidji, il convient que certaines activités dans le domaine des pêches sont plus attrayantes que d'autres, comme la pêche hauturière et les réunions connexes consacrées aux négociations sur les traités et à la gestion de ces ressources. Il ajoute que les thonidés offrent manifestement les plus importantes perspectives d'amélioration des revenus nationaux, mais qu'il faut cependant tenir compte des ressources qui présentent pour l'instant le plus d'intérêt pour tous les insulaires. Les Tongans, par exemple, consomment très peu de thon. Il fait remarquer que, dans son pays, les importations d'aliments bon marché à haute teneur en matières grasses et leur adoption dans le régime quotidien ont entraîné de graves problèmes de santé. Le représentant des Tonga déclare que le programme pêche côtière a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des insulaires et la mise en valeur de leur particularité culturelle, comme le rôle des femmes dans le secteur des pêches. L'examen de ces questions permettra de définir le rôle du programme pêche côtière.

209. Il revient ensuite à la question de l'influence que peut exercer la conférence technique régionale sur les pêches sur les processus de décision de la Commission. Le mandat de la conférence transcende les questions purement techniques et il faudrait qu'elle soit mieux structurée de façon que les idées qui en émanent ne soient ni perdues ni ignorées, comme cela semble s'être produit par le passé. Soulignant qu'il faut qu'elle ait une plus forte incidence sur le processus de planification de la Commission, il demande combien de représentants présents participent directement à la planification des activités au sein du CRGA. Il constate aussi que d'autres domaines d'activité de la Commission sont en concurrence avec le département des pêches pour l'obtention de financements.

210. Le représentant des Tonga estime que, pour déterminer les priorités au sein de la Commission, il faut admettre que les services des pêches ne peuvent pas traiter tous les problèmes techniques qui se posent dans le secteur halieutique, de sorte que la région a besoin d'un programme pêche côtière pour résoudre certains

d'entre eux. Il conclut en se félicitant des liens existant entre le programme pêche côtière et le programme pêche hauturière, mais se déclare préoccupé par les relations qui doivent s'établir entre le programme pêche côtière et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), d'autant que celui-ci n'a pas envoyé de représentants à la conférence, alors qu'il était concerné par l'examen des recommandations émanant de la mission d'évaluation. Il craint que l'efficacité des activités conduites par la CPS dans le domaine de la pêche côtière soit diminuée par toute tentative visant à en déléguer certaines arbitrairement au PROE. Il estime qu'il faut des programmes *pratiques* dont les États et territoires membres puissent tirer bénéfice. L'ampleur des compétences techniques dont témoignent les exposés l'impressionne, mais il tient à souligner qu'il faut trouver le juste équilibre entre les fonctions "directives" des États et territoires membres et la vocation de table ronde consacrée aux échanges techniques de la conférence.

211. Le président résume la session et demande aux représentants de Niue et de Nouvelle-Zélande de rédiger une recommandation à soumettre au CRGA, indiquant qu'il est de plus en plus difficile pour le programme pêche côtière de mobiliser des ressources non statutaires et qu'il faut tenir compte de cette situation lorsque la répartition des crédits statutaires sera examinée lors de l'établissement du budget.

Recommandation n° 13

La conférence, ayant reconnu l'importance du programme pêche côtière de la CPS, compte tenu en particulier des bénéfices directs apportés par les ressources côtières aux populations des États et territoires océaniques; constatant avec inquiétude que le programme, faute de structure et de plan d'orientation bien définis, est exposé à de fortes compressions par suite de sa dépendance de financements non statutaires, recommande qu'une évaluation soit effectuée au sein du département des pêches afin de cerner les secteurs d'intervention prioritaires du programme pêche côtière et, en fonction de ceux-ci, lui donner une structure formelle. La conférence recommande par ailleurs que le CRGA et la Conférence du Pacifique Sud, compte tenu de la désaffection croissante des bailleurs de fonds à l'égard du département des pêches de la CPS, débloquent suffisamment de crédits non statutaires pour assurer la pérennité du programme pêche côtière.

11. PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE : MISE EN PLACE DE MÉCANISMES RÉGIONAUX

212. M. Hideyuki Tanaka, représentant du Programme régional océanien de développement de l'aquaculture de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), présente le document de travail 7 qui a pour objet de proposer à la CPS d'assumer, au niveau régional, la responsabilité des activités de développement de l'aquaculture lorsque le financement assuré par la FAO viendra à expiration en 1999. M. Saimone Tuilaucala informe ensuite les participants des recommandations formulées lors d'un colloque financé par le programme sur cette question, qu'il a présidé la semaine précédente à Fidji.

213. Le représentant du Samoa-Occidental estime qu'il est absolument nécessaire, compte tenu de l'accroissement des besoins, que l'assistance offerte au niveau régional dans le domaine de l'aquaculture soit maintenue à l'expiration du projet de la FAO. Dans de nombreux pays, les produits de la pêche vivrière suffisent de moins en moins à alimenter les populations, alors que les possibilités d'améliorer les revenus par les exportations se multiplient. Il pense que la CPS est à même de soutenir un service consultatif en matière d'aquaculture, d'autant que la FFA n'entreprend plus d'activités nouvelles dans le domaine de la pêche côtière. Il approuve le rapport émanant du colloque de Fidji et se déclare favorable à la proposition.

214. Le représentant des Îles Cook estime que ce débat vient à point nommé puisqu'il est prévu de se pencher sur l'avenir du programme pêche côtière en tant qu'organisme de coopération. Il propose que la question de l'intégration éventuelle de l'aquaculture au programme pêche côtière soit examinée dans le cadre du processus d'évaluation et de planification que la conférence vient de demander au secrétariat général d'entreprendre. Il lui semble important que la région continue de disposer de la capacité d'assurer des services-conseils en aquaculture après 1999, mais il faut bien réfléchir à la solution à adopter.

215. Le directeur du département des pêches indique qu'il convient, du point de vue du secrétariat général, que cette question soit examinée bien avant 1999, date à laquelle le financement du projet viendra à terme. Il propose que la CPS tienne compte de l'avis des participants dans le processus de planification, et que le point de vue de l'ICLARM soit également pris en considération, s'il veut continuer à jouer son rôle international dans ce cadre.

216. M. Johann Bell, du centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM (Îles Salomon) indique qu'il n'a pas pu assister au colloque organisé à Fidji, mais a pris connaissance des documents présentés. Il sait que le Programme régional océanien de développement de l'aquaculture de la FAO comporte de nombreuses facettes et offre beaucoup de petites subventions et de services consultatifs aux pays. De son côté, l'ICLARM a entrepris des recherches dans plusieurs grands domaines (la culture du bénéitier, d'huîtres perlières et d'holothuries, ainsi que l'amélioration des stocks de burgau et de troca à l'heure actuelle). En outre, l'ICLARM couvre une zone géographique plus vaste, puisqu'il inclut aussi l'Asie, mais le centre d'aquaculture côtière se trouve dans la région du Pacifique et les pays océaniques continueraient d'être bénéficiaires au premier chef de son travail. Grâce à des financements du CGIAR (Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale), l'ICLARM a commencé à étendre ses activités et envisage de rester présent dans la région à long terme. Il pourrait d'ailleurs envisager de reprendre les activités menées dans le cadre du Programme régional océanien de développement de l'aquaculture, qui viendraient s'ajouter aux activités en cours sur la mise au point de méthodes de culture des espèces présentes dans les récifs coralliens, mais cela dépendrait beaucoup des financements disponibles.

217. Le représentant de Niue appuie les activités conduites dans le cadre du Programme régional océanien de développement de l'aquaculture, bien que son pays n'en ait pas beaucoup bénéficié. Il estime que l'aquaculture correspond bien au rôle du programme pêche côtière de la CPS et que ce type d'activité prend une importance grandissante, afin de compenser la baisse probable des prises réalisées par les pêcheurs côtiers et de développer les exportations. Il ne connaît pas les modalités des financements offerts par la FAO ni la manière dont la CPS pourrait en profiter. Il laisse cependant entendre que le secrétariat général pourrait se servir de la planification des programmes de financement qui doit se dérouler au sein du PNUD prochainement, dans l'optique d'un soutien aux activités d'aquaculture. Le mandat du PNUD est désormais centré sur l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, mais il est clair que l'aquaculture peut très bien contribuer à résoudre ces deux problèmes.

218. Le représentant de Fidji souligne que la conférence doit se pencher très sérieusement sur la question de savoir si l'assistance qui sera apportée en matière d'aquaculture dans la région doit être fournie par l'intermédiaire de la CPS. En tant qu'ancien technicien d'aquaculture, il sait, comme l'a déjà indiqué le représentant du Samoa-Occidental, que les pays insulaires ont des besoins croissants en matière d'aquaculture en général et pense que la démarche de Fidji, qui a consisté à soutenir des projets d'aquaculture extensifs (c'est-à-dire non intensifs) afin de compléter l'apport en protéines au niveau villageois, s'est révélée plus efficace que la démarche habituelle qui est d'essayer de mettre en place des activités d'aquaculture très techniques orientées vers l'exportation. L'aquaculture permet d'inclure d'autres produits de la mer aux régimes alimentaires des populations dont les zones de pêche traditionnelle ont été surexploitées. Il conclut que l'aquaculture est nécessaire à l'avenir de la région.

219. Le directeur du département des pêches résume les débats sur cette question et propose que la CPS soit mandatée pour poursuivre les entretiens avec toutes les parties concernées, en particulier le Programme régional océanien de développement de l'aquaculture de la FAO et l'ICLARM, afin de déterminer par quel moyen fournir une assistance en matière d'aquaculture aux États et territoires membres à l'achèvement du projet de la FAO en 1999.

12. EXPOSÉ SUR LES PROJETS D'EXPLOITATION DE L'HUÎTRE PERLIÈRE

220. M. Paul Southgate, de l'Université James Cook, se référant au document d'information 18, fait le bilan des progrès réalisés dans le cadre du projet de recherche et de développement de la ressource en huître perlière

dans les pays insulaires du Pacifique financé par l'ACIAR, et axé principalement sur Kiribati durant la première phase.

221. Le représentant de Kiribati remercie M. Southgate de son exposé et soutient avec fermeté la proposition de mise en place d'une seconde phase du projet. Le représentant de Fidji fait sienne l'opinion de son homologue de Kiribati.

222. Le représentant des Îles Cook demande si la collecte de naissains limite sensiblement le développement de la culture commerciale de l'huître perlière. Le travail réalisé à cet égard par l'ICLARM aux Îles Salomon, fondé sur les stocks de faible densité, semble plutôt suggérer le contraire. M. Southgate indique que le problème de la collecte de naissains sur le site du projet ne résulte pas uniquement de la faible abondance du stock géniteur disponible, mais que d'autres facteurs sont à l'origine de la décision de ne pas mouiller de collecteurs de naissains, en particulier des études réalisées auparavant et des problèmes pratiques. Il est prévu cependant d'étudier prochainement la possibilité de mouiller des collecteurs le long de lignes.

223. Le directeur du département des pêches remercie l'ACIAR de financer cette recherche et, en particulier, d'avoir soutenu un travail en collaboration qui a permis de réaliser une étude sur les ressources à Fidji. D'autres études de ce type seront probablement nécessaires dans les États et territoires où le potentiel des stocks naturels n'a pour l'instant pas été exploré.

224. Le représentant des États-Unis d'Amérique, s'appuyant sur le document d'information 36, décrit les débuts et les perspectives de la culture de perles à Hawaï et en Micronésie.

13. BILAN DE L'ÉTUDE SUR LES MARCHÉS DU TROCA

225. M. Robert Gillett rend compte d'une étude réalisée sous les auspices de la Banque mondiale sur le commerce international de trocas.

226. Plusieurs de ses conclusions peuvent intéresser les agents des services des pêches océaniques :

- la région du Pacifique produit 59 pour cent des trocas échangés dans le monde et les pays insulaires devraient profiter de cet avantage comparatif;
- le secteur de la mode prévoit un accroissement faible à modéré de l'utilisation des boutons en nacre de troca;
- dans l'hypothèse où les pays océaniques et les autres grands producteurs de trocas n'augmentent pas de façon sensible la quantité de trocas qu'ils vendent sur le marché mondial, le cours de la nacre brute est susceptible de monter;
- les produits de substitution auront un effet sur ce cours, mais sans doute pas dans des proportions dramatiques pour l'industrie du troca;
- certaines "préoccupations écologiques" bien intentionnées, mais mal placées, peuvent avoir une influence négative sur la demande de nacre de troca;
- il n'est pas suffisamment justifié de continuer à protéger les industries nationales du troca, mais il sera peut-être possible de continuer à restreindre l'afflux de nacre de troca sur le marché mondial, de façon plus équitable, par exemple au moyen d'une taxe qui s'appliquerait au même taux sur la nacre brute et transformée. Une autre étude devrait être réalisée pour éclaircir ce point;
- plusieurs mécanismes permettent d'améliorer les bénéfices tirés des ventes de nacre brute.

227. Le représentant de Guam demande si le braconnage a un effet sur le marché. M. Gillett répond que lorsque l'Indonésie, le plus gros producteur de trocas du monde, a placé un moratoire sur les exportations, la poursuite des exportations illégales a eu un effet sensible sur le cours mondial de la nacre de trocas.

228. Répondant à une question du directeur du département des pêches, M. Gillett précise que l'exploitation de petits ateliers de fabrication d'ébauches ne comportant qu'une ou deux machines apparaît de moins en moins viable sur le plan économique pour les pays insulaires du Pacifique, la plus grande partie de la production d'ébauches ayant été transférée vers des pays à faibles salaires.

229. Le représentant de Fidji se déclare préoccupé que l'étude recommande de lever les mesures de protection du secteur de la transformation de nacre. En effet, beaucoup de pays océaniques ont réalisé des investissements considérables dans des ateliers de transformation et il est habituel de donner une valeur ajoutée à ces produits. M. Gillett répond qu'il s'agit d'une question très complexe et que la protection des industries nationales par une restriction des exportations de nacre brute risque de se faire au détriment des pêcheurs de trocas. Dans les conditions actuelles, l'exportation d'une tonne de nacre brute rapporterait probablement davantage qu'une tonne de boutons. On ne peut donc guère parler ici de "valeur ajoutée". Il précise que la production de boutons semble toujours viable dans certains endroits comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sans qu'il soit nécessaire de l'appuyer par des aides financières.

230. Le représentant de Nouvelle-Calédonie a entendu dire que le cours de la nacre a chuté aux environs de 1992 en raison de la mise sur le marché d'importants stocks. M. Gillett répond que les points de vue divergent sur la manière dont la constitution de stocks affecte les cours mondiaux. Plusieurs facteurs ont probablement contribué à la baisse des cours au début des années 1990, y compris le volume élevé de prises réalisées en Polynésie française en 1990, mais aussi la modification des attitudes des consommateurs et la récession au Japon. Cependant, étant donné qu'un seul "intermédiaire" contrôle 30 pour cent environ du marché mondial, il est tout à fait possible que la constitution de stocks ait une influence sur les cours.

231. Le représentant des Tonga demande si le troca d'Indonésie est différent de celui du Pacifique, ce qui expliquerait la différence de qualité, et si l'augmentation probable de la production de nacre d'huîtres perlières à lèvres noires (d'aquaculture) affectera les cours de la nacre de troca à l'avenir. M. Gillett répond que le troca d'Indonésie est le même que celui du Pacifique, et qu'on ignore si la différence de qualité est liée au milieu ou génétique. Il répond que la nacre d'huîtres peut se substituer à celle du troca, mais qu'elle n'a pas la préférence car elle se fendille et s'écaille plus facilement.

14. COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

14.1 Programme régional océanique de développement de l'aquaculture

232. MM. Hideyuki Tanaka et Gerald Billings présentent conjointement un exposé sur certains aspects du travail que le programme régional océanique de développement de l'aquaculture de la FAO a appuyés récemment. Après l'exposé, M. Tanaka signale qu'une des affectations en détachement auprès de son projet se terminera sous peu, et que le programme acceptera des candidatures d'agents océaniques compétents.

14.2 Division des industries de la pêche de la FAO

233. M. David James présente les activités menées par la FAO dans la région. Évoquant la relation qui existe de longue date entre la FAO et la CPS, le représentant de la FAO transmet les salutations du directeur général de la FAO et ses vœux que cette bonne relation se poursuive.

234. Les compressions budgétaires que subit la FAO restreignent malheureusement les perspectives d'aide de la part de cette organisation, mais le département des pêches veillera à ce que les programmes essentiels à long terme d'information et de statistique halieutiques et le soutien aux organismes régionaux de la FAO œuvrant dans le secteur des pêches se poursuivent.

235. À l'avenir, les principales activités consisteront à fournir de l'aide pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, approuvé par la conférence de 1995 de la FAO. Il s'agira de programmes spécifiques visant à limiter les gaspillages dûs aux rejets et aux prises accessoires et à revoir la surcapacité des navires.

236. La FAO est en cours de décentralisation et a récemment ouvert un bureau sous-régional au Samoa-Occidental pour desservir la région du Pacifique Sud. En novembre 1996, la FAO accueillera le Sommet mondial de l'alimentation, occasion importante d'étudier la production alimentaire équilibrée et de donner à tous un accès équitable à un régime alimentaire sain et approprié.

14.3 Agence des pêches du Forum (FFA)

237. Le président renvoie les participants aux documents d'information 1 et 2 qui exposent en détail les rapports entre la FFA et la CPS, ainsi qu'au document d'information 39 qui reproduit une déclaration faite par le directeur de l'Agence des pêches du Forum à la vingt-quatrième session du CRGA, en mai 1996.

14.4 Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM

238. M. Johann Bell présente le document d'information 37 qui décrit le travail effectué au centre d'aquaculture côtière aux Îles Salomon. Il fait observer que le travail en matière d'élaboration des méthodes du centre est à l'avantage de toute la région, et que les États et territoires océaniques ne doivent pas hésiter à s'adresser au centre pour obtenir des informations.

239. M. Bell annonce également que la dernière version de la base de données FISHBASE de l'ICLARM est sortie et signale que l'Union européenne s'est engagée à verser 5 millions d'Écus pour l'achèvement de cette base de données gigantesque. Les pays ACP recevront également un soutien de l'Union européenne pour l'installation de matériel et de logiciels qui permettront d'établir des sites locaux pour l'exploitation de FISHBASE.

14.5 Nelson Polytechnic

240. M. Alastair Robertson décrit le travail effectué par l'École des pêches de Nelson Polytechnic (Nouvelle-Zélande) et les liens particuliers qu'elle a noués avec le département des pêches de la CPS, notamment le cours annuel CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique, ainsi que plusieurs autres cours adaptés.

14.6 *The Nature Conservancy*

241. M. Andrew Smith décrit le travail de cette ONG et souligne son intérêt pour la région du Pacifique en se reportant au document d'information 8. Le document d'information 33 rend compte en outre du travail que *The Nature Conservancy* appuie aux Îles Salomon, dans la région d'Anarvon, dont la réserve de pêche présente un intérêt particulier pour la conférence. Il présente également le document d'information 9 qui donne un aperçu de la pêche de poissons vivants destinés à l'exportation sur le marché de la restauration, en soulignant que cette question, en particulier dans les pays où le cyanure de sodium est utilisé, est un motif de préoccupation pour les pouvoirs publics océaniques. Il déclare que les îles du Pacifique sont considérées par de nombreuses entreprises de Hong Kong destinataires de poissons vivants de récif comme la prochaine région "vierge" à exploiter.

14.7 Banque mondiale

242. Mme Sofia Bettencourt déclare que la Banque mondiale a, par le passé, joué un rôle assez limité dans la région, portant essentiellement sur l'octroi de certains prêts. Cependant, la Banque recourt de plus en plus à ses connaissances spécialisées pour produire des rapports économiques régionaux destinés à ses membres océaniens, notamment sur les pêches. Une assistance technique a récemment été fournie au gouvernement des États fédérés de Micronésie pour l'évaluation de la viabilité d'une entreprise de pêche thonière. La Banque mondiale joue également un rôle au sein du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens.

243. Jusqu'à récemment, la Banque mondiale a suivi la politique généralement adoptée par les bailleurs de fonds, qui consiste à se retirer du Pacifique, mais elle se félicite de pouvoir annoncer qu'elle accorde dorénavant plus d'attention à la région et établit une division pour le Pacifique à son siège, à Washington. Sa prochaine conférence annuelle se tiendra le 1^{er} octobre, et un colloque concernant les États et territoires océaniens aura lieu le 29 septembre, auquel tous les représentants des pays membres sont invités à présenter leurs idées.

244. Le représentant du Samoa-Occidental se félicite de la nouvelle politique adoptée par la Banque mondiale et de la création d'une division pour le Pacifique. Il invite la Banque à revoir sa politique qui consiste à accorder son attention à des projets à l'échelle nationale et espère qu'elle s'ouvrira davantage aux organisations régionales telles que la CPS. Mme Sofia Bettencourt répond que la CPS n'est pas membre de la Banque mondiale, mais que la Banque examinera bien entendu toutes les requêtes émanant de ses pays membres, à condition qu'elles correspondent à des priorités nationales.

14.8 Université du Pacifique Sud

245. M. Ganeshan Rao présente le document d'information 17 qui expose le travail du programme d'études océanographiques. La création récente du volet valorisation des produits de la pêche devrait intéresser particulièrement la conférence. L'Institut des ressources marines est actuellement implanté aux Îles Salomon, dont le gouvernement vient d'engager un million de dollars des Îles Salomon pour la construction d'un nouveau centre dépendant de l'Institut à proximité du centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM, à Aruligo.

14.9 ZoNéCo

246. Mme Sabrina Virly présente le document d'information 6 qui décrit le travail réalisé dans le cadre d'un projet mis en œuvre en collaboration avec l'IFREMER, l'ORSTOM, le SHOM, l'Université française du Pacifique, l'État français et le Territoire de Nouvelle-Calédonie afin de faire la synthèse des données disponibles sur la pêche thonière en Nouvelle-Calédonie, de 1956 à 1994.

247. Le maître de pêche de la CPS remercie Mme Virly de l'information présentée, qui lui sera utile dans le cadre d'un projet en cours avec NAVIMON en Nouvelle-Calédonie. Il évoque cependant le caractère confidentiel des données fournies, compte tenu de la possibilité d'en faire une utilisation commerciale. Mme Virly précise que les données sont regroupées dans une base de façon que les différentes sources ne puissent être repérées, et que la diffusion des rapports en question est en tout état de cause très restreinte.

248. Le représentant de Kiribati s'interroge sur le suivi des prises sur les navires et sur l'apport financier que représente la pêche thonière pour la Nouvelle-Calédonie. Mme Virly indique quelle est la couverture assurée par les observateurs en Nouvelle-Calédonie et précise que les prises réalisées en 1994 ont atteint 1 600 tonnes pour les palangriers locaux et 1 600 tonnes également pour les palangriers étrangers. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie ajoute qu'il est difficile d'évaluer la valeur des thons pêchés dans le cadre d'un accord d'accès aux zones de pêche. Le président conclut que ce projet apparaît comme une heureuse coopération entre la CPS et d'autres organisations et se félicite que la Nouvelle-Calédonie propose qu'il serve de modèle à des projets similaires à mettre en œuvre dans d'autres États et territoires.

15. RÉVISION TRIPARTITE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE AU LARGE FINANCÉ PAR LE PNUD

249. Une réunion rassemble des représentants du PNUD, du secrétariat général de la CPS et des États et territoires membres des Nations unies et de la Commission du Pacifique Sud, afin de réviser le projet de développement de la pêche au large financé par le PNUD, dont le cycle de financement tire à sa fin. Le compte rendu de cette réunion est préparé par les représentants du PNUD et sera transmis plus tard aux participants. Les participants parviennent à la conclusion que de grands progrès ont été réalisés dans le cadre du projet, mais qu'on est peut-être parvenu à la limite des secteurs pouvant être désignés pour des activités futures.

250. Le représentant du PNUD expose ensuite les plans et les procédures devant être vraisemblablement adoptés pour les financements de futurs programmes du PNUD, qui privilégie dorénavant l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la protection et la régénération de l'environnement et la promotion des femmes. Le document conceptuel pour les programmes correspondant au nouveau cycle sera sous peu transmis par le PNUD aux ministères des Affaires étrangères et les résultats des consultations nationales prévues par le PNUD seront résumés à l'occasion de la Conférence du Pacifique Sud qui se tiendra à Saipan, en octobre 1996. La possibilité que la pêche et les ressources marines vivantes jouent un rôle dans l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la protection et la régénération de l'environnement ou la promotion des femmes n'a pas été écartée.

16. L'AVENIR DE LA CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES

251. Le directeur du département des pêches renvoie les participants au document de travail 4 sur ce thème. Il indique qu'il faut avant tout déterminer s'il suffit d'une semaine tous les 24 mois pour préparer un programme de travail biennal. Il fait observer que le problème des financements à fournir pour le voyage et l'hébergement des participants est l'une des principales contraintes auxquelles la conférence doit faire face, et que ce problème risque davantage de s'aggraver que de s'améliorer dans l'avenir immédiat.

252. Si la périodicité biennale continue d'être la règle, il faudra approuver certaines modifications de procédures, en particulier en ce qui concerne le mécanisme par lequel des réunions plus régulières tenues de rendre compte de leurs travaux par l'intermédiaire de la conférence technique régionale sur les pêches présentent leurs conclusions à la région. Il n'a certainement pas échappé à l'attention des participants que le coordonnateur du programme pêche hauturière a dû rendre compte de trois réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins au point 5 de l'ordre du jour. Il rappelle l'une des remarques formulées lors de la session précédente par le représentant des Tonga, qui estime que l'intitulé de "conférence technique" ne correspond pas au rôle de cette assemblée, qui est plutôt de mettre en place des politiques, et indique qu'il est peut-être temps de changer cet intitulé.

253. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer que la conférence technique régionale sur les pêches ne semble pas jouer de rôle officiel dans l'approbation des programmes de travail, étant donné que ses recommandations doivent passer par le CRGA pour donner lieu à des décisions. Avant d'aborder des questions telles que la périodicité de la conférence, il vaudrait peut-être mieux parler de son rôle, comme l'a suggéré le directeur du département des pêches.

254. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie attire l'attention des participants sur la deuxième des solutions énumérées dans le document de travail 4 en soulignant que, si cette proposition était adoptée, le programme pêche hauturière ne recevrait plus des États et territoires membres aucune indication sur les activités à mettre en œuvre. Il ajoute qu'il n'existe aucun mécanisme conçu pour la gestion séparée du programme pêche hauturière, étant donné que le comité permanent sur les thonidés et marlins n'a pas de statut officiel. Il serait prématuré d'examiner cette solution en l'absence d'autres dispositions.

255. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande quels sont à l'origine les objectifs et les statuts de la conférence technique régionale sur les pêches, ceux-ci pouvant peut-être aider les participants dans leurs délibérations.

256. Le directeur du département des pêches précise que la conférence est, pour l'essentiel, le mécanisme qui permet aux services des pêches des États et territoires membres de vérifier que le secrétariat général offre à la région des services satisfaisants, et d'assurer un retour d'information immédiat.

257. Le représentant du Samoa-Occidental indique qu'il s'est lui aussi intéressé à l'histoire de la création de la conférence technique régionale et s'est aperçu qu'elle n'avait pas de statut clair à l'origine. Il lui semble que la principale fonction de la conférence est de permettre aux services des pêches des États et territoires membres de faire le bilan du travail du département des pêches de la CPS. Le mandat principal du comité permanent sur les thonidés et marlins, en tant qu'organe réunissant les PPPH et les pays insulaires du Pacifique, est d'essayer d'améliorer les données communiquées par les flottilles des PPPH à la CPS. Ses autres fonctions sont accessoires. Il fait observer que la communication des données s'est beaucoup améliorée depuis les premières réunions du comité permanent et que des dispositifs plus officiels de consultation sur les questions de pêche thonière sont susceptibles d'être mis en place. Il estime que la conférence technique régionale sur les pêches a pour rôle de se pencher sur toutes les fonctions du département des pêches de la CPS, et qu'il faut donc rejeter la deuxième solution proposée dans le document de travail 4. Il se déclare favorable à ce que la conférence se réunisse désormais tous les ans, même si la question des financements doit nécessiter une étude plus approfondie. Il demande au secrétariat général comment sont financées les autres conférences techniques de la CPS.

258. Le directeur du département des pêches répond qu'il lui semble que la seule conférence entièrement financée par des ressources statutaires est celle des pêches, bien que la conférence régionale des directeurs de l'agriculture et de l'élevage bénéficie aussi de quelques crédits statutaires. C'est la raison pour laquelle la conférence technique régionale sur les pêches risque de voir encore diminuer les ressources qui lui sont affectées lorsque la question sera examinée par le prochain CRGA. Il demande ensuite au coordonnateur du programme pêche hauturière de parler des motifs de la création du comité permanent sur les thonidés et marlins.

259. Le coordonnateur du programme pêche hauturière souligne que le comité permanent est à la fois un mécanisme d'évaluation par des "pairs" du travail scientifique du programme pêche hauturière, et un moyen d'inciter les PPPH à plus de coopération avec les États et territoires membres de la CPS. Le comité permanent sur les thonidés et marlins est toujours resté à l'écart de la conférence technique régionale sur les pêches dont l'objectif est différent, mais il est tenu de lui soumettre les conclusions de ses réunions.

260. Le représentant des Îles Marshall voudrait savoir exactement quel est le rôle du comité permanent sur les thonidés et marlins par rapport à la conférence technique régionale sur les pêches. Il regrette que les financements offerts par la CPS ou par les gouvernements pour la participation à la conférence ne cessent de diminuer et se demande comment est organisée la participation à ces réunions complémentaires. La conférence technique régionale sur les pêches ne peut-elle couvrir l'ensemble du programme de travail du département des pêches ?

261. Le coordonnateur du programme pêche hauturière explique quel est le mandat du comité permanent sur les thonidés et marlins et précise que, la participation étant entièrement volontaire, les frais sont pris en charge par chacun des participants. Il fait observer que c'est la seule assemblée au sein de laquelle puissent se réunir sur un pied d'égalité les PPPH et les États et territoires membres de la CPS et s'étonne que son rôle soit remis en question. Il pense que le comité permanent sur les thonidés et marlins fait un travail très efficace et apporte beaucoup au programme pêche hauturière, et qu'il serait difficile de l'intégrer à la structure de la conférence technique régionale sur les pêches.

262. Le représentant des Îles Marshall explique qu'il n'a pas voulu remettre en question l'existence du comité permanent mais qu'il a cité cet exemple pour montrer que les États et territoires membres pouvaient trouver les financements nécessaires pour participer à des réunions lorsque la motivation était suffisamment forte.

263. Le coordonnateur du programme pêche hauturière indique que sept États et territoires membres de la CPS trouvent habituellement les moyens d'assister au comité permanent sur les thonidés et marlins chaque année.

264. Le représentant des Îles Marshall demande à quelles dates ont été créés la conférence et le comité permanent et s'il n'existe pas de chevauchement des fonctions entre les deux.

265. Le coordonnateur du programme pêche hauturière donne davantage d'informations sur l'évolution du comité permanent sur les thonidés et marlins, en rappelant que les États et territoires membres ont craint qu'il se trouve sous le contrôle des PPPH, ce qui explique pourquoi toutes les recommandations du comité permanent doivent passer par la conférence technique régionale sur les pêches. Il estime que le comité permanent n'empiète en aucune façon sur le travail de la conférence, mais que la relation est maintenue étant donné que le comité permanent doit être considéré comme tenu de rendre des comptes.

266. Le représentant de la France rappelle que, dans les années 1980, le programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites s'étendait bien au-delà de la zone d'action de la CPS, les États et territoires membres ayant jugé nécessaire d'y faire participer d'autres pays. Il considère que le rôle du comité permanent est approprié.

267. Le représentant de la Nouvelle-Zélande indique que la question ne porte pas tellement sur les raisons de l'existence du comité permanent, mais sur la relation qui existe entre celui-ci et la conférence technique régionale sur les pêches; il faut aussi déterminer si la périodicité biennale de la conférence ne limite pas l'utilité du comité permanent. Peut-être celui-ci pourrait-il se réunir lui aussi tous les deux ans. Il estime que ce comité a une fonction très claire et utile, car la conférence technique régionale sur les pêches n'aurait pas le temps de consacrer autant d'attention à l'évaluation des stocks de thonidés et à la communication des données de pêche. Il estime que notre connaissance des stocks de thonidés s'est considérablement améliorée depuis ses premiers contacts avec le comité permanent, dans les années 1980. Ce débat sur le comité permanent et sur la manière de traiter ses recommandations ne devrait cependant pas détourner la conférence de la question à examiner, qui est celle de la périodicité de la conférence technique régionale sur les pêches.

268. Le directeur du département des pêches convient qu'il est nécessaire de se concentrer sur la conférence technique régionale sur les pêches. Il répète qu'il est vraisemblable que les modalités de financement de cette conférence changeront lorsque la question aura été examinée par la Conférence du Pacifique Sud. Un moyen de faire progresser le dossier consisterait peut-être à accepter que la conférence reste biennale, puisqu'il semble irréaliste d'envisager qu'elle puisse être organisée annuellement par la CPS. Il est malheureux que la décision relative au financement ne soit pas prise avant la Conférence du Pacifique Sud, en octobre. Le secrétariat général se chargera de transmettre la décision aux représentants à la conférence technique régionale sur les pêches, qui auront alors l'occasion de décider comment la conférence technique régionale sur les pêches pourra se conformer aux décisions prises par la Conférence du Pacifique Sud.

269. Le représentant du Samoa-Occidental déclare qu'il essaiera de faire ressortir les questions les plus importantes. À son avis, la question du financement devrait être mise de côté pour le moment, en faveur d'un examen des conséquences qu'aura sur le travail de la Commission l'augmentation de la fréquence des réunions.

270. Le directeur du département des pêches est d'avis qu'une périodicité biennale n'impose pas de restrictions particulières à la capacité du secrétariat général à obtenir suffisamment d'informations des États et territoires membres quant à l'orientation du programme de travail. Il pense que les missions des agents dans les États et territoires et leur participation à d'autres conférences auxquelles assistent les représentants nationaux suffisent.

271. Le représentant des Îles Marshall répète qu'il n'essaie pas de minimiser l'importance du comité permanent sur les thonidés et marlins, mais qu'il souhaite en savoir davantage sur le rôle de cette réunion qui a permis aux États et territoires membres de justifier le financement de leur participation volontaire à cette réunion annuelle, mais non à la conférence technique régionale sur les pêches. Les Îles Marshall n'envoient normalement pas de représentant à la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

272. Le représentant de Fidji se rallie aux observations faites par le représentant des Tonga la veille et trouve que l'appellation "conférence technique" est trompeuse; il propose que le titre "conférence des directeurs des services des pêches" ou un autre libellé traduisant cette idée la remplace. Il est cependant d'avis que le fonctionnement et l'objectif de la conférence ne devraient pas être modifiés, et explique que le changement de

titre qu'il propose vise davantage à refléter les activités actuelles que mène effectivement la conférence et qui comprennent davantage que des questions techniques. S'agissant des fonctions du comité permanent sur les thonidés et marlins, il se dit surpris que le coordonnateur du programme pêche hauturière ait dû présenter les décisions émanant de trois réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins à la conférence technique régionale sur les pêches. Il est important de réfléchir à la situation de la pêche thonière, mais tout aussi important de donner suite aux résultats de cette réflexion, travail qui ne peut être fait que par la conférence technique régionale sur les pêches. Or, si le comité permanent sur les thonidés et marlins doit se réunir tous les ans, la périodicité doit être la même pour la conférence technique régionale sur les pêches. Rappelant, en outre, que le CRGA se déroule deux fois par an, il constate que, si celui-ci doit entériner les recommandations de la conférence technique régionale sur les pêches, cela signifie qu'il ne peut examiner les questions concernant les pêches qu'une fois toutes les quatre sessions. Il fait observer que la pêche est un domaine très important pour de nombreux pays et mérite peut-être que les décideurs lui accordent plus d'attention. Il signale, par ailleurs, qu'il s'agit d'un secteur très dynamique, qui évolue rapidement, et qu'un cycle biennal pour la conférence technique régionale sur les pêches est trop long pour que la CPS puisse en tenir compte. Il est d'avis que les relations entre le secrétariat général et les États et territoires risquent de se distendre, particulièrement pour les questions touchant la pêche côtière.

273. Le représentant de Fidji propose que les États et territoires membres prennent en charge une partie des coûts afférents à leur participation à la conférence technique régionale sur les pêches s'ils considèrent que la pêche est importante. Il propose que, si le secrétariat général continue à financer une conférence biennale, les services des pêches des États et territoires membres envisagent un financement de contrepartie et prennent en charge leur participation une année sur deux, ce qui permettrait de rétablir une périodicité annuelle.

274. Le président résume les débats et propose que le changement de titre pour la conférence technique régionale sur les pêches soit adopté, et que la discussion porte désormais sur les mécanismes de mise en œuvre de la proposition faite par le représentant de Fidji.

275. Le directeur du département des pêches propose une autre possibilité qui serait d'organiser la conférence plus régulièrement, selon les besoins. Si les États et territoires sont disposés à prendre en charge leur participation de temps en temps, la fréquence ne devrait pas être prédéterminée, mais établie par consultation.

276. Le représentant du Samoa-Occidental souligne qu'un tel arrangement ne créerait pas un mécanisme bien arrêté pour examiner les rapports émanant de la réunion annuelle du comité permanent sur les thonidés et marlins.

277. Le coordonnateur du programme pêche hauturière indique qu'il n'y aurait aucune difficulté à distribuer tous les documents et recommandations émanant de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins aux États et territoires membres dans le mois suivant la réunion. Le principal problème serait qu'il n'y aurait pas de mécanisme régulier pour donner suite à ces recommandations, à moins que les États et territoires acceptent de se prononcer par correspondance pour arriver au consensus.

278. Le représentant de Nouvelle-Zélande est d'avis que le mécanisme permettant d'examiner les recommandations émanant des réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins n'est pas une question importante, puisque toutes ces recommandations semblent être techniques et ne nécessitent normalement pas d'approbation à un niveau plus élevé. Il se félicite cependant de la proposition de distribuer ces rapports régulièrement et en temps opportun.

279. Le représentant du Samoa-Occidental convient de la nécessité de modifier le titre de la conférence. Il est en faveur de la tenue annuelle de la conférence, mais à condition que les coûts soient pris en charge par la CPS et les États et territoires membres conjointement chaque année, plutôt que d'instaurer un système qui verrait les États et territoires payer une année, et la CPS la suivante. Il est admis que la Conférence du Pacifique Sud puisse recommander à la CPS de ne financer qu'une partie des coûts de participation à la conférence technique régionale sur les pêches sur une base biennale, mais le Samoa-Occidental propose que les États et territoires membres prennent en charge la différence en payant une plus grande partie de leurs coûts de participation.

280. Le représentant de Niue convient de la nécessité d'une conférence annuelle et d'un changement de titre ainsi que de la nécessité d'un dispositif de partage des coûts.

281. Le représentant des Îles Salomon se demande si le changement de titre aurait des répercussions sur le financement. Si la conférence donne l'impression d'être plus importante, elle pourrait attirer plus de participants, ce qui en ferait augmenter le coût. Le directeur du département des pêches indique, en se fondant sur l'expérience acquise lors d'autres conférences de la CPS, que cette hypothèse est peu vraisemblable.

282. Le représentant des Tonga se rallie à l'idée présentée par le représentant de Fidji que la CPS finance entièrement la conférence tous les deux ans et que les États et territoires membres prennent en charge leur propre participation les autres années.

283. Le représentant des Îles Salomon fait sienne la suggestion du représentant de Fidji au sujet de la nécessité d'une conférence annuelle et des modalités de financement, et convient que l'ensemble du travail du département des pêches doit être examiné comme un tout. La conférence technique régionale sur les pêches ne doit pas se résumer à l'examen du programme pêche côtière.

284. Les participants conviennent de formuler une recommandation visant à modifier le nom de la conférence ainsi que sa périodicité, en prévoyant des dispositions de financement nouvelles, comme suit :

Recommandation n° 14

La conférence, compte tenu de l'importance croissante des activités non techniques abordées au cours des trente dernières années, recommande que le nom de "conférence technique régionale sur les pêches" soit remplacé par celui de "conférence des directeurs des services des pêches". Elle recommande en outre que, étant donné les modifications rapides qui interviennent en matière de pêche dans la région, la conférence se réunisse de nouveau tous les ans et que le surcoût qui en résultera soit couvert en demandant aux États et territoires membres de prendre en charge, tous les deux ans, les frais de participation de leurs représentants, à partir de 1997; la conférence propose que ce retour à une périodicité annuelle, accompagné d'un mécanisme de partage des coûts, soit subordonné au maintien par la CPS des financements actuellement affectés à la conférence biennale.

17. QUESTIONS DIVERSES

285. Le spécialiste de la recherche halieutique (modélisation) présente le document d'information 28, qui propose la mise en place d'un projet de collaboration entre le département des Pêches de la CPS et l'ORSTOM sur les relations entre les thonidés et leur environnement. Il fait remarquer qu'on dispose maintenant des données essentielles et qu'on connaît suffisamment les mécanismes en jeu pour pouvoir élaborer un modèle couvrant l'écosystème pélagique et visant à une meilleure gestion de la pêche thonière de surface dans la région. Les compétences et les informations nécessaires sur l'océanographie et les écosystèmes océaniques sont détenues par l'ORSTOM, tandis que la CPS possède les compétences et les données sur la pêche thonière, de sorte que la collaboration prévue au titre de l'accord-cadre signé par les deux organismes en décembre 1994 est prometteuse.

18. ADOPTION DU RAPPORT

286. Après avoir brièvement parcouru le projet de rapport, les participants l'adoptent tel qu'il a été amendé. Compte tenu de sa longueur et de la nécessité pour certains de quitter immédiatement la session afin de se rendre à l'aéroport, les participants n'ont pas le temps de l'examiner en détail et conviennent d'en confier la mise en forme au secrétariat général, à condition que les modifications apportées soient purement grammaticales ou typographiques et n'altèrent pas le sens des interventions rapportées.

IV. RECOMMANDATIONS

Les deux recommandations qui suivent émanent de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins et ont été soumises à la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches sans observations:

Recommandation n° 1 de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

Le comité permanent sur les thonidés et marlins invite instamment le programme pêche hauturière à poursuivre ses efforts pour obtenir un financement à long terme du programme. L'affectation de ressources statutaires de la CPS aux postes essentiels au sein du programme serait particulièrement utile à cet égard.

Recommandation n° 2 de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

Le programme pêche hauturière est invité à obtenir, à titre prioritaire, un soutien financier pour les activités définies comme hautement prioritaires mais ne bénéficiant pas actuellement de financement. La gestion de la base de données sur les prises et l'effort de pêche en particulier fait partie de ces activités et ne bénéficie pas de financements fermes.

Les recommandations qui suivent émanent des participants à la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches elle-même :

Recommandation n° 1

La conférence, consciente de l'importance du programme pêche côtière pour le développement de pêcheries nationales dans les États et territoires océaniques; reconnaissant, par ailleurs, la nécessité d'une collaboration plus poussée entre les différentes sections du programme pêche côtière et entre celui-ci et d'autres organisations compétentes, afin d'assurer dans tous les secteurs du développement de la pêche la cohérence de la démarche adoptée; recommande que le programme pêche côtière soit maintenu et renforcé et que, en particulier, la collaboration entre les diverses sections du programme en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de demandes de financement soit intensifiée.

Recommandation n° 2

La conférence, notant avec une profonde préoccupation que le CRGA n'a accordé qu'une faible priorité au renforcement de la section techniques de pêche par le passé, en dépit de l'accroissement de l'intérêt manifesté et de la demande exprimée par les États et territoires océaniques pour le développement de leurs propres flottilles de pêche commerciale au large (pêche thonière à la palangre, mouillage de DCP et techniques de pêche connexes et pêche de lutjanidés d'eau profonde) dans le cadre de leurs plans d'ensemble de développement de la pêche, accorde son appui, en priorité absolue, au maintien et au renforcement de la section techniques de pêche du programme pêche côtière, afin que les services dont les États et territoires ont besoin soient effectivement assurés en temps opportun, et recommande par conséquent, en priorité absolue, que le nombre de maîtres de pêche qualifiés, financés sur des fonds statutaires, soit porté à trois, ces financements statutaires devant également couvrir les coûts des activités et de fonctionnement, et qu'un personnel de soutien soit maintenu à Nouméa pour la section techniques de pêche de façon à ce qu'il puisse être répondu aux demandes de plus en plus nombreuses que suscitent les services de la section de la part des États et territoires membres.

Recommandation n° 3

Plusieurs représentants ayant exprimé leur inquiétude en constatant qu'il n'avait pas été pourvu au poste de coordonnateur du programme pêche côtière et relevant que ce poste est nécessaire pour assurer

une meilleure coordination et collaboration entre les sections du programme pêche côtière, tout en servant d'élément centralisateur pour la recherche de fonds non statutaires auprès d'organismes bailleurs de fonds pour l'ensemble du programme, la conférence recommande que le poste de coordonnateur du programme pêche côtière continue d'être financé sur des fonds statutaires et qu'il y soit pourvu en priorité.

Recommandation n° 4

Reconnaissant l'importance des établissements de formation à la pêche pour la mise en oeuvre de programmes de formation nationaux, la conférence recommande que la Commission continue d'aider à renforcer les moyens nationaux en matière de formation et que, dans la mesure du possible, elle travaille en collaboration avec les établissements locaux. Cette aide et cette coopération devraient comprendre, sans y être limitées, des activités telles que la formation des instructeurs et la planification du perfectionnement du personnel, la production de supports didactiques et l'élaboration de nouveaux programmes.

Recommandation n° 5

Compte tenu de la nécessité de concourir au développement des activités de pêche commerciale dans la région, notamment comme moyen d'améliorer les possibilités d'emploi dans la région, la conférence recommande que la Commission poursuive la mise en oeuvre du programme de formation pour les secteurs de la pêche artisanale et industrielle. Dans la mesure du possible, la formation portera, en priorité, sur toutes les compétences techniques et les connaissances de gestion nécessaires à la bonne exploitation d'entreprises de pêche commerciales.

Recommandation n° 6

La conférence, reconnaissant la valeur du projet d'information générale sur les sciences de la mer de l'USP comme moyen de diffusion de l'information sur l'utilisation rationnelle et durable des ressources marines, et estimant qu'il doit continuer d'être mis en oeuvre en concertation par des organismes régionaux aux compétences complémentaires et que, dans ce contexte, la CPS, la FFA, le PROE, la SOPAC et l'USP sont des organismes qui, en collaborant, peuvent mettre en place un programme complet et efficace, recommande que la CPS, de concert avec l'USP et éventuellement les organismes régionaux nommés ci-dessus, examine toutes les possibilités de poursuivre le projet d'information générale sur les sciences de la mer en confiant sa mise en oeuvre à plusieurs organismes.

Recommandation n° 7

La conférence, exprimant la gratitude de toute la région au personnel rattaché au projet de gestion intégrée des ressources côtières pour l'important travail effectué, ainsi qu'au Service de développement outre-mer du Royaume-Uni qui en a permis la réalisation; reconnaissant l'importance croissante que prennent les ressources marines côtières dans les secteurs vivrier et économique des États et territoires océaniques; se félicitant de l'amélioration de la qualité des informations actuellement rassemblées dans le cadre du projet et qui seront mises à la disposition des pouvoirs publics pour les aider dans leurs prises de décision; appréciant tout particulièrement le potentiel que présente en termes de formation pratique l'affectation en détachement auprès du projet d'agents chargés de la gestion des ressources marines au sein des gouvernements et administrations membres; souhaitant que la CPS soit en mesure de trouver les ressources qui permettront de poursuivre les activités conduites dans le cadre du projet sous leur forme actuelle, de les étendre à d'autres États et territoires et d'accueillir davantage d'agents en détachement; espérant qu'il sera possible de trouver au moins les ressources nécessaires pour financer un élargissement du projet qui permettra de combiner les expériences acquises en matière de gestion des ressources marines côtières par les États et territoires océaniques aux nouvelles percées réalisées dans la connaissance de l'écologie des organismes récifaux, afin de mettre à disposition un manuel pratique répertoriant les options de gestion des ressources halieutiques côtières; demande au secrétariat général de présenter cette possibilité au gouvernement du Royaume-Uni.

Recommandation n° 8

La conférence, reconnaissant qu'il est important de se conformer aux nouvelles réglementations sanitaires adoptées par les principaux pays importateurs de produits de la mer, notamment les États-Unis d'Amérique et les États membres de l'Union européenne, et admettant qu'une amélioration rapide des procédures de contrôle de la qualité fondées sur un système d'analyse des risques et des points de contrôle critique devant être suivies par les exportateurs océaniques de produits de la mer s'impose, recommande que le secrétariat général prenne toutes les mesures nécessaires pour que ces améliorations soient apportées, afin de maintenir l'accès à ces marchés et de permettre aux petits États et territoires de développer leurs exportations. La conférence recommande par ailleurs qu'il soit demandé à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de concourir financièrement à un projet de coopération technique devant aider les États et territoires membres à se conformer aux exigences des principaux pays importateurs.

Recommandation n° 9

La conférence, consciente de l'importance de la contribution des femmes au développement de la pêche et des actions menées par la section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches pour appuyer et renforcer les activités des femmes dans le secteur des pêches, recommande que le secrétariat général ne néglige aucun moyen de trouver des fonds pour garantir la pérennité de la section.

Recommandation n° 10

La conférence, consciente de l'importance de la participation des femmes aux activités de pêche et souhaitant promouvoir leur rôle dans ce domaine au sein de la région au moyen d'échanges d'idées, de connaissances et d'expériences, recommande qu'un réseau de spécialistes sur la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches soit constitué sous l'égide de la section information halieutique de la Commission du Pacifique Sud. Le bulletin publié par ce réseau servira de vecteur de l'information et d'outil de communication en présentant les activités et enjeux qui intéressent les femmes dans le secteur des pêches.

Recommandation n° 11

Relevant que le Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) est un réseau régional d'information sur les ressources marines et la pêche réunissant des États et territoires océaniques ainsi que des organisations régionales (FFA, CPS, SOPAC, PROE et USP), et qu'il a été créé à la suite des recommandations émanant de précédentes conférences techniques régionales sur les pêches, et constatant qu'il a démontré de façon concluante sa capacité à fournir des services d'information maritime et halieutique et des conseils techniques en matière de gestion de bibliothèque et d'information, sous la direction de la cellule de coordination du SIRMIP rattachée à l'USP, la conférence exprime son appréciation pour le rôle que l'USP a joué en accueillant la cellule de coordination et, compte tenu de l'importance que revêtent les services fournis par le SIRMIP aux États et territoires océaniques, plus particulièrement en matière d'assistance technique à la gestion de l'information maritime et halieutique, recommande que l'USP prenne toutes les mesures nécessaires pour continuer à appuyer et maintenir les activités de la cellule de coordination du SIRMIP.

Recommandation n° 12

Rappelant avec gratitude que le Canada a soutenu financièrement la création du SIRMIP et de la cellule de coordination, et relevant que les activités principales du SIRMIP consistent en services d'information, fourniture de documentation, élaboration de bases de données bibliographiques et prestation d'assistance en matière de techniques documentaires aux États et territoires, la conférence recommande que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) envisage de maintenir son soutien aux activités du

SIRMIP dans le cadre du cycle de financement de la phase 2 du projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud, afin qu'il puisse être satisfait aux besoins d'information maritime et halieutique des États et territoires océaniques.

Recommandation n° 13

La conférence, ayant reconnu l'importance du programme pêche côtière de la CPS, compte tenu en particulier des bénéfices directs apportés par les ressources côtières aux populations des États et territoires océaniques; constatant avec inquiétude que le programme, faute de structure et de plan d'orientation bien définis, est exposé à de fortes compressions par suite de sa dépendance de financements non statutaires, recommande qu'une évaluation soit effectuée au sein du département des pêches afin de cerner les secteurs d'intervention prioritaires du programme pêche côtière et, en fonction de ceux-ci, lui donner une structure formelle. La conférence recommande par ailleurs que le CRGA et la Conférence du Pacifique Sud, compte tenu de la désaffection croissante des bailleurs de fonds à l'égard du département des pêches de la CPS, débloquent suffisamment de crédits non statutaires pour assurer la pérennité du programme pêche côtière.

Recommandation n° 14

La conférence, compte tenu de l'importance croissante des activités non techniques abordées au cours des trente dernières années, recommande que le nom de "conférence technique régionale sur les pêches" soit remplacé par celui de "conférence des directeurs des services des pêches". Elle recommande en outre que, étant donné les modifications rapides qui interviennent en matière de pêche dans la région, la conférence se réunisse de nouveau tous les ans et que le surcoût qui en résultera soit couvert en demandant aux États et territoires membres de prendre en charge, tous les deux ans, les frais de participation de leurs représentants, à partir de 1997; la conférence propose que ce retour à une périodicité annuelle, accompagné d'un mécanisme de partage des coûts, soit subordonné au maintien par la CPS des financements actuellement affectés à la conférence biennale.

V. LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Document de travail 1 Aperçu général du département des pêches de la CPS
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 2 Programme pêche hauturière : rapport sur les activités conduites en
1994-96
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 3 Rapport sur les activités du programme pêche côtière de la CPS – avril
1994–juillet 1996
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 4 L’avenir de la conférence technique régionale sur les pêches
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 5 L’avenir du programme pêche côtière de la CPS en tant qu’organisme
de coopération
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 6 L’avenir du cours CPS/Nelson Polytechnic destiné aux agents des
services des pêches du Pacifique
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document de travail 7 Projet de création d’un mécanisme régional de soutien à l’aquaculture à
la Commission du Pacifique Sud
(Document présenté par Hideyuki Tanaka, représentant du programme
régional océanien de développement de l’aquaculture de la FAO)

DOCUMENTS D’INFORMATION

- Information Paper 1 *1995 Fourth SPC/FFA Colloquium Report*
- Information Paper 2 *1996 Fifth SPC/FFA Colloquium*
- Document d’information 3 Observations du secrétariat général concernant l’évaluation des
structures opérant dans le secteur des ressources marines
(Document présenté par le Secrétariat général)
- Document d’information 4 Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines
en Océanie – Rapport définitif
(Document présenté par le Secrétariat général)
- Information Paper 5 *The South Pacific Project Facility – Investment Support to the Fisheries
sector*
(Document présenté par Peter Philipson, South Pacific Project Facility)
- Document d’information 6 Synthèse halieutique des données thonières dans la zone économique
de Nouvelle-Calédonie (années 1956-1994)
(Document présenté par Sabrina Virly, Programme ZoNéCo)

- Information Paper 7 *Pacific Year of the Coral Reef— 1997*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 8 *The Nature Conservancy — Asia/Pacific Programs*
(Document présenté par Andrew Smith, *The Nature Conservancy*, Palau)
- Information Paper 9 *The Live Reef Fish Trade and the Implications for the Western Pacific*
(Document présenté par Andrew Smith, *The Nature Conservancy*, Palau)
- Information Paper 10 *Post-harvest Section Activities: April 1994 — August 1996*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 11 *Women's Fisheries Development Project*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 12 *Resource Assessment Section*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document d'information 13 *Section formation*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 14 *Preliminary Report on the Use of Live Milk Fish (Chanos Chanos) for Tuna Longline Bait*
(Document présenté par William J. Fitzgerald, expert-conseil de la CPS)
- Document d'information 15 *Un nouveau type d'avançon pour les palangres monofilament*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 16 *Capture Section*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 17 *Report to the Twenty-Sixth Regional Technical Meeting on Fisheries from the Eighth Pacific Islands Marine Resource Information System Steering Committee Meeting, held at USP, Suva, Fiji: 1–2 July 1996*
(Document présenté par Ganeshan Rao, coordonnateur du SIRMIP, Université du Pacifique Sud, Suva (Fidji))
- Information Paper 18 *Pacific Island Pearl Oyster Resource Development*
(Document présenté par Paul Southgate, James Cook University of North Queensland)
- Information Paper 19 *Oceanic Fisheries Programme — Work Programme Review 1993-94 and Work Plan 1994-95 (SCTB 7: WP.5)*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 20 *Oceanic Fisheries Programme — Work Programme Review 1994-95 and Work Plan 1995-96 (SCTB 8: WP.5)*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 21 *Oceanic Fisheries Programme — Work Programme Review 1995-96 and Work Plans for 1996-97*
(Document présenté par le secrétariat général)

- Document d'information 22 Rapport de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, Koror (Palau), 5–6 août 1994
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document d'information 23 Rapport de la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 16–18 août 1995
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 24 *Report of Meeting – Sixth South Pacific Albacore Research Workshop (Rarotonga, Cook Islands, 5–7 March 1996)*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 25 *Regional Tuna Tagging Project Tagging Summary April 1995 – July 1996 (SCTB 9, INF.3)*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 26 *Status of Tuna Stocks in the Western and Central Pacific Ocean (SCTB 9, WP.3)*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document d'information 27 Liste sélective des publications du département des pêches de la CPS
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document d'information 28 Projet de collaboration CPS/ORSTOM
(Document présenté par le secrétariat général)
- Document d'information 29 Séance technique sur le contrôle de la qualité et la technique d'analyse des risques et des points de contrôle critiques (HACCP)
Application de la technique HACCP à un programme gouvernemental d'inspection des aliments
(Document présenté par Vance McEachern, département des pêches et des océans, Ottawa (Canada))
- Information Paper 30 *The University of the South Pacific Marine Studies Programme Report (Suva, 31st July, 1996)*
(by Robin South, Professor of Marine Studies and Coordinator, Marine Studies Programme, University of the South Pacific)
- Information Paper 31 *Fisheries and Aquatic Resource Management Association of Australasia – A Call for Membership*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 32 *Recommendation of the SPC/FFA Workshop on the Management of Inshore Fisheries Resources – July 1995*
(Document présenté par le secrétariat général)
- Information Paper 33 *Community Marine Conservation and Fisheries Enterprise Development in the Anarvon Islands, Solomon Islands*
(by Peter Thomas, Director, South Pacific Program, the Nature Conservancy)
- Information Paper 34 *Technical Session on HACCP – Regional Implications. Establishing a Modern Seafood Safety and Quality Assurance System in the Pacific*
(Document présenté par le secrétariat général)

Information Paper 35	<i>Brief Report of the Project 1994/96 Activities. FAO South Pacific Aquaculture Development Project (Phase II)</i> (by Tanaka Hideyuki, Chief Technical Adviser, SPADP)
Information Paper 36	<i>Some History, Recent Developments and Prospects for the Black-lip pearl oyster, Pinctada margaritifera in Hawaii and Micronesia</i> (by Raymond P. Clarke, Dale J. Sarver, and Neil Anthony Sims)
Information Paper 37	<i>Statement by ICLARM</i> (by Johann Bell, Senior Scientist, ICLARM)
Information Paper 38	<i>Funding Options for the SPC/Nelson Polytechnic P. I. Fisheries Officers Training Course</i> (Document présenté par le secrétariat général)
Information Paper 39	<i>Statement of the Forum Fisheries Agency</i> (by Victorio Uherbelau, Director, Forum Fisheries Agency)

EXPOSÉS NATIONAUX

Exposé national 1	Polynésie française
Exposé national 2	Nouvelle-Calédonie
Country Statement 3	Îles Marshall
Country Statement 4	Palau
Country Statement 5	Tokelau
Exposé national 6	Wallis et Futuna
Country Statement 7	Îles Mariannes du Nord
Country Statement 8	Iles Cook
Country Statement 9	Guam
Country Statement 10	Vanuatu
Country Statement 11	Niue
Country Statement 12	Nauru
Country Statement 13	Australie
Country Statement 14	Îles Salomon
Country Statement 15	États-Unis d'Amérique
Country Statement 16	Tuvalu
Country Statement 17	Fidji
Country Statement 18	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Country Statement 19	Tonga

VI. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Mr Geoff Williams
 Manager
 Aquatic Environment Programme
 Bureau of Resource Sciences (BRS)
 Department of Primary Industries and Energy
 P.O. Box E11
 Queen Victoria Terrace
 PARKES ACT 2600
 Australie
 Téléphone : (61) 6 272 5296
 Télécopieur : (61) 6 272 4014
 Courrier électronique : gcw@mailpc.brs.gov.au

Îles Cook

Mr Raymond Newnham
 Acting Secretary
 Ministry of Marine Resources
 P.O. Box 85
 RAROTONGA
 Téléphone : (682) 28721
 Télécopieur : (682) 29721

États-Unis d'Amérique

Dr Gary Sakagawa
 National Marine Fisheries Service
 Southwest Fisheries Science Center
 P.O. Box 271
 LA JOLLA
 Californie 92038
 Téléphone : (619) 546 7177
 Télécopieur : (619) 546 5633
 Courrier électronique : gary_sakagawa@ccgate.ssp.nmfs.gov

Mr Raymond Clarke
 National Marine Fisheries Service
 Southwest Region Pacific Area Office
 2570 Dole Street Room 105
 HONOLULU
 Hawaï 96822-2396
 Téléphone : (808) 973 2986
 Télécopieur : (808) 973 2941
 Courrier électronique : rclarke@honlab.nmfs.hawaii.edu

Fidji

Mr Krishna Swamy
 Principal Fisheries Officer
 Resource Assessment and Development
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests
 P.O. Box 358
 SUVA
 Téléphone : (679) 361122
 Télécopieur : (679) 361184
 Courrier électronique : fjf@ffa.gov.sb

Mr Maciu Lagibalavu
 Director of Fisheries
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests
 P.O. Box 358
 SUVA
 Téléphone : (679) 361122/362449
 Télécopieur : (679) 361184
 Courrier électronique : fjf@ffa.gov.sb

Mr Saimone Tuilaucala
 Principal Fisheries Officer Extension
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests
 P.O. Box 358
 SUVA
 Téléphone : (679) 361122
 Télécopieur : (679) 361184
 Courrier électronique : fjf@ffa.gov.sb

France

M. Alain Jouret
 Représentant permanent adjoint de la France auprès de la CPS
 B.P. 8043
 98807 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 26 13 03
 Télécopieur : (687) 26 12 66

M. Jacques Merle
 Délégué de l'ORSTOM dans le Pacifique Sud
 Centre ORSTOM de Nouméa
 B.P. A5
 98848 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 28 51 29
 Télécopieur : (687) 26 43 26
 Courrier électronique : merle@noumea.orstom.nc

M. René Grandperrin
 Directeur de recherche en océanographie
 Centre ORSTOM de Nouméa
 B.P. A5
 98848 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 26 10 00
 Télécopieur : (687) 26 43 26
 Courrier électronique : grandper@noumea.orstom.nc

Guam

Dr Steven Amesbury
 Professor of Biology
 Marine Laboratory
 University of Guam
 UOG Station
 MANGILAO 96923
 Téléphone : (671) 735 2175/6
 Télécopieur : (671) 734 6767
 Courrier électronique : amesbury@uog9.uog.doc

Kiribati

Mr Tukabu Teroroko
 Deputy Secretary
 Ministry of Natural Resources Development
 P.O. Box 64
 BAIRIKI, Tarawa
 Téléphone : (686) 21099
 Télécopieur : (686) 21120
 Courrier électronique : tukabut@mnr.gov.ki

Mr Maruia Kamatie
 Acting Chief
 Senior Fisheries Officer
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resources Development
 P.O. Box 276
 BIKENIBEU, Tarawa
 Téléphone : (686) 21099
 Télécopieur : (686) 21120
 Courrier électronique : maruia@mnr.gov.ki

Îles Mariannes du Nord

Mr Richard B. Seman
 Assistant Director
 Division of Fish and Wildlife
 Department of Lands and Natural Resources
 P.O. Box 10007
 SAIPAN, MP 96950
 Téléphone : (670) 322 9627/9628
 Télécopieur : (670) 322 9629
 Courrier électronique : richard.seman@saipan.com
 rbsdfw@ite.cnmi.com

Îles Marshall

Mr Danny Jack
 Deputy Director
 Marshall Islands Marine Resources Authority
 (MIMRA)
 P.O. Box 860
 MAJURO 96960
 Téléphone : (692) 625 8262
 Télécopieur : (692) 625 5447/8447

Nauru

Mr Allan Debao
 Senior Fisheries Officer (Coastal) and
 Technical Services
 Department of Fisheries and Marine Resources
 NAURU
 Téléphone : (674) 444-3739/555-6479
 Télécopieur : (674) 444-3812

Niue

Mr Brendan Pasisi
 Fisheries Adviser and Research Officer
 Fisheries Division
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
 P.O. Box 74
 ALOFI
 Téléphone : (683) 4032/4302
 Télécopieur : (683) 4079/4010

Nouvelle-Calédonie

M. Guillaume Perrin
 Chef du service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes
 B.P. 36
 98845 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 27 26 26
 Télécopieur : (687) 28 72 86

M. Régis Etaix-Bonnin
 Ingénieur halieute chargé des pêches maritimes
 Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes
 B.P. 36
 98845 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 27 26 26
 Télécopieur : (687) 28 72 86

M. Richard Farman
 Chef
 Service de la Mer
 Province Sud
 B.P. 295
 98845 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 25 81 09
 Télécopieur : (687) 25 81 10/27 49 00

M. Ty Jomessy
 Chargé d'étude sur la pêche
 Direction du développement et de la formation
 Province des Iles Loyauté
 B.P. 50
 98820 WÉ, Lifou
 Téléphone : (687) 45 51 76
 Télécopieur : (687) 45 51 77

Mlle Sabrina Virly
 Halieute
 Programme ZONECO
 Centre ORSTOM de Nouméa
 B.P. A5
 98848 NOUMÉA CÉDEX
 Téléphone : (687) 26 10 00
 Télécopieur : (687) 26 43 26
 Courrier électronique : virly@noumea.orstom.nc

Mme Karell Henriot
 Chef
 Service des pêches et des affaires maritimes
 B.P. 41
 98860 KONÉ
 Téléphone : (687) 47 72 39
 Télécopieur : (687) 47 71 31

Nouvelle-Zélande

Dr John McKoy
 Director Fisheries Research
 National Institute of Water and Atmospheric Research Ltd
 P.O. Box 14-901
 WELLINGTON
 Téléphone : (64) 4 3860300
 Télécopieur : (64) 4 3860572
 Courrier électronique : j.mckoy@niwa.cri.nz

Palau

Mr Theofanes Isamu
 Chief
 Division of Marine Resources
 Ministry of Resources and Development
 P.O. Box 117
 KOROR 96940
 Téléphone : (680) 488 3125
 Télécopieur : (680) 488 1475/1725

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Ms Ursula Kolkolo
 Principal Fisheries Scientist
 National Fisheries Authority
 P.O. Box 2016
 PORT-MORESBY
 Téléphone : (680) 320 3133/320 0915
 Télécopieur : (675) 320 0915/321 2514

Polynésie française

M. Thierry Teai
 Directeur
 Service de la mer
 Ministère de la mer
 B.P. 20704
 98713 PAPEETE, Tahiti
 Téléphone : (689) 43 05 74/43 93 14
 Télécopieur : (689) 43 81 59

Îles Salomon

Mr Sylvester Diake
 Director of Fisheries
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 P.O. Box G13
 HONIARA
 Téléphone : (670) 30107
 Télécopieur : (677) 30256
 Courrier électronique : sbfish@ffa.gov.sb

Mr George Boape
 Principal Fisheries Officer (Development and Extension)
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 P.O. Box G13
 HONIARA
 Téléphone : (670) 30107
 Télécopieur : (677) 30256
 Courrier électronique : sbfish@ffa.gov.sb

Tokelau

Mr Mose Pelasio
 Fisheries Advisory Officer
 Department of Natural Resources and Environment
 FAKAOKO
 (Adresser tout courrier à :) The Tokelau Apia Liaison Office
 P.O. Box 865
 APIA, Samoa-Occidental
 Téléphone : (685) 20822/23
 Télécopieur : (685) 21761

Tonga

Mr Akau'ola
 Secretary for Fisheries
 Ministry of Fisheries
 P.O. Box 871
 NUKU'ALOFA
 Téléphone : (676) 21399
 Télécopieur : (676) 23891

Mr 'Ulunga Fa'anunu
 Senior Fisheries Officer
 Ministry of Fisheries
 P.O. Box 871
 NUKU'ALOFA
 Téléphone : (676) 21399
 Télécopieur : (676) 23891

Tuvalu

Mr Samuelu Laloni
 Fisheries Research Officer
 Fisheries Department
 Ministry of Natural Resources
 P.O. Box 70
 FUNAFUTI
 Téléphone : (688) 20348
 Télécopieur : (688) 20346

Wallis et Futuna

M. Daniel Tahimili
 Chef du Service territorial de la pêche
 B.P. 19
 98600 MATA'UTU
 Téléphone : (681) 722606
 Télécopieur : (681) 722544

Samoa-Occidental

Mr Ueta Fa'asili
 Assistant Director (Fisheries)
 Fisheries Division
 Department of Agriculture, Forests and Fisheries
 P.O. Box 1874
 APIA
 Téléphone : (685) 20369
 Télécopieur : (685) 24292

OBSERVATEURS**Aquarium de Nouméa**

Mme Pascale Joannot
 Directrice
 Aquarium de Nouméa
 BP 395
 98845 NOUMEA CEDEX
 Téléphone : (687) 26 27 31
 Télécopieur : (687) 26 17 93

Banque mondiale

Ms Sofia Bettencourt
 Natural Resources Economist
 Agriculture Operations Division
 Country Department III
 East Asia and Pacific Region
 The World Bank
 1818 H Street, N.W.
 WASHINGTON, DC 20433
 États-Unis d'Amérique
 Téléphone : (202) 458 2554
 Télécopieur : (202) 522 1674
 Courrier électronique : sbettencourt@worldbank.org

École des métiers de la mer

M. Christian Blanchard
 Directeur
 Ecole des métiers de la mer
 BP 36
 98845 NOUMEA CEDEX
 Nouvelle-Calédonie
 Téléphone : (687) 28 78 63
 Télécopieur : (687) 27 47 54

**Organisation des Nations unies
pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)**

Mr David James
 Senior Fisheries Industry Officer
 Fish Utilization and Marketing Service
 FAO
 Via delle Terme di Caracalla
 00100 ROME
 Italie
 Téléphone : (39) 6 52256490
 Télécopieur : (39) 6 52255188
 Courrier électronique : David.James@fao.org

**FAO – Programme régional
océanien de développement de
l'aquaculture**

Mr Hideyuki Tanaka
 Chief Technical Adviser
 FAO – SPADP
 C/- UNDP Private Mail Bag
 SUVA
 Fidji
 Téléphone : (679) 313750
 Télécopieur : (679) 313985
 Courrier électronique : faoqua@sopac.org.fj

Mr Gerald Billings
 FAO – SPADP
 C/- UNDP Private Mail Bag
 SUVA
 Fidji
 Téléphone : (679) 313750
 Télécopieur : (679) 313985
 Courrier électronique : faoqua@sopac.org.fj

**FAO – Bureau régional pour
l'Asie et le Pacifique (RAPA)**

Mr Mike Doeff
Officer-in-Charge
FAO – RAPA
Maliwan Mansion, 39 Phra Atit Road
BANGKOK 10200
Thaïlande
Téléphone : (66) 2 2817844
Télécopieur : (66) 2 6291207
Courrier électronique : Mike.Doeff@field.fao.org

**Agence des pêches du Forum
(FFA)**

Mr Victorio Uherbelau
Director
Forum Fisheries Agency (FFA)
P.O. Box 629
HONIARA
Îles Salomon
Téléphone : (677) 21 124
Télécopieur : (677) 23 995

**Institut français de recherche
pour l'exploitation de la mer
(IFREMER)**

M. Denis Coatanea
Chargé de mission auprès du Délégué de l'IFREMER pour le Pacifique Sud
IFREMER
B.P. 2059
98846 NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 28 51 71
Télécopieur : (687) 28 78 57

**Gillett, Preston and Associates –
The World Bank**

Mr Bob Gillett
Gillett, Preston and Associates
P.O. Box 3344
LAMI
Fidji
Téléphone : (679) 361 035
Télécopieur : (679) 362 855
Courrier électronique : bobg@sopac.org.fj

Gillett, Preston and Associates

Mr Garry Preston
Fisheries Consultant
Marine Resource Development and Management
B.P. 11041
98802 NOUMÉA CÉDEX
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 24 15 73
Télécopieur : (687) 25 15 87

**Centre international pour la
gestion des ressources aquatiques
vivantes (ICLARM)**

Dr Johann Bell
Senior Scientist
Coastal Aquaculture Centre
ICLARM
P.O. Box 438
HONIARA
Îles Salomon
Téléphone : (677) 29255
Télécopieur : (677) 29130
Courrier électronique : iclarm@ffa.gov.sb

**James Cook University
of North Queensland**

Dr Paul Southgate
Project Leader
ACIAR/JCU Pearl Oyster Project
James Cook University of North Queensland
Zoology Department
QUEENSLAND 4811
Australie
Téléphone : (61) (77) 815737
Télécopieur : (61) (77) 251570
Courrier électronique : paul.southgate@jcu.edu.au

Marché au poisson de Sydney

Mr Graham Crouch
General Manager
Sydney Fish Market Pty Limited
P.O. Box 247
PYRMONT NSW 2009
Australie
Téléphone : (61) 2 660 1101
Télécopieur : (61) 2 552 6660

Nelson Polytechnic

Mr Alastair Robertson
Tutor
Nelson Polytechnic
New Zealand School of Fisheries
Private Mail Bag
NELSON
Nouvelle-Zélande
Téléphone : (64) 3 5462477
Télécopieur : (64) 3 5462456
Courrier électronique : aroberts@admin.nelpoly.ac.nz

**Institut français de recherche
scientifique pour le développement
en coopération (ORSTOM)**

M. François Jarrige
Directeur
Centre ORSTOM de Nouméa
B.P. A5
98848 NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 26 10 00
Télécopieur : (687) 26 43 26

**Système d'information sur les
ressources marines des îles
du Pacifique (SIRMIP)**

Mr Ganeshan Rao
Coordinator
PIMRIS
C/- Library
University of the South Pacific
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji
Téléphone : (679) 313900, Ext. 2284
Télécopieur : (679) 300830
Courrier électronique : rao_g@usp.ac.fj

**South Pacific Project Facility
(SPPF)**

Mr Peter Philipson
 Fisheries Sector Specialist
 South Pacific Project Facility (SPPF)
 Level 8, 89 York Street
 SYDNEY NSW 2000
 Australie
 Téléphone : (61) 2 299 2500
 Télécopieur : (61) 2 299 2551
 Courrier électronique : peterwp@sppf.org.au

The Nature Conservancy

Dr Andrew Smith
 Asia/Pacific Coastal and Marine Program, Coastal and Marine Scientist
 The Nature Conservancy
 P.O. Box 1738
 KOROR
 Palau 96940
 Téléphone /Télécopieur : (680) 488 2017
 Courrier électronique : andrew_smith@tnc.org

**Programme des Nations unies
pour le développement (PNUD)**

Ms Sylvie Schosseler
 United Nations Development Programme (UNDP)
 UNDP Private Mail Bag
 SUVA
 Fidji
 Téléphone : (679) 312 500
 Télécopieur : (679) 301 718
 Courrier électronique : sylvie.schosseler@undp.org

Ms Yukiko Yoshida
 United Nations Development Programme (UNDP)
 UNDP Private Mail Bag
 SUVA
 Fidji
 Téléphone : (679) 312 500
 Télécopieur : (679) 301 718
 Courrier électronique : yukiko.yoshida@undp.org

**Université française du Pacifique
(UFP)**

M. Claude Chauvet
 Directeur
 Laboratoire d'études des ressources vivantes et de l'environnement marin
 B.P. 4477
 NOUMÉA
 Nouvelle-Calédonie
 Téléphone : (687) 25 49 55
 Télécopieur : (687) 27 32 72
 Courrier électronique : chauvet@ufp.nc

**Université du Pacifique Sud
(USP)**

M. Robin South
 Marine Studies Programme
 USP
 P.O. Box 1168
 SUVA
 Fidji
 Téléphone : (679) 305 272
 Télécopieur : (679) 301490
 Courrier électronique : south_r@usp.ac.fj

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

Dr Robert Dun
Secrétaire général
Courrier électronique : bob@spc.org.nc

Dr Jimmie Rodgers
Directeur des programmes
Courrier électronique : jimmie@spc.org.nc

Ms Lourdes Pangelinan
Directeur général des services administratifs
Courrier électronique : lourdes@spc.org.nc

Mr Julian Dashwood
Directeur du département des pêches
Courrier électronique : jld@spc.org.nc

Mr Antony Lewis
Coordonnateur du programme Pêche hauturière
Courrier électronique : adl@spc.org.nc

Dr John Hampton
Maître de recherche halieutique
Courrier électronique : wjh@spc.org.nc

Mr Tim Lawson
Statisticien des pêches
Courrier électronique : tal@spc.org.nc

Mr Tim Adams
Conseiller pour l'évaluation des ressources côtières
Courrier électronique : tja@spc.org.nc

Mr Lindsay Chapman
Conseiller pour le développement de la pêche côtière
Courrier électronique : lbc@spc.org.nc

Mr Steve Roberts
Conseiller pour la valorisation des produits de la pêche
Courrier électronique : sfr@spc.org.nc

M. Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller pour l'information halieutique
Courrier électronique : jpg@spc.org.nc

M. Michel Blanc
Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques
Courrier électronique : mab@spc.org.nc

Mr Paul Dalzell
Chargé de recherche en halieutique côtière
Courrier électronique : pjd@spc.org.nc

Mr Magnus Bergstrom
Chargé de la formation à la pêche
Courrier électronique : mb@spc.org.nc

Mr Satalaka Petaia
Chargé du développement de la pêche côtière
Courrier électronique : stp@spc.org.nc

Mr Steve Beverly
Maître de pêche
Courrier électronique : sab@spc.org.nc

M. Aymeric Desurmont
Chargé de l'information halieutique
Courrier électronique : amd@spc.org.nc

Ms Patricia Tuara
Chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches
Courrier électronique : pnt@spc.org.nc

Mr Esaroma Ledua
Auxiliaire-stagiaire (gestion des ressources halieutiques)
Courrier électronique : esaroma@spc.org.nc

Mr Sione Matoto
Auxiliaire-stagiaire (gestion des ressources halieutiques)
Courrier électronique : svm@spc.org.nc

Mr Dave Burgess
Programmeur/chargé d'études
Courrier électronique : djb@spc.org.nc

M. Emmanuel Schneiter
Chargé d'études/analyste
Courrier électronique : ems@spc.org.nc

Mr Peter Williams
Chargé de la base de données halieutiques
Courrier électronique : pgw@spc.org.nc

Mr Alasdair Blake
Chef des services informatiques (programme Pêche hauturière)
Courrier électronique : alb@spc.org.nc

M. Patrick Lehodey
Spécialiste de la recherche halieutique (biologie)
Courrier électronique : ppl@spc.org.nc

M. Michel Bertignac
Spécialiste de la recherche halieutique (modélisation)
Courrier électronique : mrb@spc.org.nc

M. Bruno Leroy
Technicien biologiste
Courrier électronique : brunol@spc.org.nc

Mr Babera Kaltongga
Adjoint d'étude (données halieutiques)
Courrier électronique : bek@spc.org.nc

Mr Peter Sharples
Responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation
Courrier électronique : pbs@spc.org.nc

Ms Deirdre Brogan
Observateur scientifique
Courrier électronique : dab@spc.org.nc

Mr Juan Jose Areso
Observateur scientifique
Courrier électronique : jja@spc.org.nc

Mme Marie-Ange Roberts
Adjointe administrative (Techniques de pêche)

Mlle Marie-Thérèse Bui
Adjointe administrative (Valorisation des produits de la pêche)

Mme Erina Avazeri
Adjointe administrative (Information)

Mme Christine Briffa
Adjointe administrative (Formation)

Mrs Kay Legras
Adjointe administrative (Évaluation des ressources côtières)

Mme Hélène Ixeko
Documentaliste/Adjointe administrative

Mme Sonia Savea
Opératrice de saisie

Mme Erika Wantar
Opératrice de saisie

Mme Liliane Tafilagi
Opératrice de saisie

Mme Marie Bayle
Interprète

M. Gérard de Haro
Interprète

Mme Elisabeth Auger-Benamar
Interprète

M. Jean-Marie Vacchiani
Traducteur

Mme Anne Chaumelle
Traductrice

Mrs Sheryl Mellor
Traductrice

Mme Anne Dubois
Secrétaire (service de l'interprétation et de la traduction)

Mlle Caroline Besnier
Secrétaire/dactylographe (service de l'interprétation et de la traduction)

Mr Phill Hardstaff
Électrotechnicien

RAPPORTS DES SÉANCES TECHNIQUES

SÉANCE TECHNIQUE N° 1

La pêche thonière dans le Pacifique occidental : un tour d'horizon

Le coordonnateur du programme pêche hauturière fait le bilan des activités de pêche thonière dans le Pacifique occidental ces deux dernières années, avant de parler de l'état des stocks de thonidés dans la région et du travail de son programme. Il indique quelles ont été les prises totales par engin, par espèce et par flottille dans la zone statistique de la CPS en 1994 et 1995, en soulignant quelles sont les tendances à cet égard ainsi que les éléments politiques et les aspects de l'évolution des marchés qui ont eu une influence sur la pêche.

Les prises totales des principales espèces de thons dans la zone statistique de la CPS en 1994 et 1995 sont estimées à 1 006 569 tonnes et à 965 516 tonnes respectivement. Elles sont légèrement inférieures aux prises records enregistrées en 1992 (1 051 000 tonnes) mais se sont dans l'ensemble stabilisées depuis 1991, après avoir enregistré une croissance rapide continue pendant les années 1980. Si l'on ajoute à ce chiffre les prises réalisées en Indonésie orientale et aux Philippines, la production du Pacifique occidental a atteint 1,3 million de tonnes environ ces dernières années, soit près de la moitié de la production mondiale. La valeur des prises débarquées dans la zone statistique de la CPS en 1995 est estimée à 1,7 milliard de dollars É.-U.

Les senneurs continuent de réaliser 80 pour cent environ des prises totales en volume (807 000 tonnes en 1994 et 752 000 tonnes en 1995); quatre flottilles, celles des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Chine et de Taiwan, réalisent la plus grande partie des prises. La flottille des senneurs de la région, qui comprend maintenant 161 navires environ, a baissé depuis 1991, bien que la prise totale soit restée stable grâce à l'accroissement des taux de prise. Les senneurs basés dans les États et territoires océaniques, au nombre de 14, ont pris 57 000 tonnes en 1995. La plupart des flottilles se sont déplacées vers l'ouest pour pêcher en 1995, le phénomène El Niño ayant cessé de se faire sentir après une longue période d'activité de 1991 à 1994.

Les canneurs ont bénéficié en 1995 des meilleures conditions de pêche rencontrées depuis 1991, et les prises des flottilles des Îles Salomon et de Fidji ont considérablement augmenté, ainsi que celles de la flottille hauturière du Japon.

Les prises globales des palangriers ont beaucoup augmenté en 1994 en raison de l'élargissement des flottilles locales de palangriers ciblant le thon de qualité *sashimi*, mais cette croissance s'est ralentie en 1995. Les palangriers hauturiers du Japon, de Corée et de Taiwan continuent de réaliser la plus grande partie des prises totales dans la zone statistique de la CPS, estimées à 120 000 tonnes environ.

Les captures de bonites sont toujours les plus nombreuses (659 000 tonnes en 1995, soit 68% des prises totales) et restent stables. Les prises de thons jaunes réalisées par les senneurs ont baissé en 1994 et en 1995 par rapport au niveau atteint en 1993 (245 000 tonnes) tandis que les prises des palangriers, de 35 000 tonnes en 1991, ont régulièrement augmenté depuis, mais se situent toujours au-dessous du niveau de 45 000 tonnes enregistré en 1990. Les prises de thons obèses (les juvéniles capturés par les senneurs ne sont généralement pas séparés dans le calcul des prises) ont légèrement baissé en 1995. Les prises de germons, restées faibles pendant quelques années, ont de nouveau atteint le niveau de 1992 (41 000 tonnes).

Les perspectives pour 1996 apparaissent assez incertaines à plusieurs égards, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certains éléments de la flottille de senneurs et de l'affaiblissement du yen, qui affecte les profits réalisés sur le thon de qualité *sashimi*. On peut s'attendre à une baisse du recrutement de germons liée au phénomène El Niño, et, en se fondant sur un décalage de trois ans, prévoir ainsi une diminution des taux de prises de germons dans les années à venir.

Cet exposé du coordonnateur du programme pêche hauturière ne suscite aucune question.

Le maître de recherche halieutique décrit ensuite la situation biologique des stocks de thonidés dans le Pacifique tropical occidental en se référant au document d'information 26, également présenté deux semaines plus tôt à la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

Il rappelle que les informations relatives à l'état des stocks de bonites proviennent essentiellement du projet régional de marquage des thonidés et, soulignant qu'il s'agit probablement d'un des meilleurs ensembles de données de marquage au monde, explique que la CPS a pu sur cette base établir un modèle solide afin de parvenir à des estimations de mortalité et du taux d'exploitation global de la bonite dans la région. Il est ainsi estimé que 20 pour cent environ de la mortalité totale des bonites de la région est imputable à la pêche. Compte tenu de l'abondance et de la résistance de la bonite, ce taux de mortalité témoigne d'une exploitation assez modeste. Les données sur le thon jaune, de plus en plus complètes, indiquent également un taux d'exploitation de 20 pour cent environ.

La CPS n'a pas été en mesure de réaliser beaucoup de recherches directes sur le thon obèse, mais peut s'appuyer sur les nombreuses analyses effectuées par des scientifiques japonais, en particulier sur les données des palangriers japonais fondées sur des modèles de rendement excédentaire. Ces données ont cependant leurs limites : elles ne tiennent pas compte des prises réalisées en surface et on ne sait pas si le stock de thons obèses du Pacifique est divisé en deux parties, Pacifique occidental et Pacifique oriental. Le programme pêche hauturière a entrepris une étude génétique des populations en collaboration avec le CSIRO et des pays de tout le Pacifique qui fournissent des échantillons; des informations nouvelles sur la structure des stocks de thons obèses devraient être disponibles dans ce cadre d'ici la fin de l'année.

Le germon est une ressource différente, pêchée dans des eaux plus froides. L'évaluation s'est fondée sur un modèle de composition des prises par classe d'âge comportant plusieurs caractéristiques nouvelles telles que le coefficient d'incertitude, paramètre qui va devenir de plus en plus nécessaire au travail d'évaluation des stocks à mesure de la prise en compte du principe de précaution, et de structures spatiales permettant d'expliquer la répartition géographique différente des classes d'âge. Bien que la pêche au germon soit relativement limitée dans la région, elle revêt une grande importance dans de nombreux États et territoires insulaires de la CPS, en particulier dans le sud et l'est du Pacifique; c'est pourquoi le programme pêche hauturière lui accorde plus d'attention que ne le justifierait le simple volume des prises. D'après le modèle, il semble que le recrutement des germons pourrait être lié à l'indice d'oscillation australe El Niño; si cette hypothèse se confirme, nous pourrions, dans une certaine mesure, prévoir les rendements de la pêche au germon à l'avenir ainsi que la situation du stock.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le programme pêche hauturière de ce bilan de l'état des stocks de thonidés dans la région. Il demande quelles sont les observations que pourrait faire le secrétariat général au sujet des récentes déclarations de l'UICN concernant la situation mondiale des stocks de thonidés. Le coordonnateur du programme pêche hauturière fait observer que la plupart de ces déclarations semblent exclure ou éviter le Pacifique sud-ouest et que la plus grande partie des indicateurs de la "santé du stock" sont, à son avis, des concepts peu rigoureux. Le maître de recherche halieutique juge douteux certains éléments de ce travail, en particulier en ce qui concerne les indicateurs de prises par unité d'effort qui témoigneraient d'une baisse manifeste des stocks. Il fait remarquer que les stocks de thonidés connaissent naturellement des variations énormes, liées en particulier aux cycles climatiques naturels. Ce point a été évoqué lors du deuxième Congrès mondial sur les pêches, qui a signalé la nécessité de remettre en question ces données et de poursuivre les travaux.

Le représentant des États-Unis d'Amérique demande ce qu'il est advenu des "marlins" dans l'étude de la situation des stocks de thonidés et de marlins, compte tenu en particulier de l'intérêt que présente actuellement l'espadon pour plusieurs pays. Le coordonnateur du programme pêche hauturière précise qu'il est prévu d'aborder ce point lors de la prochaine session.

Le représentant de la France remercie le programme pêche hauturière de cet exposé. Il se demande pourquoi, à la figure 31 du document d'information 26, il ne semble pas y avoir de forte corrélation entre l'indice

d'oscillation australe El Niño et le recrutement prévu de germons, du moins durant la période antérieure à 1980. Le maître de recherche halieutique répond qu'il s'agit de données préliminaires et que la relation possible entre ces deux éléments n'a pas encore été examinée en détail. Cette relation n'est nette que depuis 1980, probablement parce qu'elle est fondée sur la saison de reproduction supposée du germon. La pêche de surface n'était pas pratiquée avant le milieu des années 1980, et les informations sur le recrutement sont rares dans les données les plus anciennes de composition par taille provenant des palangriers, ceux-ci prenant plutôt des poissons plus grands, plus profonds, dans des régions situées plus au nord. Il faut encore intégrer au modèle d'autres variables concernant l'environnement afin d'expliquer la variation observée les premières années de la pêche.

SÉANCE TECHNIQUE N° 2

Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)

Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend compte de l'état d'avancement du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP), projet d'une durée de cinq ans financé par la Commission européenne au titre de Lomé IV, en vue d'assurer un suivi scientifique continu des ressources en thonidés de la région et d'affiner le travail d'évaluation des ressources commencé dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés. SPRTRAMP dispose maintenant d'effectifs complets, soit 9 agents à Nouméa et plusieurs échantillonneurs au port dans les États et territoires membres. Le projet doit s'achever fin juin 1999 et ne sera sans doute pas prolongé. Il semble d'ailleurs qu'il n'y aura pas de Lomé V.

Le spécialiste de la recherche halieutique (biologie) présente le résultat de son travail de modélisation de la répartition de prises de thonidés dans le Pacifique. Les prévisions sont difficiles à faire sur la base de la répartition de la production primaire dans le Pacifique, mais des fonctions adaptées ont été utilisées pour modéliser la répartition probable des sources de nourriture des bonites en fonction des facteurs de courants, de déplacement et d'environnement. Ce modèle est très intéressant pour expliquer la répartition de la productivité de bonites en différents endroits et différentes saisons et élucider ainsi pour la première fois certains des éléments qui définissent le grand écosystème marin de l'océan Pacifique, en particulier la présence paradoxale d'une biomasse élevée de thonidés dans les eaux de surface à productivité primaire faible du Pacifique tropical. Il est prévu également d'étudier les relations avec des cycles climatiques à long terme comme le phénomène El Niño et de tenir compte de la répartition des espèces de poissons proies de surface. Si l'on parvient à obtenir des données régulières, en particulier sur le phytoplancton, afin de les intégrer à ce modèle, il sera peut-être possible de modéliser la répartition des bonites en temps réel.

En réponse à une question du maître de pêche de la CPS, le coordonnateur du programme pêche hauturière explique qu'il a fallu pour ces données établir une moyenne sur une très longue période et remonter loin dans le temps en raison de l'insuffisance des données disponibles, en particulier en ce qui concerne les cycles chronologiques de répartition du phytoplancton. Le modèle de circulation tient cependant compte des remontées d'eau et des caractéristiques générales des courants; il sera peut-être possible à l'avenir d'intégrer à cet égard des caractéristiques plus précises.

Le représentant de la France suggère que, compte tenu des capacités croissantes de prévision des cycles climatiques à long terme, il faudrait envisager la possibilité intéressante de disposer d'un centre permettant de définir le potentiel de production de la pêche thonière au jour le jour. Le spécialiste de la recherche halieutique (biologie) précise que l'un des objectifs de ce travail est précisément de prévoir les stocks de thonidés disponibles et d'améliorer en conséquence l'utilisation des flottilles de même que la gestion des ressources thonières. Il faudrait disposer de données plus précises sur l'environnement physique pour que cette possibilité se concrétise à terme.

Le spécialiste de la recherche halieutique (modélisation) décrit ensuite son travail de simulation de la pêche thonière dans le Pacifique tropical occidental. L'objectif final est d'intégrer des facteurs économiques au modèle biologique en cours d'élaboration, de façon à étudier l'économie de la pêche et de déterminer les profits que peuvent tirer les États côtiers de ce secteur. Le modèle est fondé sur les mouvements de diffusion et d'advection des stocks de bonites, estimés à partir des données de marquage, et sur les facteurs d'abondance liés à l'environnement, tels qu'ils sont estimés par le modèle décrit précédemment. Les paramètres utilisés par le modèle doivent encore faire l'objet d'un important travail de perfectionnement, mais les résultats préliminaires obtenus sont prometteurs. Le modèle explique, par exemple, le déplacement des populations de bonites vers les tropiques en hiver et la faible densité des bonites autour de l'équateur vers le Pacifique oriental. Le rapprochement des informations obtenues à partir des données de marquage sur les déplacements à longue distance des bonites, d'une part, et de la répartition à partir du modèle, d'autre part, montre clairement pourquoi certains déplacements semblent ne pas se produire. Le modèle pose encore quelques problèmes et ne fournit pas d'explication sur toutes les caractéristiques de répartition des bonites; les travaux se poursuivent cependant, et les progrès déjà réalisés sont très prometteurs.

Le représentant des Îles Salomon demande comment s'explique la faible densité de bonites autour de l'équateur. Le coordonnateur du programme pêche hauturière répond que ce phénomène peut être attribué aux effets des courants de surface sur la productivité primaire, et que les larves de bonites sont entraînées en dehors de cette zone du fait de la répartition des proies. Cette situation est imputable au décalage qui existe entre la production primaire (qui se fait dans la zone équatoriale) et la production secondaire déterminée par les courants.

Le représentant des Îles Salomon demande quels sont les facteurs de l'environnement les plus importants dans le modèle. Le coordonnateur du programme pêche hauturière répond que la température influe moins sur la répartition des bonites tropicales que la présence de proies, mais qu'elle revêt davantage d'importance en ce qui concerne les thonidés des eaux plus froides.

SÉANCE TECHNIQUE N° 3

Analyse des risques et des points de contrôle critique : implications régionales

Certains pays importateurs de produits de la mer du Pacifique mettent en œuvre de nouveaux systèmes d'assurance de la qualité. Les États-Unis d'Amérique, par exemple, exigeront que les exportateurs de produits de la mer se conforment à partir du 18 décembre 1997 à une nouvelle réglementation fondée sur le système d'analyse des risques et des points de contrôle critique (HACCP), afin de garantir l'inocuité du produit. Il s'agit d'un système en sept étapes qui prévoit le contrôle des produits en différents points essentiels du processus de fabrication. Il remplace la méthode traditionnelle d'inspection des produits après leur sortie de la chaîne de production. L'objectif de cette séance technique est d'indiquer quelles seront les nouvelles réglementations d'analyse des risques et d'évoquer les solutions que pourrait adopter la région dans cette perspective, afin de pouvoir continuer à exporter vers les marchés en question.

L'orateur principal de cette séance technique est M. David James, fonctionnaire principal de la division des industries de la pêche de la FAO à Rome (Italie). M. James explique que l'assurance de la qualité a pour objet de protéger la santé publique et de prévenir la fraude commerciale. C'est à ces deux objectifs, plutôt qu'à un souci de vérification de la qualité intrinsèque des produits, c'est-à-dire de la fraîcheur, du goût, de l'apparence, de la texture, etc., que répondent les systèmes d'assurance de la qualité. La vérification traditionnelle de la qualité incombe aux services nationaux compétents. Les produits sont expédiés vers le pays importateur où leur qualité peut être vérifiée ou non. Si, après vérification, ils apparaissent défectueux, il est trop tard pour faire quoi que ce soit. Bien que ce système n'empêche pas l'arrivée de produits de faible qualité sur le marché, il faut souligner que les produits de la pêche ne provoquent pas beaucoup d'intoxications alimentaires. En outre, les problèmes rencontrés sont plus souvent dus aux produits locaux qu'aux produits importés. Les problèmes les plus graves concernent la contamination de fruits de mer par le mercure et le cadmium, le botulisme, provoqué par le poisson en conserve, et la salmonellose, causée par les crustacés surgelés. Dans l'immédiat, il faut répondre à l'apparition de nouveaux micro-organismes comme *E. coli 0157* et *Listeria monocytogenes*; des exemples d'intoxication alimentaire aux États-Unis d'Amérique (hamburgers) et au Japon sont donnés.

Le changement d'attitude des consommateurs a contraint les hommes politiques à mettre en application des réglementations prévoyant un contrôle accru sur les produits alimentaires, locaux ou importés. Les réglementations prolifèrent dans les pays occidentaux. Les États-Unis d'Amérique, le Canada et les États membres de l'Union européenne utilisent ainsi des systèmes d'assurance de la qualité fondés sur l'analyse des risques et des points de contrôle critique (HACCP), qui n'est que l'une des méthodes disponibles pour améliorer l'assurance de la qualité. L'inspection du produit final est remplacée dans le système HACCP par un processus de suivi plus étroit des produits en cours de fabrication. Le producteur devient ainsi responsable de l'assurance de la qualité. Ces réglementations ont maintenant force obligatoire aux États-Unis d'Amérique et en Europe, de sorte que l'industrie agro-alimentaire a dû évoluer afin de s'y conformer. Le système HACCP est simple et ne devrait donc pas causer trop de problèmes à la région, qui doit cependant y réfléchir dès maintenant. Le processus d'analyse des risques et des points de contrôle critique en sept étapes est brièvement décrit par M. James.

À partir de 1998, les États-Unis d'Amérique n'accepteront que les produits répondant à leur réglementation d'analyse des risques et des points de contrôle critique, et les États membres de l'Union européenne n'importeront que des produits conformes à leur modèle d'assurance de la qualité. Il faut, par conséquent, que les pays exportateurs aient un système d'assurance de la qualité qui corresponde à la réglementation du pays importateur.

Un certain nombre de problèmes continuent de se poser en raison du manque de compréhension des services chargés de la réglementation. Ainsi, il n'existe pas de définition commune du risque. Dans le secteur des produits de la mer, le risque dépend du produit. La coexistence de systèmes différents exige une confiance mutuelle de toutes les autorités des pays importateurs et exportateurs. Les producteurs ont d'importantes responsabilités nouvelles, et une formation est nécessaire à plusieurs niveaux. Les autorités des pays exportateurs doivent être en mesure de surveiller la manière dont procède le secteur privé.

En conclusion, M. James souligne que, si les États et territoires océaniques ne se conforment pas à ces nouveaux systèmes, il courront le risque de ne plus pouvoir exporter leurs produits ou de devoir se tourner vers un système traditionnel coûteux et inadéquat.

Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche de la CPS apporte des informations complémentaires, axées sur les conséquences de ces modifications de la réglementation pour la région du Pacifique (voir document d'information 34) et décrit un projet qui pourrait être mis en œuvre afin d'améliorer les procédures d'assurance de la qualité dans le Pacifique.

M. James précise que la FAO pourrait soutenir un projet de coopération technique portant sur la mise en œuvre d'un programme régional destiné à répondre à ces modifications de la réglementation. Il faudrait que la demande de financement correspondante soit soutenue par les services nationaux.

En réponse à une question du représentant de Guam au sujet de la réglementation des importations au Japon, il est répondu que celle-ci est très stricte en ce qui concerne les produits de la mer, mais que le système HACCP n'est pas en vigueur. L'exportation de produits de la mer vers le Japon est donc toujours soumise aux mêmes conditions. Le Japon exportant lui-même des produits de la mer, les exportateurs de ce pays reçoivent une aide afin de se conformer aux dispositions d'analyse des risques et des points de contrôle critique des pays importateurs qui utilisent ce système.

Le représentant de Kiribati demande quels seraient les coûts de mise en place d'un système HACCP. M. James explique qu'il est difficile d'avancer un chiffre précis et que les coûts les plus importants sont habituellement liés à la mise en œuvre. Celle-ci comporte des études, une évaluation des risques et des niveaux de tolérance, des interventions, etc. Une fois ce travail effectué, les opérations de fabrication ne devraient pas entraîner de coûts supplémentaires.

La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande quelle est l'origine de ce système. M. James explique qu'il a été mis au point dans les années 1960 afin de garantir l'inocuité des aliments embarqués par les astronautes dans l'espace. Il permettait d'éliminer le risque de contamination des aliments consommés par les astronautes. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée informe ses homologues que le parlement de son pays doit examiner une réglementation destinée à définir les responsabilités en matière de contrôle national des normes d'exportation. Il existe à l'heure actuelle des chevauchements d'autorité entre les ministères responsables de la pêche, des douanes, de la santé, etc.

Le maître de pêche de la CPS demande de quelle manière le système HACCP s'appliquerait aux exportations de thon réfrigéré. Il lui est répondu que le poisson réfrigéré est un produit à faible risque, la vérification de la température étant le facteur essentiel de contrôle. Si le poisson est maintenu à basse température, le risque de contamination bactérienne est faible lui aussi.

Le représentant de Fidji demande si le secrétariat général a des propositions concernant les mesures à prendre au niveau régional pour répondre à ces nouvelles réglementations, et si les risques de ciguatera liés aux poissons de récif peuvent être pris en compte dans le cadre des systèmes HACCP. Il est proposé de créer un petit groupe de travail qui se réunirait pendant la conférence afin d'étudier une réponse régionale et de s'entretenir avec des représentants de la FAO et de la CPS. Le représentant de Fidji est invité à faire partie de ce groupe. M. James explique en outre que les systèmes HACCP ne peuvent prendre la ciguatera en considération qu'en s'appuyant sur l'expérience et en acceptant un niveau déterminé de risque alimentaire.

Les représentants des Îles Salomon, du Samoa-Occidental, de Kiribati et des Tonga soulignent la nécessité d'un meilleur système d'assurance de la qualité dans la région et d'une assistance dans ce domaine.

M. Alastair Robertson, de Nelson Polytechnic, demande si les principes d'analyse des risques doivent être acceptés au niveau national ou seulement par les producteurs et exportateurs. M. James répond qu'il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de programmes nationaux. Un protocole d'accord peut être conclu entre les pays exportateur et importateur, ou entre le producteur et le pays importateur.

M. Clement Malau, directeur du département de la Santé de la CPS, indique que son département s'intéresse au problème de qualité des produits alimentaires et qu'il est prêt à apporter toute l'assistance qui lui serait demandée au titre du projet proposé.

(NB : Les participants rédigent et approuvent en séance plénière une recommandation sur ce sujet; il s'agit de la recommandation n° 8.)

SÉANCE TECHNIQUE N° 4

Projet de gestion intégrée des ressources côtières (ICFMaP)

Pêche au filet maillant à Macuata

Le maître de recherche halieutique présente le premier rapport établi à l'issue d'un des sous-projets du ICFMaP, qui avait pour objet d'étudier les effets d'une interdiction de la pêche commerciale au filet maillant d'une durée de cinq ans à Fidji. Cette interdiction a été imposée par les chefs traditionnels de la région de Macuata, sur l'île de Vanua Levu, à la suite des préoccupations exprimées par les villageois pratiquant la pêche de subsistance au sujet de la baisse des taux de prise, en particulier d'espèces recherchées comme le mullet et le maquereau. Le maître de recherche halieutique précise que cette interdiction était bien accueillie par les villageois de la région qui ont constaté que la pêche de subsistance s'était sensiblement améliorée et que les taux de prise étaient redevenus satisfaisants. Ils n'ont plus besoin de parcourir de longues distances ni de pêcher pendant longtemps pour capturer suffisamment de poissons. Le maître de recherche halieutique indique également que les pêcheurs commerciaux de la région de Macuata se sont reconvertis avec succès à la pêche à la palangrotte de grands carnivores sur le "grand récif" (*Great Sea Reef*), au nord de Vanua Levu, et ne souhaitent pas revenir à la pêche au filet maillant, en raison des coûts de la reconversion effectuée et des incertitudes liées à l'éventualité d'une nouvelle interdiction.

Le maître de recherche halieutique rend également compte des observations de terrain effectuées au sujet de la pêche au filet maillant dans le cadre de cette étude. Les mullets et les maquereaux constituaient l'essentiel des prises réalisées au filet maillant, ce qui permet de conclure à la reconstitution des stocks à la suite de l'interdiction. Les recherches ont également porté sur des données de sélectivité correspondant aux différentes tailles de mailles employées dans le cadre de la pêche au filet maillant, vivrière et commerciale; il en a été conclu que l'utilisation des filets à mailles de 2 pouces devait être interdite ou au moins découragée, car elle entraîne la capture de petits juvéniles. Le maître de recherche halieutique conclut en résumant les recommandations faites à la division des pêches de Fidji au sujet du suivi et de la régulation de la pêche commerciale et vivrière dans la région de Macuata.

Débats

Le représentant des Tonga, très intéressé par cette étude, demande si le rapport peut être mis à la disposition d'un plus large public. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières souligne qu'il est prévu dans le cadre du projet ICFMaP de publier l'ensemble de ces rapports sous forme d'études de cas pour le bénéfice de toute la région, mais que le travail réalisé à Fidji est en cours d'examen par les autorités de ce pays, qui devaient être consultées à titre préliminaire. Il estime que cette étude d'une ancienne pêcherie au filet maillant, qui a permis à une communauté pratiquant la pêche commerciale de se convertir avec succès à la palangrotte sans perte apparente de revenus, est extrêmement intéressante pour tous les gestionnaires de ressources récifales.

Le représentant de Kiribati demande si la maturité sexuelle des poissons capturés a été étudiée; en effet, son pays envisage de fixer une limite de taille des mailles des filets, en particulier pour la banane de mer (*bonefish*). Le maître de recherche halieutique indique que certains renseignements sur la maturité ont été rassemblés à Fidji, mais qu'ils restent insuffisants. La section évaluation des ressources côtières s'efforcera cependant de donner des conseils adéquats sur la taille optimale des mailles.

Le représentant de Fidji, au nom de la division des pêches de son pays, remercie le personnel de la CPS de l'aide apportée dans le cadre de ce projet et se félicite qu'un halieute fidjien ait été détaché à ce titre. Il ajoute que son pays sera heureux de partager les résultats de cette étude avec les Tonga ainsi qu'avec d'autres États et territoires, en particulier si les résultats obtenus permettent d'améliorer la viabilité d'autres pêcheries. Il souligne que le partage d'informations de ce type est l'un des principaux objectifs de la conférence technique régionale sur les pêches.

Le représentant des Tonga demande si c'est la mise au point de nouvelles techniques qui a permis d'améliorer les taux de prise et de se convertir avec succès à la pêche à la palangrotte à des fins commerciales après l'interdiction de la pêche au filet maillant. Le maître de recherche halieutique répond qu'aucune nouvelle technique n'a été introduite et que la nouvelle méthode de capture d'appâts employée par les pêcheurs (inspirée des techniques d'amorçage utilisées par les canneurs thoniers) n'a probablement contribué que de façon limitée à la viabilité économique de la pêche à la palangrotte. C'est au stade de la valorisation des produits de la pêche, et en particulier de la commercialisation, que sont intervenues des améliorations. Il relève que l'initiative d'améliorer la commercialisation est venue des pêcheurs eux-mêmes, ce qui explique sans doute la viabilité de l'entreprise.

Exploitation de *kai* dans la rivière Ba

L'exposé suivant, présenté par M. Esaroma Ledua, auxiliaire-stagiaire (gestion intégrée des ressources halieutiques), concerne une étude de la gestion des ressources en *kai* (moules d'eau douce de Fidji). M. Ledua explique que cette étude à plusieurs volets, qui examine en particulier les aspects sanitaires et socio-économiques de la ressource en question, fait intervenir le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche et la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches respectivement. Il donne les résultats d'une évaluation des stocks de *kai* dans la rivière Ba, en expliquant les méthodes utilisées.

Cette étude montre que les densités de population de *kai* dans la rivière Ba, bien que très variables, restent dans l'ensemble très élevées. D'après les estimations, 6 pour cent seulement de la biomasse est prélevée chaque année dans la rivière Ba et l'effort exercé à l'heure actuelle apparaît équilibré. Pour gérer cette ressource en continuant d'assurer sa productivité, M. Ledua estime par conséquent qu'il serait prudent :

- que des données soient recueillies sur l'effort de pêche dans la rivière Ba;
- que la division des pêches, en collaboration étroite avec le département de l'écoulement des eaux et de l'irrigation, veille à ce que les activités de dragage dans la partie basse de la rivière n'endommagent pas les importants bancs de *kai*;
- que le ramassage des *kai* continue d'être effectué de façon traditionnelle et non par des moyens mécanisés ou en scaphandre autonome.

Débats

Les représentants de Fidji donnent quelques indications sur l'historique de ce projet conjoint Fidji/ICFMaP et expliquent qu'un programme de gestion des *kai* a paru nécessaire du fait de l'importance de cette ressource, en particulier pour les femmes, et des graves préoccupations qui avaient été exprimées au sujet de la situation des stocks. Il devenait nécessaire de réaliser une évaluation de toute urgence et de formuler des recommandations de gestion du fait d'une nouvelle proposition d'exportation à grande échelle de ces ressources. En outre, il fallait aussi résoudre les problèmes croissants d'érosion et d'ensablement de la rivière.

Le représentant de Kiribati demande pourquoi la densité des stocks de *kai* varie autant dans les différentes parties de la rivière. L'auxiliaire-stagiaire de la CPS explique que ces variations ont été constatées non seulement le long de la rivière, mais aussi dans sa largeur, et qu'elles sont dues à un certain nombre de facteurs difficiles à cerner pour l'instant. Les études par échantillonnage doivent être préparées avec soin pour donner un aperçu représentatif du stock.

Exploitation des poissons et des organismes pour aquarium à Tongatapu

Le second auxiliaire-stagiaire (gestion intégrée des ressources halieutiques), M. Sione Vailala Matoto, présente l'étude réalisée aux Tonga sur l'exploitation des poissons pour aquarium destinés à l'exportation. Il décrit l'évolution de ce secteur depuis la fin des années 80 et indique quelle est la nature des exportations réalisées à ce titre. Les prises réalisées concernent non seulement des poissons, mais aussi des invertébrés, en particulier des anémones, des coraux mous et certains crustacés. Des préoccupations exprimées à ce sujet aux Tonga ont conduit le ministère des pêches à rechercher l'aide du projet ICFMaP afin de mettre au point un programme de

gestion de cette ressource. L'étude réalisée porte sur le niveau de capture d'organismes pour aquarium sur les récifs de Tongatapu.

M. Matoto explique que le stock permanent de poissons de récifs d'eaux peu profondes, y compris de poissons d'aquarium, des récifs de Tongatapu a été estimé par comptage sous-marin à vue. Il remercie l'ORSTOM d'avoir mis à la disposition de cette étude un spécialiste des techniques de comptage sous-marin à vue, et la France d'avoir pris en charge une partie des frais de voyage liés à cette mission. Les résultats de l'étude réalisée montrent que les stocks permanents de poissons de récifs sont comparables à ceux de plusieurs sites de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française qui avaient été étudiés de la même manière. Les poissons d'aquarium capturés ne représentent qu'une partie infime du stock permanent et concernent essentiellement des espèces qui ne sont pas consommées. M. Matoto conclut en mentionnant les recommandations préliminaires faites au ministère des pêches et indique qu'un rapport plus détaillé, comportant également des observations sur le substrat qui couvre les zones de récif, lequel présente également un intérêt pour le secteur de l'aquariophilie, sera présenté ultérieurement.

Débats

Répondant à une question de la représentante de Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'auxiliaire-stagiaire indique que les États-Unis d'Amérique sont les principaux destinataires des poissons d'aquarium. Il précise, en réponse à une question du représentant de Kiribati, que le taux de capture des poissons destinés à l'exportation représente environ 0,01 pour cent du stock permanent.

Le représentant du Samoa-Occidental se félicite de l'organisation de telles formations en détachement auprès de la CPS, particulièrement bien adaptées aux agents des États et territoires océaniques.

Exploitation des concombres de mer à Ha'apai

Le chargé de recherche en halieutique côtière rend compte des progrès réalisés dans le cadre de l'étude de suivi des stocks de concombres de mer dans l'archipel des Ha'apai aux Tonga. En 1990, le ministère des pêches des Tonga avait demandé, dans le cadre du projet de recherche sur les ressources côtières (auquel le projet ICFMaP fait suite), que la CPS l'aide à réaliser une étude des stocks de concombres de mer à Ha'apai. À cette époque, l'exploitation n'était pas intensive. M. Paul Lokani, un halieute de Papouasie-Nouvelle-Guinée, avait alors participé à cette étude, et son intervention a de nouveau pu être obtenue, avec l'accord du service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le chargé de recherche en halieutique côtière décrit l'évolution de la pêche au concombre de mer aux Tonga, qui concerne essentiellement l'archipel de Ha'apai. L'étude a montré que les stocks sont gravement touchés, puisque 95 pour cent de la biomasse estimée lors de la première étude ont été prélevés. Il a été, par conséquent, recommandé de prévoir un moratoire de dix ans sur la pêche au concombre de mer, ce moratoire pouvant être revu après évaluation des stocks au bout de cinq ans. Il a été également conseillé d'interdire l'utilisation du narguilé en raison des risques d'accident de décompression pouvant entraîner la mort des plongeurs non entraînés, et de la nécessité de réduire les profondeurs atteintes par les plongeurs afin de préserver le stock géniteur et de ne pas risquer de nouveau d'amener les populations à un niveau aussi bas. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières précise que le ministère des pêches des Tonga a donné rapidement suite à ces recommandations.

Débats

Le chargé de recherche en halieutique côtière donne davantage d'informations sur la méthode d'évaluation des stocks, en réponse à une demande du représentant de Guam.

Le représentant de Kiribati demande sur quelle base se sont fondés les responsables du projet pour recommander un moratoire de dix ans. Il est répondu qu'il s'agit d'une estimation prudente de la durée de reconstitution du stock des espèces les plus recherchées, à croissance plus lente, dont les stocks ont atteint des niveaux très bas,

mais que les pouvoirs publics réexamineront la situation après cinq ans et pourront alors décider de réduire la durée du moratoire si la reconstitution du stock est plus rapide que prévue.

Le représentant de Nouvelle-Calédonie demande s'il ne serait pas plus avantageux de laisser le contrôle de la ressource s'effectuer sur une base économique. L'expérience a montré dans certains endroits que, lorsque la densité des stocks descend en dessous d'un certain seuil, il n'est plus intéressant, sur le plan économique, d'exporter la ressource en question qui bénéficie ainsi d'un moratoire naturel. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières reconnaît que cette solution a en effet été adoptée par de nombreux pays en ce qui concerne le concombre de mer, mais qu'elle ne permet pas d'optimiser la valeur de la ressource et n'élimine pas le risque d'une quasi-extinction de certains de ses éléments. L'expérience a montré dans plusieurs pays que la solution du moratoire était assez facile à mettre en œuvre et généralement acceptée par les sociétés océaniques qui la considèrent comme une méthode de gestion utile. Il ajoute que, compte tenu de la demande considérable et croissante de concombres de mer, il reste souvent intéressant sur le plan économique de continuer d'exploiter le stock jusqu'à ce qu'il atteigne des niveaux très bas, et que ce problème est aggravé par la mobilité des négociants qui, face à l'épuisement des stocks, ne font pas faillite mais se déplacent souvent vers d'autres îles.

Ressources du lagon d'Aitutaki

Les activités du projet ICFMaP font l'objet d'un dernier exposé au sujet des ressources du lagon d'Aitutaki (Îles Cook), présenté par le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières. Celui-ci précise que, en vertu des réglementations adoptées par les pouvoirs publics, certaines ressources des Îles Cook doivent faire l'objet d'un programme de gestion destiné à en garantir la surveillance et le suivi. L'ensemble du lagon d'Aitutaki et des activités de pêche correspondantes ont été désignés comme une pêcherie unique et un programme de gestion du lagon a été demandé. Le ministère des ressources marines des Îles Cook a pris contact avec la Commission du Pacifique Sud afin de recevoir une aide pour l'élaboration de ce programme de gestion dans le cadre du projet ICFMaP.

Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières explique les différentes méthodes utilisées par les agents de la CPS qui ont participé à ce travail, y compris la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Une enquête a été effectuée auprès des ménages afin de déterminer les caractéristiques des activités de pêche, de recueillir des données de prise et d'effort auprès des pêcheurs et d'évaluer le stock permanent de poissons de récifs au moyen d'une étude d'exploitation jusqu'à épuisement. Il indique que la situation des ressources halieutiques du lagon apparaît meilleure dans l'ensemble qu'on ne l'espérait et que certaines zones du tombant extérieur du récif du côté au vent sont même si peu exploitées qu'elles jouent en fait le rôle de réserve de recrutement. Cependant, certaines ressources ont fait l'objet d'une exploitation intensive et des mesures devront être prises pour faciliter la reconstitution des stocks. C'est en particulier le cas des bœufs de mer, des bananes de mer (*bonefish*), des chanidés et de certains grands perroquets. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières fait remarquer qu'il faudra tenir compte des aspects sociaux et biologiques des activités de pêche dans le lagon afin de parvenir à un programme de gestion qui puisse être accepté par les villageois d'Aitutaki et dont la mise en œuvre soit réaliste.

Compte tenu du manque de temps, les participants sont invités à présenter au personnel du projet, à la fin de la session, les questions que susciteraient ces activités.

SÉANCE TECHNIQUE N° 5

Utilisation de chanidés vivants comme appâts pour la pêche à la palangre

Après présentation du document de travail 14 par le conseiller pour le développement des ressources côtières, le maître de pêche de la CPS donne quelques informations complémentaires sur l'élevage de chanidés à Guam. Il montre des diapositives de la nourricerie (au centre de formation et de développement de l'aquaculture de Guam) et d'un centre d'aquaculture qui produit des chanidés pour certains des navires taiwanais transbordant leurs prises à Guam. Les chanidés de la nourricerie sont proches de la maturité mais il faudra plusieurs années avant que le stock géniteur puisse servir à la reproduction (il a 4 à 5 ans pour l'instant mais il faut attendre qu'il ait 5 à 8 ans pour la reproduction). Les centres d'élevage, distincts de la nourricerie, importent leurs alevins de Taïwan et attendent qu'ils atteignent la taille de 12 à 15 cm avant de les revendre comme appâts vivants.

Le maître de pêche rend également compte d'essais préliminaires réalisés à l'occasion de deux sorties de pêche utilisant des chanidés vivants pour la pêche de thonidés à la palangre à Hawaï. En ce qui concerne la première sortie, les taux de prises enregistrés ont été plus élevés avec les appâts vivants qu'avec les appâts morts normalement utilisés, mais il n'a pas été observé de différence en ce qui concerne la deuxième sortie. Ces résultats sont donc considérés comme non concluants; ils n'ont d'ailleurs pas été validés ni enregistrés de façon indépendante, et il faudra procéder à d'autres essais. Les participants sont informés que deux demandes de financement ont été rédigées en vue de procéder à des essais de pêche afin de comparer les taux de prise obtenus avec des appâts vivants et avec des appâts morts d'autres espèces normalement utilisées par les palangriers ciblant les thonidés.

Le représentant de Fidji remercie les orateurs et se réfère au rapport préparé par l'expert-conseil, M. Bill Fitzgerald. Comme lui, il estime que seule l'aquaculture peut fournir suffisamment d'appâts vivants de la taille requise pendant toute l'année pour répondre aux besoins des palangriers thoniers. Il souligne la nécessité de réaliser des essais de pêche afin d'évaluer correctement les avantages des chanidés vivants par rapport aux appâts morts, et de valider les résultats obtenus en se servant des observateurs, éventuellement par l'intermédiaire du projet SPRTRAMP. Il indique en outre que les activités d'aquaculture ont commencé dans les années 70 à Fidji et ont atteint leur rythme de croisière. S'il était confirmé que les chanidés vivants permettent d'améliorer les taux de prise, son pays pourrait en assurer la production.

Le représentant de Kiribati décrit brièvement la production de chanidés de son pays. À l'origine, les alevins étaient achetés auprès de pêcheurs locaux et élevés pour servir d'appâts vivants à bord des canneurs ciblant les thonidés. Les canneurs ayant arrêté leurs activités, Kiribati a commencé à exporter les plus gros chanidés vers Nauru; les expéditions atteignent à l'heure actuelle 200 kg par semaine. La reproduction des chanidés a lieu toute l'année à Kiribati. Les bassins d'aquaculture pouvant être ouverts directement sur l'océan, le service des pêches libère les alevins chaque fois que les conditions sont bonnes, à des fins de reconstitution des stocks.

M. Hideyuki Tanaka, représentant du Programme régional océanique de développement de l'aquaculture, estimant une collaboration possible avec la Commission, demande qu'elle établisse un calendrier de suivi de cette étude et indique à quel niveau elle entend intervenir. Il précise également qu'il souhaite soutenir le projet de Kiribati, peut-être dans le cadre d'une entreprise conjointe, compte tenu des perspectives d'expansion de l'aquaculture dans la région, en particulier en ce qui concerne l'élevage de chanidés vivants. Le conseiller pour le développement des ressources côtières répond que la Commission n'a pas d'objectif précis en ce qui concerne d'éventuelles activités futures d'aquaculture. L'étude réalisée avait pour seul objet de vérifier les connaissances acquises au sujet de l'efficacité de l'utilisation de chanidés vivants comme appâts pour la pêche à la palangre; cependant, si la Commission devait participer à d'autres activités dans ce domaine à l'avenir, ce serait en collaboration avec d'autres organisations de la région.

M. Esaroma Ledua, rappelant que le maître de pêche a indiqué auparavant que le navire idéal pour le développement des opérations de pêche thonière à la palangre dans les États et territoires du Pacifique devait mesurer de 18 à 20 m, demande si de tels navires conviennent au transport d'appâts vivants et si les palangriers qu'on trouve dans la région sont adaptés à ce type de pêche. Le maître de pêche répond qu'un bateau de 18 à

20 m bien conçu peut en effet contenir suffisamment d'appâts vivants pour la pêche thonière à la palangre. En ce qui concerne les navires existants ou d'occasion, certains sont bien adaptés et d'autres non. Les meilleurs navires d'occasion sont ceux qui comportent au moins deux cales réfrigérées d'eau de mer pouvant recevoir les appâts vivants au départ, et une fois les appâts utilisés et le réservoir nettoyé, servir à la conservation des prises.

Le représentant des États-Unis d'Amérique donne des précisions au sujet des deux demandes de financement évoquées par le maître de pêche. Il indique qu'elles concernent au moins trois des domaines qui, d'après le rapport, nécessitent une étude plus approfondie (méthodes différentes d'utilisation des appâts vivants pouvant expliquer les variations des taux de prise enregistrés, évaluation de l'efficacité des différentes techniques d'utilisation des appâts vivants et aspects économiques de l'utilisation d'appâts vivants par opposition aux appâts congelés). Le financement requis dans les deux cas est de 200 000 dollars É.-U. environ. Il indique également que le service national des pêches maritimes de son pays tiendra la Commission informée de l'état d'avancement de ces demandes (et de toute activité susceptible d'être mise en œuvre dans ce domaine); il pourra demander à la Commission de participer à l'évaluation des demandes, leur mise en œuvre pouvant intéresser de nombreux pays du Pacifique.

Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques demande au maître de pêche à quelle profondeur peuvent survivre les appâts vivants et s'ils permettent la capture des thons obèses, comment les appâts sont fixés à l'hameçon et quel type de nourriture leur est donnée aux différents stades de leur existence (larves, alevins, stock géniteur). Le maître de pêche répond qu'il ne connaît pas avec certitude les profondeurs que peuvent atteindre les appâts vivants; il explique que l'appât vivant est crocheté dans le dos sous la nageoire dorsale et placé à faible profondeur, afin de cibler essentiellement les thons jaunes, bien que des thons obèses soient également capturés. Il ajoute que des recherches doivent être effectuées sur les profondeurs auxquelles les appâts vivants peuvent être utilisés. En ce qui concerne l'alimentation des chanidés, le maître de pêche manque d'informations précises mais sait que la nurserie de Guam utilise des rotifères pour nourrir les larves et les alevins, et divers aliments du commerce, dont certains en granulés, pour les chanidés placés dans les bassins de grossissement.

M. Johann Bell se déclare très impressionné par le travail effectué et par les perspectives de production de chanidés par aquaculture. Il appelle cependant à la prudence et souligne la nécessité de se servir d'alevins locaux pour remplir les bassins d'aquaculture afin d'éviter tout risque d'introduction de maladies.

Compte tenu du manque de temps, la séance technique sur les chanidés doit être interrompue en dépit des nombreuses manifestations d'intérêt. Le conseiller pour le développement des ressources côtières remercie tous les participants de leurs interventions.